

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2019**

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**Elu·e·s présent·e·s**

**Maire d'arrondissement**

M. François VAUGLIN

**Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON.

**Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, Mme Leïla DIRI.

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT.

**Pouvoirs**

M. Stéphane MARTINET à Mme Nawel OUMER,  
Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Michel BILIS,  
Mme Marine MALBERG à M. Adrien TIBERTI,  
M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT.

**Excusés**

Mme Hélène BIDARD,  
M. Jean-François MARTINS,  
M. Christian SAINT-ETIENNE,  
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME  
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

*À 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

**M. le Maire** : « Bonsoir. J'ouvre cette nouvelle séance de notre conseil d'arrondissement. Notre ordre du jour comporte un nombre habituel de délibérations, mais aussi un nombre inhabituel de vœux et de questions. Tout le monde a en tête que des échéances électorales se préparent dans un an, mais je ne veux pas voir de liens entre l'inflation du nombre de vœux et de questions et cet élément calendaire. Quoique, on peut s'interroger. J'invite chacun à garder son sang-froid et à se rappeler que le Conseil d'arrondissement est d'abord là pour permettre de faire fonctionner le service public parisien et pour faire en sorte que les associations ou les services soient dotés des moyens nécessaires. Il est essentiel d'avoir un débat autour d'un vœu en Conseil d'arrondissement, mais l'action que nous conduisons au quotidien, dans vos délégations respectives, est encore plus essentielle. Il reste encore un an, ce qui laisse beaucoup d'occasions pour présenter des vœux. Gardons un peu ce sang froid. C'est un vœu pieux que j'émets ainsi. »

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **11201905 – Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Maire** : « Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Mme Nawel OUMER. Je ne vois pas d'opposition. Merci beaucoup.

J'ai reçu les pouvoirs :

- de M. Stéphane MARTINET qui le donne à Mme Nawel OUMER,
- de Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Michel BILIS,
- de Mme Marine MALBERG à M. Adrien TIBERTI,
- de M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT.

Ce sont les pouvoirs que nous avons reçus pour l'instant. »

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

### **11201906 – Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019**

**M. le Maire** : « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 24 janvier dernier. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté en l'état. Merci beaucoup. »

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE DU 11<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**M. le Maire** : « Comme chaque année, depuis 2015, nous rendons un hommage lors de la séance de mars du Conseil d'arrondissement, qui correspond à la période à laquelle le collectif « Les morts de la rue » publie ses chiffres pour l'année antérieure et réalise à cette occasion une communication nationale. C'est pourquoi aujourd'hui, comme chaque année, je vais vous proposer d'observer un moment de recueillement en hommage à toutes ces personnes qui étaient en situation de rue et qui sont décédées au cours de l'année passée.

En 2018, ce collectif des « morts de la rue » a comptabilisé 608 décès dont 140 à Paris. La liste n'est cependant pas encore close puisque l'association récupère encore aujourd'hui des informations sur des décès qui sont survenus l'an passé. Ces personnes ne sont pas nécessairement décédées dans la rue car elles ont pu être hospitalisées, mais ce sont toutes des personnes en situation de rue, comme l'expression consacrée le veut.

Le même collectif évalue la réalité à un chiffre qui serait six fois plus important, soit environ 3 650 morts de personnes de la rue. La moyenne d'âge de ces morts est de 48 ans, soit 34 ans inférieure à la moyenne des personnes en France, alors que la moyenne nationale est de 82,4 ans.

Un homme, non identifié, vivait à la rue dans le 11<sup>e</sup> arrondissement au moment de son décès le 4 février 2018. Une autre personne qui avait quitté la rue mais qui y était passée est également décédée dans l'arrondissement en 2018 : Michel (67 ans) avait un logement propre au moment de son décès, le 8 janvier 2018. Deux personnes hébergées dans des centres d'hébergement sont décédées dans le 11<sup>e</sup> arrondissement en 2018 : Jean-Jacques (63 ans) est décédé le 5 septembre 2018, Dominique (58 ans) est décédé le 17 octobre 2018.

Par ailleurs, je veux aussi profiter de ce moment pour saluer la mémoire de neuf personnes qui n'avaient peut-être pas vécu à la rue mais qui étaient totalement isolées au moment de leur décès. Elles avaient un logement dans le 11<sup>e</sup> et la Ville de Paris a chargé le collectif « Les morts de la rue » de les accompagner depuis les chambres mortuaires jusqu'au cimetière de Thiais, comme ils le font pour les personnes isolées décédées depuis 2004. Il s'agit de :

- Carmen (91 ans) décédée le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Yvon (76 ans) décédé le 14 janvier 2018
- Claudine (78 ans) décédée le 7 mars 2018
- Gisèle (82 ans) décédée le 4 avril 2018
- Lili Eva (33 ans) décédée le 19 avril 2018
- Gérard (67 ans) décédé le 24 mai 2018
- Paul (75 ans) décédé le 14 août 2018
- Joseph (62 ans) décédé le 8 octobre 2018
- Marie (82 ans) décédée le 13 novembre 2018.

Pour conclure, je vous indique que le collectif national des « morts de la rue » rendra un hommage le 2 avril prochain de 11h30 à 14h30 dans le jardin Villemin, situé 14 rue des Récollets (10<sup>e</sup>), pour que la mémoire de ces personnes ne disparaisse pas. Pour marquer notre solidarité, par notre recueillement, je vous propose d'observer une minute de silence.

Je vous remercie. »

## COMMUNICATION SUR LES VŒUX ADOPTÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER DU 11<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**M. le Maire :** « Comme d'habitude, nous informons le Conseil d'arrondissement des derniers vœux qui ont été adoptés par les conseils de quartier.

Ont été adoptés par le conseil de quartier Léon Blum-Folie Regnault :

- un vœu relatif à la rue Duranti,
- un vœu pour un usage soutenable et durable du square Maurice Gardette,
- un vœu relatif à une meilleure coordination entre les services de la voirie sur les chantiers, les modifications d'itinéraires routiers, les modifications d'itinéraires des transports en commun, les services de la RATP et les services de communication aux riverains et aux utilisateurs,
- un vœu relatif aux règlements des Conseils de quartier et aux votes des budgets de fonctionnement.

Ces vœux vous ont été transmis selon les voies habituelles. »

## COMMUNICATION SUR LA DÉMOCRATIE LOCALE DANS LE 11<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**M. le Maire :** « Nous passons à une communication sur la démocratie locale dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et Mme Nawel OUMER a la parole pour présenter ces éléments. »

**Mme OUMER :** « Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, je pourrais vous parler pendant des heures de la démocratie locale et de la participation des citoyens, mais comme nous avons un agenda et un ordre du jour contraints, j'essaierai d'être synthétique et je procéderai presque par évocation.

Je commencerai mon propos par un constat, que nous partageons je pense : nous faisons face depuis plusieurs années à une perte de confiance de la part des citoyens dans la capacité des outils de démocratie et des personnes qui les incarnent, notamment des élus, à comprendre, à mettre en œuvre leurs aspirations et à les traduire dans des décisions qui leur correspondent.

Face à ce constat, on peut avoir plusieurs attitudes : on peut, quand on est du côté des élus, faire le dos rond, ne pas entendre, faire comme si cela n'existait pas et ne pas se remettre en question sur le fonctionnement démocratique dans lequel on agit et qui est installé. On pourrait avoir une réaction totalement différente mais qui ne serait pas forcément plus équilibrée, celle d'adhérer totalement aux critiques adressées au système et aux élus, et de risquer d'aboutir à la disparition de tout corps intermédiaire et de tous les outils qui animent cette vie démocratique.

On peut avoir une autre attitude : entendre les critiques, entendre le besoin d'écoute et le besoin des citoyens de participer à la politique et aux décisions qui les concernent et qui impactent leur vie, et chercher une troisième voie dans laquelle tout le monde a sa place. C'est précisément ce choix de voie médiane que nous faisons à Paris. Je sais que la majorité à laquelle j'appartiens a fortement investi ce sujet dès 2001. Je sais aussi que le souhait de favoriser la prise en compte de la parole des Parisiennes et des Parisiens quotidiennement, dans toutes les décisions qui traduisent l'action de nos municipalités, c'est-à-dire du Conseil de Paris et de tous les conseils

d'arrondissement, est partagé par tous les élus et par tous les groupes politiques. La référence permanente aux remontées de terrains, aux courriers, aux interpellations de nos concitoyens pour soutenir le choix d'un projet, ou au contraire pour s'y opposer, est bien la preuve que ce souhait et ce souci sont partagés par tous.

La réponse que nous y avons donné, depuis 2001 et particulièrement depuis 2002, c'est de considérer la concertation et le dialogue presque comme un mode de gouvernance. En effet, 2002 a été l'année d'un tournant majeur démocratique à Paris puisque nous nous sommes saisis de la loi Vaillant et nous avons institué 121 conseils de quartier, qui sont aujourd'hui au nombre de 124 à l'échelle parisienne. Cela constitue une mesure essentielle de cette vie démocratique puisque près de 15 000 Parisiens sont aujourd'hui des conseillers de quartier.

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous avons cinq conseils de quartier : pour le quartier Bastille-Popincourt, le quartier Belleville-Saint-Maur, le quartier Léon Blum-Folie Régnauld, le quartier République-Saint-Ambroise et le quartier Nation-Alexandre Dumas. Près de quinze ans après leur création, ils restent aujourd'hui le symbole de la place que nous donnons aux habitants dans l'amélioration de leur quotidien.

En 2014, nombreux ont été les habitants et les membres de ces conseils de quartier à participer au travail et à la réflexion collective que nous avons engagés pour changer le règlement et le fonctionnement des conseils de quartier, dans le souci que ces instances deviennent des instances de concertation les plus ouvertes possible et essaient de s'adapter aux différents degrés d'implication d'un habitant à un autre qui n'a pas forcément la même disponibilité pour pouvoir s'investir.

C'est ce principe d'inclusion qui est à la base du fonctionnement démocratique des conseils de quartier, et on le retrouve dans l'ensemble des instances de démocratie locale qu'accueille le 11<sup>e</sup> arrondissement. En effet, les instances ne se limitent pas aux conseils de quartier :

- le conseil des enfants dans le 11<sup>e</sup> arrondissement réunit chaque année environ 80 élèves de CM1 et de CM2 de nos écoles publiques et privées de l'arrondissement, et aborde des sujets choisis par les enfants. Deux fois par an, les enfants élus s'expriment en assemblée plénière sur l'organisation du conseil. C'est une instance entièrement évolutive et qui s'adapte au sujet choisi par les enfants. Cette année, la santé et la solidarité étaient au cœur de leurs débats.
- le conseil des seniors, que nous avons depuis de nombreuses années dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et dont je salue le dynamisme, réunit une trentaine d'habitants retraités de l'arrondissement, mène des projets ambitieux comme le livre sur le nom des rues « *Notre Onzième* » édité l'année dernière, et participe à l'organisation régulière de conférences et de cafés culturels.
- le conseil local du développement durable, né d'un vœu porté en 2016 par le CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement), a été lancé en juin 2007. Il s'est saisi de nombreuses thématiques telles que l'alimentation durable ou la pollution.

Nous avons également créé un conseil local du handicap, un conseil local de la santé, un conseil local de la santé mentale, un comité de végétalisation du 11<sup>e</sup>, soit une multitude d'instances qui permettent à chacun de pouvoir s'investir, de participer selon la thématique, le rythme, et l'âge parfois, qui le concernent.

Je n'oublie pas non plus les instances de participation qui vont au-delà des frontières de l'arrondissement puisque des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement sont accueillis dans le conseil citoyen, dans le conseil parisien de la jeunesse ou encore le conseil des générations futures.

Ainsi, aujourd'hui les habitants qui font vivre ces instances sont systématiquement consultés, associés à nos réflexions sur les projets que nous portons et qui visent à améliorer directement leur quotidien. Aujourd'hui, on ne compte plus le nombre de réunions auxquelles nous participons ensemble, élus, services et citoyens, qu'ils soient acteurs associatifs, porteurs d'un projet, membres d'une instance de démocratie locale, ou simples usagers des équipements de proximité et de l'espace public de l'arrondissement.

Ces réunions publiques sont un temps essentiel d'échanges avec les élus, les services et les habitants, et sont devenues des moments incontournables de notre vie démocratique et de la vie des projets municipaux que nous portons. Elles sont aujourd'hui un mode de gouvernance, ou en tout cas une façon de faire qui est devenue systématique pour chacun de nos projets.

À ce stade, je veux dire que la mise en place de ces nouveaux outils de participation citoyenne ne serait simplement pas possible sans la mobilisation et l'investissement de tous les organes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement et de la Mairie de Paris. Je tiens ainsi à remercier la Direction Générale des Services de la Mairie du 11<sup>e</sup>, les agents de la mairie, Vincent CLAIRON et Cyril PILLET, coordinateurs des conseils de quartier, qui assurent le bon fonctionnement de ces instances qui nécessite un soutien logistique considérable.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conseils de quartier représentent, à eux seuls, quinze réunions plénières par an, soit environ cinq réunions par trimestre, pour chacune desquelles les coordinateurs des conseils de quartier supervisent la logistique, et qui nécessitent l'intervention des agents du service intérieur de la mairie ou de la régie de quartier Fontaine au Roi pour l'installation de la salle, la reprise du matériel, la prise de son et la surveillance, laquelle est parfois assurée par nos agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) ou par une société externe. Cela représente budgétairement 90 % de l'enveloppe de la dotation d'animation locale dédiée à la démocratie locale. Donc, c'est un véritable investissement de tous nos services.

Je souhaite également remercier l'ensemble des services administratifs de la Ville qui ont pu s'adapter à ces évolutions et intégrer dans leurs missions des nouvelles relations que nous avons avec nos usagers et avec nos concitoyens. Je remercie aussi tous mes collègues élus, soit parce qu'ils participent ou suivent une instance de démocratie locale en raison de leur délégation, soit parce qu'ils participent, non pas en tant que référents de cette instance mais tout simplement en raison de leur délégation, aux réunions et aux sollicitations de l'ensemble des instances de démocratie locale. Je pense particulièrement aux conseils de quartier, puisque la plupart des élus, même sans délégation, participent très régulièrement aux débats et nourrissent le débat qui est suscité et organisé par les citoyens dans ces instances.

C'est donc cette coordination politique et administrative avec les nouvelles exigences en matière de démocratie qui permet aujourd'hui de rendre effective cette participation des citoyens et d'en faire un véritable moteur de l'action publique que nous menons et dans laquelle nous intégrons véritablement cette participation.

Je vous ai parlé des instances mais il y a aussi un certain nombre d'outils que nous avons démultipliés, en tout cas que nous avons essayé de renforcer, pour permettre au plus grand nombre de s'emparer de cette participation et de trouver des espaces de participation.

Il y a bien évidemment l'outil numérique, mais avant cela, il y a les outils classiques. Vous recevez très certainement, régulièrement, la *newsletter*, le journal de la Mairie, les lettres du Maire qui sont boîtées pour vous informer d'une opération ou d'une réunion publique sur un projet. Vous avez également à votre disposition la maison des associations qui s'appelle maintenant la Maison de la Vie Associative et Citoyenne. Elle a connu une petite évolution en 2018, mais je n'en dirai pas plus puisque nous aurons la possibilité d'en débattre très prochainement dans ce conseil.

Nous avons aussi créé de nouveaux évènements comme La Nuit des débats, qui a été mise en place en 2016 par Pauline VERON, adjointe à la Maire de Paris. C'est une nouvelle forme de rendez-vous citoyen qui témoigne encore de cette vitalité démocratique à Paris : depuis 2016, plus de 7 700 Parisiens ont participé à ces débats. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, pas moins de 25 réunions ont été organisées à ce titre par des citoyens, je vous le rappelle une fois encore.

Dans cette démarche, parmi ces nouveaux outils, nous avons organisé très récemment une conférence de consensus et la Mairie du 11<sup>e</sup> y a pris sa part en accueillant plusieurs débats organisés par la Mairie ou par des citoyens. Nous avons fourni les moyens nécessaires pour que ces débats puissent s'organiser en complément des cahiers de doléances mis à la disposition des habitants.

Pour créer d'autres espaces, et à un autre horaire puisque c'est le matin de 8h15 jusqu'à 9h15-9h30, le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement organise des moments de rencontre avec les habitants dans chacun des quartiers du 11<sup>e</sup>, qu'on appelle les « petits-déjeuners du Maire » et qui permettent de créer un nouveau lieu d'échanges, cette fois-ci directement avec le Maire.

Cette participation citoyenne ne se limite pas au vote républicain que vous connaissez selon l'échéance électorale tous les cinq ans ou autre, ou à la consultation. Elle se concrétise aussi dans la conception d'un projet, comme le budget participatif ou la mise en œuvre d'une action. Je pense notamment aux Volontaires du Climat, aux Volontaires des Débats qui ont participé à l'organisation de La Nuit des Débats et à la conférence de consensus, et aux bénévoles qui ont participé à La Nuit de la Solidarité dont nous avons réalisé la deuxième édition le 8 février dernier.

Je vous le disais, la participation numérique n'est pas en reste, puisque depuis 2014 ont été créées de nouvelles plateformes d'échange de services localisés entre les citoyens :

- l'application « Dans ma rue »
- la plateforme qui permet de suivre l'avancement des projets qui ont été votés au Budget participatif
- l'application qui permet de vérifier une disponibilité dans une station Vélib'
- l'application qui permet d'accéder au PLU et de vérifier les autorisations d'urbanisme
- l'application qui permet de vérifier le remplissage des bacs Trilib'.

Voilà un certain nombre d'outils qui viennent ouvrir les accès et les possibilités de s'informer, d'échanger, de proposer, et d'avoir un retour sur ce dialogue ou qui permettent d'initier ce dialogue.

Alors du citoyen écouté, nous sommes passés au citoyen décideur. Je n'ai pas encore parlé du Budget participatif mais il s'agit naturellement d'une évolution majeure de notre mandature dans la mesure où il a permis de dépasser le périmètre de la concertation citoyenne.

Je vous rappelle très rapidement : en 2014, la Maire de Paris a fait le choix de consacrer 5 % du budget d'investissement de la Ville sur l'ensemble de la mandature à la mise en œuvre de projets

proposés et votés par les Parisiens. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous avons fait le choix de consacrer au budget participatif le montant maximum possible de nos investissements d'intérêt local – et j'en remercie le Maire – soit 40 % de l'enveloppe espace public et 30 % de l'enveloppe des équipements de proximité, permettant de doter chaque année les projets lauréats du 11<sup>e</sup> arrondissement de plus de 4,5 millions d'euros, ce qui est une enveloppe considérable.

Au terme des quatre éditions des arrondissements qui ont commencé en 2015, 483 projets concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement ont été proposés par les habitants. Cela traduit encore une fois l'appétence, la disponibilité et la vitalité des habitants pour participer, choisir, proposer et décider. Encore cette année, ce sont 96 projets qui ont été proposés et qui sont en cours d'analyse pour déterminer leur recevabilité. J'en profite pour vous rappeler que le vote du Budget participatif aura lieu du 6 au 22 septembre prochain. Juste pour finir de vous convaincre que c'est vraiment un outil qui remporte un grand succès, je vous livre le nombre de participants au Budget participatif, qui n'a cessé d'augmenter : en septembre 2018, nous avons comptabilisé 9 732 votants dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, soit 37 % de plus que l'année précédente.

En complément du Budget participatif « général », nous avons créé un Budget participatif des bailleurs sociaux. D'ailleurs, nous compterons deux adresses dans le 11<sup>e</sup> arrondissement qui participeront et qui créeront un budget participatif pour les locataires. Nous avons également créé un Budget participatif dans les écoles et dans les collèges. Tous ces dispositifs représentent plus de 210 000 personnes à Paris, impliquées dans le Budget participatif 2018.

42 projets localisés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ont été votés entre 2015 et 2018, et 9 d'entre eux ont été entièrement réalisés, comme l'agrandissement du conservatoire Charles Munch et la réfection des trottoirs dégradés à Belleville.

C'est une information que je vous donne ce soir bien que la date ne soit pas fixée, mais j'inviterai au mois d'avril tous les porteurs de projets lauréats au Budget participatif du 11<sup>e</sup> arrondissement avec mes collègues Joëlle MOREL et Florent HUBERT, à une réunion présidée par le Maire d'arrondissement, pour pouvoir faire un point sur le suivi et la mise en œuvre des projets qui n'ont pas encore été réalisés.

Je terminerai cette communication par un constat et une perspective. Le constat est que nous avons fait un long parcours depuis le début de la démocratie participative à Paris et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce constat est celui d'une révolution culturelle puisque la participation, la voix, la parole, la co-construction, la présence des citoyens et l'écoute des propositions faites par nos concitoyens sont des données intégrées dans la façon dont nous construisons notre action publique. Parce que cette question est profondément humaine, elle est profondément évolutive. C'est un domaine dans lequel nous ne pouvons que nous interroger en permanence. Nous sommes obligés de nous réinterroger sur nos pratiques et sur les propositions que nous faisons dans une matière dans laquelle nous sommes obligés de nous adapter et d'innover.

Pour illustrer cette innovation, alors que ce sont des instances qui sont déjà maintenant anciennes, je donne pour preuve l'exemplarité du 11<sup>e</sup> arrondissement devant la logique de réflexion permanente, puisque la Mairie du 11<sup>e</sup> s'était portée volontaire pour participer à l'expérimentation engagée sur une réflexion concernant de nouveaux fonctionnements pour les conseils de quartier. Le conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas a participé à cette expérimentation. Le résultat a été immédiat : la réunion plénière de février du conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas a accueilli un nombre important de personnes qui n'étaient jamais venues et n'avaient jamais participé à un conseil de quartier, parce que ce dernier avait accepté de

réfléchir à une nouvelle façon de toucher les citoyens, d'aller à leur rencontre pour leur proposer justement de participer au conseil de quartier.

Donc quand on se donne la peine, et c'est le cas du 11<sup>e</sup>, des conseillers de quartier et de toutes les instances qui participent, on peut dépasser ce qui peut paraître comme étant un obstacle ou comme quelque chose qui ne fonctionne pas, et on peut trouver de nouveaux modes de participation.

La perspective que je voulais offrir pour conclure cette communication, et pour ouvrir le débat aussi, c'est l'acte 3 de cette participation citoyenne. Nous avons d'abord eu la consultation et la concertation, puis la décision au niveau du budget d'investissement. Aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir si nous pouvons aller plus loin.

Je pense qu'on a esquissé un début de réponse au niveau parisien et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, notamment par la possibilité offerte aux citoyens depuis le début de cette mandature de poser des questions directement en séance du Conseil d'arrondissement. Vous avez peut-être lu dans la presse vendredi dernier l'annonce faite par la Maire de Paris qui veut créer des conseils municipaux citoyens, permettant d'échanger avec les Parisiens en amont du Conseil de Paris à propos de certains points mis à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Ces échanges donneront lieu à une synthèse qui serait restituée ensuite au Conseil.

C'est la perspective que j'avais envie d'ouvrir sur cette réflexion permanente et cette innovation permanente que nous devons avoir, chacun à notre place mais tous ensemble. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup Mme Nawel OUMER pour cette présentation à la fois synthétique et relativement complète. C'est vrai que le nombre d'outils de concertation, de participation, d'implication des habitants est très important. Le fait majeur de ce mandat aura été quand même - j'en suis convaincu - le développement massif du budget participatif. Il a permis à nos concitoyens, dans les proportions très importantes que vous avez rappelées, non seulement de dire ce qu'ils pensent de tel ou tel projet, mais surtout de proposer, de concevoir, de co-construire et de décider des projets que nous mettons en œuvre. Paris est devenu probablement la ville au monde qui est la plus ambitieuse en termes de budget participatif, et j'en suis très heureux.

Il s'agit d'une communication, donc la parole est aux élus qui le demandent. Mme Joëlle MOREL, vous avez la parole. »

**Mme MOREL :** « Merci, M. le Maire. Le groupe Écologiste remercie Nawel OUMER pour cette communication parce que la démocratie locale est un sujet complexe. Il y a une légitime demande des Parisiennes et des Parisiens pour plus de démocratie et de participation aux décisions. Par définition, la démocratie locale demande du temps et de la méthode. Pour que cela soit attrayant et respectueux, il faut d'abord pointer les divergences, puis engager le processus qui permettra de construire des consensus. Et je suis obligée de constater l'écart entre la charte de la démocratie définie au Conseil de Paris et le fonctionnement concret. Je veux parler par exemple de l'absence de documents en amont, la découverte du projet au moment des réunions, les présentations *powerpoint* pas assez lisibles, la configuration de la salle avec d'un côté les élus et les services sur une tribune face aux citoyens à qui on demande de poser des questions par paquets, les horaires, l'impossibilité de faire des réunions le weekend, et la rareté des comptes rendus des réunions.

Il y a clairement une absence de volonté d'installer un processus qui permettrait un suivi des dossiers. Malgré les études et les préconisations élaborées depuis plus de 30 ans, il manque du savoir-faire pour faciliter un apprentissage par toutes et tous de la construction du consensus. C'est peut-être parce qu'on n'a pas encore assez envie de la co-élaboration des décisions, quelles que soient les cultures politiques.

Certes, les instances de démocratie participative se sont multipliées, mais c'est comme un mille-feuille avec des feuilles empilées les unes sur les autres qui manquerait de crème. C'est bourratif et ça ne donne pas envie. Par exemple, la nouvelle instance mise en place par Mme Anne HIDALGO, avec un conseil municipal citoyen avant le Conseil de Paris où chacun pourra prendre la parole pendant trois minutes, va être testée vendredi prochain entre 17h00 et 20h00. Mais cette initiative a été mise en place sans aucune concertation avec les élus.

Revenons dans le 11<sup>e</sup>. Les conseils de quartier sont installés dans le 11<sup>e</sup> depuis 2003. Ils ne rassemblent pas encore assez de monde et ils ne se renouvellent pas assez d'une mandature à l'autre. Le fonctionnement des conseils de quartier, présidés par un ou une élue, est caractéristique du 11<sup>e</sup>. Le manque de confiance envers les volontaires qui donnent beaucoup de leur temps et ont beaucoup de bonne volonté est patent et c'est problématique. Même si à la fin de cette mandature il existe des tentatives pour organiser des réunions par groupes de travail et pour favoriser une meilleure circulation de la parole, cela reste trop marginal. Au meilleur des cas, on fait travailler en sous-groupes pour recueillir des idées, mais il n'y a pas de réel processus de travail qui s'installe dans la durée parce qu'il y a toujours l'absence de comptes rendus et la volonté de faire travailler des personnes de manière collective. C'est toujours une relation interpersonnelle. On donne son adresse à l'animateur, mais l'objectif n'est pas de créer du collectif.

Pour les Écologistes, la démocratie participative est un processus qui doit créer du consensus et non pas simplement collecter des opinions et dire : « Vous voyez bien, vous n'êtes pas d'accord. Alors, vous ne savez pas penser l'intérêt général. Nous, on est élus, alors nous on sait. » Évidemment, la décision finale appartient aux élus. C'est la mission pour laquelle nous sommes élus puisque nous devons prendre des décisions. Mais celles-ci doivent s'inscrire dans une démarche de co-construction et de transparence sur les raisons qui poussent au choix de telle ou telle décision.

Je termine sur deux points : premièrement, je regrette que le Conseil du Handicap ne se réunisse pas. Deuxièmement, M. Bastien RECHER a annoncé sa démission de référent du conseil de quartier Belleville-Saint-Maur. Les conseillers de quartier n'ont pas d'information sur la personne qui va le remplacer. Dans ces conditions, comment on peut inspirer la confiance ? Parce que pour moi, la confiance se mérite, elle ne se décrète pas. »

**M. le Maire :** « N'en jetez plus, la cour est pleine ! Mais, comme chacun aura pu apprécier le caractère exemplaire que vous vous êtes attachée à avoir en permanence sur tous les projets relevant de votre délégation pour nous montrer comment faire vivre au mieux cette démocratie participative, je pense que c'est un sujet qui nécessite de la part de chacun la modestie adéquate.

M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT :** « Bonsoir chers collègues et élus. Sur le sujet de la concertation et de la démocratie participative, je voulais réellement souligner la qualité de la participation des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement aux réunions et aux conseils de quartier. C'est toujours quelque chose d'inhabituel pour un habitant de sortir de chez lui, le soir notamment, lorsque les salles ne sont

pas pleines et l'animation parfois compliquée, d'oser venir s'exprimer alors que les projets ne seront pas toujours suivis derrière. Oui, dans la démocratie participative, les héros sont bien les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Alors bien sûr, la Mairie fait preuve d'initiatives : je souligne l'ouverture d'espaces nouveaux, notamment les « cafés du Maire », à un an des élections municipales, avec cafés et croissants gratuits. Veillez quand même sur les impôts des Parisiens... Nous reviendrons sur le sujet à la fin du Conseil d'arrondissement.

Je souligne aussi la dynamisation des conseils de quartier, notamment avec des idées nouvelles comme à Nation. Nous l'avons vu lors de la plénière du dernier conseil de quartier où, effectivement, les sièges n'étaient plus alignés mais répartis en rond, ce qui a permis de meilleurs échanges avec les habitants présents. Si le concept était un peu innovant, on ne peut toutefois pas dire, Mme OUMER, que ce fut un succès. Il n'y avait pas plus d'habitants, on a pu compter une trentaine/quarantaine d'habitants qui étaient seulement répartis différemment, en occupant davantage la salle. On peut ainsi souligner un certain nombre d'initiatives en fin de mandat de la part du Maire.

Par contre, nous pouvons nous poser la question de savoir pourquoi ces initiatives n'ont pas été créées dès le début du mandat, il y a quatre ans. Déjà, lorsque le mandat a commencé, il y eut des réunions plénières pour les renouveler et on s'est aperçu que ces réunions n'étaient pas pleines. Les élus de la Droite et du Centre, les élus Les Républicains notamment, avaient donc présenté un vœu en conseil du 6 novembre 2014 pour redynamiser les conseils de quartier et augmenter notamment leur participation. Ce vœu s'appuyait bien entendu sur les bonnes pratiques de l'Ouest parisien où les salles sont pleines à plus de 100 personnes, et cela depuis le début de la mandature. En fait on a eu l'impression, depuis le début du mandat, que vous aviez peur de l'avis des habitants.

Trois problèmes n'ont en fait jamais été résolus : le problème de la participation, du respect de ces instances et du suivi des décisions prises par les habitants dans ces instances :

- La participation. Prenons l'exemple des conseils de quartier. Il y a cinq conseils de quartier dans le 11<sup>e</sup> qui compte 150 000 habitants, soit 30 000 habitants par conseil de quartier. Combien y a-t-il d'habitants aux plénières ? Entre 30 et 50 les grands jours, soit deux pour mille maximum en termes de taux de participation. On ne peut pas dire réellement que ce soit un succès. On ne peut pas dire d'ailleurs que vous ayez écouté les propositions que nous avons faites dès novembre 2014 en affichant plus largement dans les rues la présence de ces conseils de quartier, en distribuant systématiquement dans les boîtes aux lettres l'ordre du jour, et surtout en ouvrant un espace de dialogue direct avec les élus à la fin de ces plénières, pour pouvoir permettre aux habitants qui viennent de s'exprimer directement avec leurs élus et avoir des réponses concrètes à leurs problèmes du quotidien. Le problème de la participation n'a donc jamais été résolu.
- Le respect de ces instances, notamment l'autonomie des conseils de quartier. Régulièrement les membres des commissions d'animation se plaignent de se faire préempter l'ordre du jour de leur plénière de conseil de quartier. On a même vu des éditoriaux du journal du conseil de quartier République se faire censurer par la Mairie. On ne peut pas croire que la démocratie participative s'épanouira et que les plénières de conseils de quartier seront pleines, dès lors que ce problème de respect de la décision des habitants ne sera pas résolu.

Un autre problème, c'est l'écoute sur les dossiers des habitants. On peut prendre deux exemples emblématiques : le stade Ménilmontant, où l'on sait que les habitants sont opposés à ce projet depuis maintenant des années mais vous ne les écoutez pas, et les pistes cyclables du boulevard de Belleville. Sur ce dernier cas, il y eut des réunions où des pré-projets ont été présentés aux habitants, et puis un an sans projet, et puis finalement un projet qui est totalement imposé par la Mairie. Nous l'avions dénoncé lors d'un conseil de quartier de fin d'année et nous avons proposé de conserver ces pistes cyclables. Il a fallu une réunion tardive de présentation du projet auprès des habitants et une bronca pour que vous reveniez sur ce projet et que vous suiviez les propositions que les élus Les Républicains vous avaient faites quelques mois auparavant. Donc oui, il y a un vrai problème de respect de la démocratie participative dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

- Le problème de suivi. Les conseils de quartier, ainsi que le Budget participatif, se heurtent à une vraie difficulté quand ils votent une décision. Ils ne savent pas où cette décision va. Cela fait un certain temps que nous vous demandons que les services techniques viennent accompagner suffisamment en amont les porteurs de ces projets de façon à ce qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise ou de déception à la réalisation de ces projets.

Il y a donc un vrai problème en termes de démocratie locale, un problème non résolu dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Mme OUMER vous proposait d'aller plus loin, notamment de créer encore davantage d'initiatives à quelques mois de la fin des municipales, pour ouvrir de nouveaux espaces de discussions, notamment en amont du Conseil de Paris. J'attire votre attention sur un point très important : à force d'ouvrir de nouveaux espaces, vous allez diluer les instances qui normalement sont faites pour discuter, notamment les conseils de quartier. Si on donne la possibilité aux habitants d'aller s'exprimer auprès des pouvoirs publics en d'autres lieux que les conseils de quartier, c'est très bien. Mais commençons déjà par dynamiser les conseils de quartier qui devraient être le lieu de la collaboration directe entre les habitants et les élus.

Donc, je vous invite à faire très attention à ne pas trop diluer ces organes qui sont déjà suffisamment fragiles. Et enfin, de profiter de ces quelques mois pour faire preuve d'une réelle ouverture envers l'avis des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement quant à leurs doléances. »

**M. le Maire :** « Merci. J'évoquais en début de séance que tout le monde avait en tête les échéances électorales prévues dans un an. Je suggère à chacun de garder la tête froide et à conserver à ce Conseil d'arrondissement son caractère paisible et constructif qu'il a toujours su trouver. Je rappelle également au public qu'il ne doit manifester ni d'approbation ni de désapprobation envers les propos tenus. Comme à l'Assemblée. C'est la loi qui est ainsi faite. En tant qu'élus, on est tout simplement chargé d'appliquer la loi et nous nous y attachons bien évidemment, que cela nous plaise ou pas, parce que nous sommes des élus républicains. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

**M. TIBERTI :** « Merci, M. le Maire. Je voulais au nom du groupe Communiste remercier Mme Nawel OUMER pour sa communication et les pistes qu'elle propose. Je voulais également réagir à ce que j'ai entendu.

M. LEFORT a commencé son propos, et il avait raison, par souligner la qualité du travail fourni par les habitants et les habitantes du 11<sup>e</sup> arrondissement qui s'investissent dans les conseils de quartier. Et il avait également raison de souligner le faible nombre d'habitantes et d'habitants qui s'investissaient réellement. Il a aussi sans doute un peu laissé de côté un des aspects de la communication de Mme OUMER où la question quantitative est réglée différemment. C'est la question du Budget participatif.

On l'a entendu, plus de 9 000 habitants et habitantes du 11<sup>e</sup> arrondissement ont participé au Budget participatif. On a donc là un exemple d'élément central de la démocratie participative qui rencontre un nombre important d'habitants. Donc, je pense qu'il serait plus intéressant de valoriser cet aspect pour montrer qu'il y a des dispositifs qui correspondent à la disponibilité réelle des habitants et qui leur permet de s'impliquer d'une façon ou d'une autre dans les éléments de démocratie participative. Prenons un exemple très concret : vous avez dit que les habitants sont contre le projet sur le TEP Ménilmontant. Qu'est-ce qui vous permet de dire ça ? En plus, je ne vois pas vraiment le rapport avec la démocratie participative. À quel moment vous pouvez fonder la véracité de cette affirmation ? Elle vous arrange : vous êtes contre, nous sommes pour, on reste dans le débat politique classique, mais qu'est-ce qui vous permet de dire que les habitants sont contre ? Vous semblez avoir fait le lien avec les conseils de quartier ; il se trouve que je suis l'élu référent du conseil de quartier Léon Blum-Folie Regnault qui est concerné au premier chef par ce projet. Nous y en avons parlé quasiment à chaque fois, au moins une ou deux fois par an, depuis ces cinq dernières années, et je serais bien embêté pour vous indiquer si les habitants sont pour ou sont contre à partir de cet échantillon du conseil de quartier qui est faiblement représentatif de la population du quartier, vous l'avez dit vous-même, et surtout à partir de ce conseil de quartier où, au-delà des opinions parfois très fortes exprimées et souvent par des gens très bien mais qui sont des militants politiques par ailleurs, il est difficile de savoir ce que pensent réellement les gens.

Donc, je ne pense pas qu'il faille utiliser la démocratie participative comme un moyen de faire passer des projets qui n'auraient pas été retenus aux élections municipales. Je pense que la nécessité du travail politique et de l'implication citoyenne dans la durée est un besoin beaucoup trop sérieux pour être pris en otage par nos débats politiques qui sont tout aussi légitimes.

Je reviens sur les réflexions de Mme Joëlle MOREL et de M. Jacques LEFORT. À un moment donné, il faut être honnête. Une des limites de la démocratie participative, c'est en réalité son coût humain très important pour la Mairie. Vous disiez qu'il faudrait un appui technique pour, par exemple, les gens qui veulent monter des projets dans le cadre du Budget participatif, mais c'est du temps de travail d'agents municipaux et donc un coût humain et financier très important pour la Ville.

Idem pour un certain nombre des propositions de Mme MOREL qui demandent des coûts budgétaires importants. Oui, ce sont des choix politiques, mais si on veut pouvoir suivre et former des gens dans la durée, cela implique un coût. Donc, plutôt que de se jeter la démocratie participative à la tête et de dire : « Vous n'êtes pas assez participatif et nous, on l'est davantage », il faudrait être capable de se dire concrètement que la démocratie participative a un coût, et que si on veut franchir une étape dans la démocratie participative – je crois que ce sera consensuel de dire ça –, il faudra envisager des budgets consacrés à cela, et de l'argent en plus. Par ailleurs M. LEFORT, rappelez-vous quand même que pendant la campagne municipale vous avez défendu la baisse du nombre d'agents municipaux, notamment dans les cabinets, et ce qui a effectivement un impact négatif sur le travail engagé pour la participation citoyenne. Il faut donc essayer de sortir des postures et d'être dans un débat plus constructif. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

**M. LEBON :** « Merci. Je voudrais évoquer quelques faits historiques qui ont mené à la mise en place des conseils de quartier dans le 11<sup>e</sup> en 1995. Ce sont d'abord des arrondissements conquis en 1995 qui ont mis en place les conseils de quartier, avant d'être généralisés en 2002 par la loi Vaillant dans les communes. Les conseils de quartier ont eu vocation à se développer dans tous les arrondissements. On a fait le choix d'avoir un fonctionnement décidé par chaque conseil

d'arrondissement. Dans le 11<sup>e</sup>, dès 2008, on a fait le choix d'avoir un fonctionnement très ouvert où n'importe quel habitant peut s'engager et participer au conseil de quartier. Ce n'est pas le cas d'autres arrondissements de Paris où il y a des procédures restrictives de désignation avec des conseillers de quartier qui sont soit désignés soit tirés au sort. Ce n'est pas notre choix. On a fait un choix le plus ouvert possible pour les alimenter. Je ne dis pas que c'est parfait. C'est très compliqué à faire vivre, mais on s'y attelle. Il faut en permanence réfléchir et faire évoluer les fonctionnements, mais on a fait ce choix d'un mode extrêmement ouvert. Je vous signale que dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ce sont les conseillers de quartiers qui animent leur plénière. Ce n'est pas le cas de certains arrondissements de l'ouest parisien où c'est le maire qui préside à peu près toute la séance du conseil de quartier.

Vous avez mis en cause l'ordre du jour. Mais justement, quand on avait mis en place ce mode de fonctionnement ouvert lors des commissions de travail, il avait été acté que l'ordre du jour serait en partie écrit par les conseillers de quartier et les animateurs, et en partie par la Mairie puisque ça doit rester un lieu de dialogue, et ça reste le cas. Effectivement, il y a des points qui sont de temps en temps demandés à être inscrits par la Mairie, mais tout comme les autres points le sont par les animateurs des conseils de quartier.

Je ne dis pas que le résultat est parfait, mais globalement ce sont des outils qui marchent et qu'on essaye de rendre les plus ouverts possibles. En tout cas, il me semble qu'on est loin d'être l'arrondissement le moins avancé sur ces questions à Paris. Merci. »

**M. le Maire :** « Absolument. Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole, je vais donc passer la parole à Mme Nawel OUMER pour répondre point par point. »

**Mme OUMER :** « Merci M. le Maire. Je vais répondre essentiellement sur les conseils de quartier puisque c'est ce qui a occupé une grande partie des interventions. J'avais envie de vous dire M. LEFORT, et je ne suis pas une habituée de ce genre de formule, que votre intervention m'a inspiré l'expression de la « *fake democracy* » : vous procédez par l'affirmation de choses qui sont erronées, et vous le savez. Vous savez pertinemment que les conseils de quartier ne sont pas présidés par des élus. En l'occurrence, c'est plutôt à Mme Joëlle MOREL que cette réponse s'adresse, mais vous avez évoqué les quartiers dans lesquels il y a une plus grande affluence et un fonctionnement différent. Cela a été rappelé par M. Luc LEBON, nous n'avons pas fait ce choix. Notre choix a été fait avec les membres des conseils de quartier en 2014 lorsque nous avons engagé une réflexion sur une modification des règles de fonctionnement. Ce sont les conseillers de quartier qui décident de la plupart parce qu'il y a une réserve. On le sait pertinemment et vous le savez, il n'y a absolument rien de secret puisque c'est inscrit dans le règlement de conseil de quartier qui est publié et distribué. Il y a une réserve qui est le fait qu'on a des budgets de fonctionnement par exemple, c'est de l'argent public qui est délégué aux conseils de quartier pour son fonctionnement et des investissements qui doivent répondre à un certain nombre de règles.

Les règles d'utilisation mises en place, c'est une chose et puis, il y a effectivement l'ordre du jour. L'ordre du jour est établi conjointement avec les groupes d'animation. Les groupes d'animation proposent un ordre du jour qui peut être accepté ou pas, ou être amendé sur proposition du Maire, mais dans une bonne intelligence. C'est aussi à ça que servent les élus référents qui ne président pas les conseils de quartier. Lorsque nous avons travaillé en 2014, nous avons une expression qui n'était pas paradoxale, mais un petit peu : dans ce qui était exprimé, il y avait à la fois le souhait d'une information régulière et la restitution du fait que les conseillers de quartier étaient souvent interpellés sur les projets et les actions de la Mairie, et étaient parfois interpellés dans la rue par leurs concitoyens. Donc, il y avait à la fois le besoin de suivre l'actualité

municipale et à la fois le souhait de ne pas être considéré comme étant des porte-paroles de la Mairie, comme étant des personnes qui viennent expliquer les mises en œuvre ou participer.

À quoi sert l'élu référent ? En l'occurrence, à faire le lien avec le conseil de quartier qui peut avoir des demandes légitimes à l'égard de la Mairie, ce qui est bien normal. Les réponses peuvent être ainsi apportées par la Mairie par le biais des courriers, des entrevues, de la présence des services lors des plénières lorsque le sujet le requiert, et lorsque les conseillers de quartier le demandent. C'est dans cette bonne intelligence que ce dialogue existe, notamment pour les ordres du jour par exemple, et pour les sujets choisis. Je vous rappelle le principe, le conseil de quartier s'intéresse à des sujets de proximité qui concernent le quartier. Qu'est-ce qu'on n'entendrait pas si on faisait des projets sans jamais solliciter un conseil de quartier alors que ça le concerne, sans jamais lui proposer d'en débattre, sans que mes collègues élus en charge des délégations concernées ne lui proposent d'être à disposition, ou de mettre à disposition, en tout cas de proposer la présence aux débats et à l'explication des projets de nos services, on nous le reprocherait systématiquement. Donc, c'est ce travail qui est fait et c'est dans cet esprit que nous avons fait ce travail.

M. LEFORT, vous avez commencé votre intervention en disant : « on a l'impression que vous avez peur des habitants. » Quand vous terminez votre intervention en nous disant : « Vous avez plein d'instances de démocratie locale, mais concentrez-vous sur les conseils de quartier, concentrez-vous sur le fait de pouvoir faire venir plus de personnes et plus d'habitants ». J'ai envie de vous dire, n'ayez pas peur qu'on démultiplie les espaces, les moments, les lieux et les modes de participation. Je vous retourne cette injonction. N'ayez pas peur de ça ! On offre des moments de rencontre avec le Maire ou des élus le matin à 8 h parce qu'il y a des personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer. Vous l'avez dit vous-même, il faut faire l'effort de se déplacer un soir dans une réunion sur un sujet, à un endroit donné, ce n'est pas forcément pratique. Ce constat, on le fait collectivement, il est partagé. C'est dans cet esprit-là qu'on essaye de multiplier les instances. Et pardon, ce n'est pas un mille-feuille. Voir les instances de démocratie comme un mille-feuille, c'est avoir une vue verticale du sujet. C'est précisément l'inverse que nous portons, une vue horizontale.

Il y a des décisions mais ce sont des décisions partagées. Et on essaye d'offrir des espaces, des lieux, des modalités qui permettent à tous de s'investir, dans la diversité des habitants, des modes de vie, des intérêts, des choix, des investissements et des possibilités de chacun. C'est ce qui définit l'esprit de cette multiplication et cette ouverture des instances, et on continuera à le porter. On ne changera pas ce point de vue. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

**M. LEFORT :** « En fait Mme OUMER, je m'excuse, je n'ai pas bien compris pourquoi est-ce que je faisais de la « *fake democracy* ». Je m'attendais à ce que vous m'expliquiez que je disais des choses fausses. Je les ai attendues, je ne les ai pas vues venir.

Par contre j'ai noté une chose, c'est que c'était en fait un choix délibéré d'organisation des conseils de quartier que les plénières ne soient pas pleines. C'est ce que j'entends des interventions de M. LEBON et de Mme OUMER, que vous avez organisé délibérément les choses différemment en début de mandature. Pourquoi pas ? Mais effectivement, personnellement en tant qu'élu Les Républicains, j'aurais fait les choses différemment.

Puis vous avez parlé de l'implication des élus. Prenons un exemple très récent : les élus peuvent impulser une dynamique dans les conseils de quartier, suffisamment en amont. Notamment, sur

un projet donné, pour faire le lien entre les commissions de travail des conseils de quartier et les associations ou les parties prenantes du quartier, qui sont intéressées elles aussi par ce même projet local. Sauf que le travail n'est pas fait, les élus ne s'impliquent pas à ce niveau-là. Ce qui fait qu'on se retrouve en réunion publique avec d'un côté le conseil de quartier et de l'autre côté l'association locale. Un exemple très concret : le square Majorelle où l'Association du quartier Saint-Bernard n'est pas d'accord avec la commission ad hoc du conseil de quartier Bastille. S'il y avait eu un travail suffisamment en amont pour expliquer aux membres de l'Association du quartier Saint-Bernard qu'il allait y avoir un projet qui serait traité de façon concertée et donc qu'il fallait qu'ils se rapprochent de la commission ad hoc du conseil de quartier, il n'y aurait pas d'antagonisme au moment de présenter le projet. Voilà un exemple concret de travail commun d'accompagnement que les élus pourraient faire et qui n'est pas fait. Ce qui fait qu'on se retrouve avec des conseils de quartier isolés sur une planète en marge de la vie sociale et démocratique du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des associations qui gravitent aussi autour de la mairie. Ces mondes ne se rencontrent pas, ou se rencontrent dans la confrontation au plus mauvais moment. Voilà quelques idées que nous vous soumettons. Écoutez-les bien parce que bientôt, je mettrai ces idées dans le programme des Républicains aux municipales...

M. TIBERTI, vous disiez que la démocratie avait un coût. Je ne pense pas que le cabinet du Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement soit particulièrement en sous-effectif. En tout cas, ce que nous proposons pour que les plénières soient pleines dans les conseils de quartier du 11<sup>e</sup> arrondissement, c'est juste un peu de volonté politique. Elle, elle n'a pas de coût. Il suffit d'ouvrir plus largement les conseils de quartier aux habitants, en en faisant une communication qui coûte quelques banderoles et quelques impressions dans les boîtes aux lettres pour pouvoir remplir ces réunions. Puis il faut surtout organiser différemment l'ordre du jour. Qu'est-ce qui se passe actuellement ? Vous avez la Mairie qui dit : « En point 1 de l'ordre du jour, à 19 h, je mets une communication sur la propreté ou je mets une communication sur tel projet du 11<sup>e</sup> arrondissement. » Donc les habitants sont là à 19 h, frais et dispos. La communication dure jusqu'à 20h30-21h00, tous les gens fatigués partent et c'est à ce moment-là qu'arrive à l'ordre du jour les restitutions des commissions de travail des conseils de quartier. Donc forcément, les gens qui étaient venus pour découvrir la vie d'un conseil de quartier repartent en disant : « Finalement, c'est de la communication descendante de la Mairie, je n'y trouve plus mes petits ». Puis en fin de conseil, au moment où on pourrait avoir une discussion ouverte avec la population, il est trop tard, tout le monde est fatigué, tout le monde rentre.

Donc oui, il y a un problème d'organisation fondamentale de ces conseils de quartier, qui fait que les gens qui viennent une fois n'y reviennent pas une deuxième fois, que l'étau se resserre petit à petit, et on se retrouve finalement avec les mêmes vaillants combattants qui font perdurer ces conseils d'année en année, alors qu'on pourrait avoir une toute autre ambition pour les conseils de quartier du 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Bien. Je pense que la description un petit peu apocalyptique du fonctionnement des conseils de quartier qui vient d'être apportée ne rend hommage qu'improprement aux habitants, aux élus et aux services qui s'y investissent et qui y passent du temps. Pour ces derniers, c'est moins habituel et je tiens à le souligner. Nous avons en effet régulièrement des fonctionnaires de la Ville qui viennent en dehors de leurs heures de travail parce qu'ils sont convaincus de leur travail et de la nécessité de participer pour échanger avec les habitants, pour trouver des points moyens, pour essayer de comprendre les attentes au plus près du terrain et de faire évoluer les projets.

C'est dans ce contexte que nous sommes amenés à proposer d'inscrire à l'ordre du jour des conseils de quartier tel que le Contrat local de propreté, qui a été le dernier sujet proposé. Les

séances de conseils de quartier de l'automne dernier ont conduit deux conseils de quartier à accepter parce que ce sont les groupes d'animation qui décident et non pas le Maire, malgré les pouvoirs qui nous sont conférés par le règlement des conseils de quartier. Néanmoins, la règle que je m'applique, c'est de proposer mais pas de décider. Ce sont donc les groupes d'animation de chaque conseil de quartier qui décident. Au mois d'octobre, j'ai vu que nous étions prêts pour boucler avant la fin de l'année le Plan de propreté, mais seuls deux conseils de quartier avaient accepté d'inscrire à leur ordre du jour ce point qui me semble essentiel. S'il y a des sujets dont il faut discuter au niveau local et au niveau d'un conseil de quartier, ce sont bien les sujets qui ont trait à l'espace public. Qu'est-ce que j'ai alors décidé ? Je n'ai pas imposé aux trois autres conseils de quartier de fixer ce point à l'ordre du jour alors que je pouvais le faire. Ils m'expliquaient qu'il y a souvent des réactions un petit peu agacées en argumentant « La Mairie vient encore avec un point à l'ordre du jour, du coup on ne va pas avoir le temps de discuter ». On peut peut-être tous dépasser cela. D'ailleurs, les animateurs des conseils de quartier le font très volontiers puisque je leur ai dit que je ne voulais pas que la Mairie adopte son plan de propreté sans que chaque conseil de quartier ait eu l'opportunité d'en débattre, parce que je sais combien c'est un sujet qui intéresse nos conseils de quartier. Nous avons donc différé l'adoption du Plan de propreté du 11<sup>e</sup> jusqu'à ce printemps. Les trois conseils de quartier qui n'en avaient pas débattu ont décidé de fixer ce point à leur ordre du jour lors des dernières réunions. Maintenant, nous avons un Plan local de propreté et vous voyez, tout cela se passe sans psychodrame et en faisant en sorte de respecter et de prendre en compte l'avis de chacun. On est donc très loin de la description un peu apocalyptique que vous donnez de notre rapport à la démocratie locale.

Vous nous donnez de bonnes idées pour nous améliorer. Il y a toujours en effet des pistes d'amélioration et je vous remercie de votre créativité. Toutefois, je reprends les points que vous évoquiez comme l'affichage sur les panneaux municipaux. Nous le faisons, chacun peut en juger. Quand vous arrivez en mairie à la veille de conseils de quartier, l'ensemble des dates sont affichées. On a également mis de nouveaux panneaux sur deux ailes de la mairie ; nous les utiliserons pour tous les besoins de communication et notamment pour la participation des habitants.

Nous faisons des boîtages, c'est-à-dire que nous distribuons dans toutes les boîtes aux lettres d'un quartier. Alors pas systématiquement pour une question de moyens car nous n'avons pas les moyens de le faire pour chacune des réunions des conseils de quartier. Néanmoins, nous nous attachons à le faire au moins une fois par vague de séances. Quand il y a un sujet majeur sur lequel un projet important ou une thématique importante est évoquée par le conseil de quartier, nous leur donnons donc cette possibilité d'avoir un boîtage sur l'ensemble du quartier, trois fois par an. Donc, toutes ces excellentes idées que vous avez avancées, elles sont d'ores et déjà mises en œuvre, bien naturellement en fonction des moyens qui nous sont alloués, parce que nous gérons de l'argent public.

Enfin, vous proposez de changer d'horaires, de format ou de disposition de salles, de faire des réunions le samedi, de mettre les comptes rendus en ligne. Je vous invite à regarder ce qui est déjà fait parce que j'ai en mémoire par exemple des tentatives à deux reprises du conseil de quartier République-Saint Ambroise de faire des réunions le samedi matin ou après-midi. Et c'est le groupe d'animation, non pas le Maire ni les élus référents, qui a ensuite choisi de favoriser des réunions le soir, tout simplement parce qu'il trouvait qu'il y avait moins de monde, que c'était moins pratique, que les gens étaient moins mobilisés quand ils faisaient ces réunions le samedi après-midi. Donc, rendons à César ce qui est à César. Ces éléments sont aux mains du groupe d'animation.

À chaque fois que nous faisons une réunion en mairie, les comptes rendus et les documents sont mis en ligne dans les jours qui suivent. Le Budget participatif est l'exemple même d'un processus de co-élaboration puisque les porteurs de projet sont invités à rencontrer les services pour expertiser, pour expliquer l'expertise technique qui est conduite, et pour qu'ils puissent avoir tous les éléments qui expliquent pourquoi tel ou tel choix est techniquement possible ou pas. Et on pourrait démultiplier à l'envi les exemples de tous ces éléments. Je vous remercie d'avoir ces bonnes idées et de les verser au débat. Ce que je veux dire, c'est que ce sont des éléments qui sont d'ores et déjà mis en œuvre.

Aujourd'hui, la question qui se pose n'est pas de savoir si le Maire est dictatorial par rapport à l'ordre du jour des conseils de quartier. Pardonnez-moi de résumer de façon un petit peu grossière comme ça l'ensemble de la tonalité des propos que j'ai entendus. Il s'agit plutôt de voir comment les conseils de quartier peuvent trouver une nouvelle place, parce que nous avons proposé, et c'est une chose heureuse, de nouveaux outils. Et je pense que le Budget participatif a changé profondément le sens, et même la raison d'être, des conseils de quartier. Pour autant, nous n'en avons pas tiré toutes les conséquences. Je suggère donc à chacun de se projeter plutôt vers l'avenir en disant quel est l'impact de la création de cet événement majeur qu'est l'arrivée du Budget participatif pour rénover la démocratie participative et faire en sorte que les conseils de quartier se renouvellent. Je vous dis très humblement le fond de ma pensée, s'ils continuent à avoir le même fonctionnement, si après 20 ans d'existence ils n'opèrent aucune remise en cause, aucune remise en question, je pense qu'ils vont progressivement s'étioler. On pourra toujours se plaindre ou rejeter sur l'équipe municipale la responsabilité de cela. C'est un petit peu, pardonnez-moi le terme, à courte vue.

Je pense que la véritable question est : qu'est-ce qu'un conseil de quartier au 21<sup>e</sup> siècle ? Ils ont été créés en 2002, pour autant, c'est un instrument du siècle dernier qui ne prend pas en compte la participation électronique et le fait que les habitudes de vie de nos concitoyens ont changé. Il faut prendre en compte tous ces éléments et c'est ce que nous faisons quand nous ouvrons les consultations par internet, quand nous créons le Budget participatif qui a une grande part dématérialisée. Donc, interrogeons-nous plutôt de façon constructive sur ce qu'on peut apporter de plus à nos concitoyens pour faire en sorte d'avoir une démocratie locale plus vivante. En tout cas, c'est notre état d'esprit. Et c'est avec cet état d'esprit que nous testons de nouvelles formules.

Les cafés du Maire ont été évoqués. Je peux vous dire que les personnes qui y participent sont heureuses, en tout cas c'est le retour qu'elles me font, de pouvoir avoir des moments d'échanges dans lesquels ce n'est ni nous ni une équipe d'animation qui fixe l'ordre du jour, mais ce sont eux, les gens qui viennent pour nous parler des projets, des difficultés ou des sujets qu'ils souhaitent. C'est pour cette raison que la Maire de Paris a créé cette possibilité. Cela n'aurait pas de sens que la Maire de Paris fasse des petits-déjeuners avec quelques dizaines de personnes ou des structures de cette nature. Elle a donc trouvé une autre façon d'offrir un lieu d'échanges directs, de démocratie directe avec les Parisiennes et les Parisiens, grâce à ces réunions préparatoires au Conseil de Paris. Bref, on est dans une conception de la démocratie qui est vivante et qui doit être renouvelée en permanence pour répondre aux modifications de nos concitoyens dans leur mode de vie, dans leurs aspirations. C'est pour cette raison que nous continuons et que nous continuerons jusqu'au bout de faire des propositions et d'essayer de nous adapter en permanence aux besoins et aux attentes de nos concitoyens.

Voilà le sens de la communication que Mme Nawel OUMER a présenté, et voilà les enjeux qui sont devant nous. Il me semblait important, en conclusion de ce débat, de remettre tout cela en perspective pour que chacun puisse apprécier la qualité de ce débat. Je vous remercie.

Il s'agit d'une communication, donc sans vote. »

## COMMUNICATION SANS VOTE

### 2019 DEVE 33 – Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 – 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements

**M. le Maire :** « Nous passons à la suite de l'ordre du jour. Nous avons une autre communication sans vote qui est l'objet du projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016. Je passe la parole à Joëlle MOREL pour la présenter. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Cette communication a pour objet la mise en œuvre d'un des projets du budget participatif voté en 2016 qui s'intitule « + de nature en ville ». L'objectif de ce projet est de développer la biodiversité, notamment les zones humides pour renforcer les trames vertes et les trames bleues et faciliter le déplacement des espèces végétales et animales.

Le projet s'inscrit bien évidemment dans le Plan biodiversité que nous avons voté en mars 2018. Ainsi, 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité situés essentiellement dans les espaces verts, mais aussi aux abords des centres sportifs d'un collège et un réservoir d'eau seront créés à Paris.

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par trois espaces qui se situent dans des squares :

- la conversion du bassin de 60 m<sup>2</sup> en mare naturelle au square Emile Gallé
- l'aménagement d'une prairie herbacée et une valorisation des habitats aquatiques au square Maurice Gardette
- l'installation d'équipements pour la faune et une prairie herbacée au square Colbert.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non. Merci, le Conseil est ainsi informé. »

## PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### Action sociale, enfance et santé

### 2019 DASES 44 – Subventions (64.000 €) à 4 associations pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et familles démunies à Paris

**M. le Maire :** « Nous en arrivons aux projets de délibération avec vote. M. Michel BILIS va le présenter le premier sur lequel il y a des inscrits. »

**M. BILIS :** « Merci. Pour le 11<sup>e</sup> arrondissement, l'association concernée est l'équipe Saint-Vincent Permanence Oberkampf. Je rappelle que le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion a fait de l'accès au droit une priorité, entendu comme l'aide à la connaissance du droit et l'aide à l'exercice du droit, autrement dit permettre aux personnes de réaliser leurs démarches administratives et de prendre connaissance des droits qui leur sont alloués, notamment pour les personnes qui sont en situation d'exclusion. L'équipe Saint-Vincent Permanence Oberkampf a pour objectif d'agir en faveur des personnes qui vivent des situations d'exclusion sociale. C'est une association dont la permanence est située 139 rue Oberkampf, et qui s'adresse à un public d'hommes âgés de 25 à 60 ans en situation de précarité. L'association assure également une mission d'accueil, d'orientation, de domiciliation administrative, d'accès au droit, ainsi que d'aides à l'insertion professionnelle. Fin 2018, 734 personnes étaient domiciliées au sein de cette structure.

Il est proposé de soutenir l'action de cette association à travers la reconduction pour 2019 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 €.

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL souhaite prendre la parole. »

**Mme MOREL :** « Merci, M. le Maire. Je me suis inscrite sur cette délibération pour dire combien les associations qui travaillent auprès des personnes qui vivent des situations d'exclusion sociale sont à saluer et à remercier.

Jeudi, j'ai assisté à la projection du film « Les Invisibles » au Palais de la Femme. Ce film est un cri pour nous ouvrir les yeux sur la situation des femmes à la rue, sur la situation des travailleurs sociaux qui les accompagnent, sur les contradictions dans lesquelles les institutions les obligent à naviguer. Nous passons tous les jours à Paris devant des personnes qui sont à la rue. Le plus souvent, nous détournons le regard. Ils attendent de nous un regard, un sourire, un début de relation humaine. « Les Invisibles » nous révèle les richesses des femmes qui sont à la rue, les richesses de leur parcours de vie, leur professionnalisme enfoui, leur beauté cachée. Après une heure trente d'éclats de rires, de complicités, de larmes et de colère, nous repartons avec l'envie d'agir.

Cette délibération s'inscrit pour moi dans cette volonté. Oui, il est essentiel de soutenir les équipes Saint-Vincent de la rue Oberkampf qui domicilient plus de 800 personnes. Ces équipes de bénévoles, souvent âgés, sont surchargées de travail. Les 12 000 € que nous versons ne peuvent suffire à l'accompagnement dont ces personnes à la rue ont besoin.

En 2014, au nom du groupe Écologiste, j'avais porté un vœu qui a été adopté pour que lors d'un conseil, nous nommions les personnes mortes dans la rue dans le 11<sup>e</sup>, ce qui a été fait en début de séance. Je rappelle qu'en 2017, l'association Collectif des morts de la rue a accompagné 88 convois et 247 personnes décédées à Paris. Aujourd'hui, M. François VAUGLIN nous a annoncé 608 décès en 2018.

C'est important de le faire, mais on ne peut pas se satisfaire de ce seul hommage. Je pense qu'il faut encore aller plus loin, et c'est pourquoi je continue à demander qu'un article dans le journal municipal en parle au moins une fois dans l'année.

Le groupe Écologiste votera bien évidemment cette délibération. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Pour ce qui est de l'article, on a déjà eu, mais on peut en refaire d'autres. C'est un sujet important. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Alors, je tiens effectivement à souligner la qualité du travail qui est fait dans ces associations, et particulièrement cette association de domiciliation rue Oberkampf. Je me félicite qu'on renouvelle la subvention de 12.000 €.

Je tenais quand même à signaler qu'il y a une subvention importante de 7.500 €, une subvention de cohésion sociale, qui a été supprimée pour cette association. Cela s'est traduit par de grosses difficultés financières. Ils ont trouvé une solution qui n'en est pas une tout à fait souhaitable, puisqu'ils demandent maintenant à leurs participants et à leurs bénéficiaires, dans la mesure du possible, de cotiser 20 € par an pour bénéficier de leurs services. Donc je crois qu'il faut quand même ne pas perdre de vue qu'il y a des efforts importants à faire au niveau de ces populations en grande difficulté. On ne se rend pas compte, mais supprimer 7.500 € de subvention à une association qui accueille 800 personnes par an, c'est quand même assez catastrophique. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Michel BILIS pour répondre ? »

**M. BILIS :** « Sur la suppression de 7.500 € à laquelle vous faites référence, je ne suis pas en mesure de répondre. Donc je n'ai pas spécialement de choses à dire, sinon d'annoncer que l'hommage annuel aux morts de la rue, célébré par l'association du même nom, aura lieu le mardi 2 avril à 14 h au 14 rue des Récollets. »

**M. le Maire :** « Absolument. Merci de rappeler à nouveau ce point de rendez-vous. À propos de cette suppression, Mme SPINNEWEBER, s'agit-il d'une subvention dépendant de la Ville ou de l'État ? Vous dites de la Préfecture, donc c'est dépendant de l'État. Il est important d'apporter cette précision parce que j'allais être prêt à vous dire qu'on pouvait travailler ensemble pour demander son rétablissement s'il s'agissait d'une décision de la Ville. Ce n'est donc pas nécessaire. Néanmoins, je partage totalement votre propos sur le caractère inapproprié et inopportun de supprimer cette subvention à cette association qui fait effectivement un travail considérable.

Mme Joëlle MOREL évoquait la projection à laquelle elle a assisté aux côtés du Maire, de M. Philippe DUCLOUX, de Mme Dominique VERSINI, de M. Michel BILIS et d'autres élus la semaine dernière. Je saisis l'occasion pour dire que nous allons ouvrir dans quelques jours les bains-douches rénovés au sein desquels une structure qui s'apparente à ce qu'est un accueil de jour sera créée. Quelque part, c'est un petit morceau de l'envol qui va trouver sa place dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Donc vous voyez que ce film nous aura inspirés jusqu'au bout.

Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019 DASES 51 – Subventions (134.500 €) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 9 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires**

**M. le Maire :** « M. Michel BILIS et Mme Joëlle MOREL sont co-rapporteurs. Néanmoins, l'élue qui s'est inscrite est Mme MOREL. Donc, je vais demander à M. BILIS de présenter ces subventions et conventions avec des associations qui travaillent pour l'insertion et la mobilisation dans le cadre des jardins solidaires. »

**M. BILIS :** « Insérer durablement les personnes est un cap que s'est fixé le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Ces actions d'insertion visent à proposer des activités à des personnes très éloignées de l'emploi, notamment des personnes allocataires des minima sociaux, afin de leur permettre de s'intégrer dans un parcours d'insertion professionnelle.

Les jardins solidaires proposent une activité collective de jardinage à des publics en situation d'insertion tout en restant ouverts aux habitants du quartier. Les jardins solidaires sont conçus comme des outils de remobilisation sociale et professionnelle pour les personnes en situation d'exclusion.

Le réseau des jardins solidaires se compose de neuf actions portées par six associations. Pour le 11<sup>e</sup> arrondissement, c'est l'association Culture(s) en Herbe(s) pour le jardin solidaire Marcotte « Parcelles de terre, passerelles sociales » qui est directement concernée. L'association Culture(s) en Herbe(s) a noué de nombreux partenariats avec des structures sociales et médicosociales. Il est proposé une subvention de 5.000 € à l'association Culture(s) en Herbe(s). »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Les jardins partagés se déclinent en plusieurs catégories. Certains ont fait le choix de travailler tout particulièrement avec des personnes éloignées de l'emploi, des personnes en grande précarité. Ces jardins sont donc des jardins solidaires et d'insertion et peuvent être rattachés, pas seulement à la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement), mais aussi à la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) et aux services de prévention et de lutte contre les exclusions.

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, l'association Culture(s) en Herbe(s) anime le jardin partagé solidaire d'insertion Marcotte au square Colbert, situé rue de Charonne. L'objectif de l'association est d'amener les personnes en situation d'exclusion sociale, par une activité collective de jardinage, vers un parcours d'insertion. L'association offre trois ateliers d'une heure à deux heures par semaine, des évènements conviviaux, des sorties, des pique-niques, des liens avec les structures sociales et médicosociales. Ainsi, ils accueillent 175 personnes dont 68 % sont Parisiens, 36 % sont des femmes, 38 % ont moins de 30 ans, 14 % ont plus de 60 ans et 54 % sont des personnes sans activité (au chômage, au RSA ou en arrêt longue maladie).

Cette subvention de 5.000 € à Culture(s) en Herbe(s) permettra le recrutement d'un animateur salarié dans le cadre d'un contrat aidé. Culture(s) en Herbe(s) participe régulièrement à la Fête des Jardins, à la Fête de la Nature et activement aux journées « Enjardinez-vous » chaque année. Si vous souhaitez les rencontrer, je vous invite à participer le vendredi 22 mars à l'atelier « semis » à 15 h ou le dimanche 24 mars à 13h00 à l'atelier « paillage, compost et purin » dans le cadre des journées « Enjardinez-vous ». Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Alors c'est une intervention inhabituelle puisque c'est l'élue qui s'inscrit sur sa propre délibération. Je le dis à tous, si tout le monde fait ça, les conseils d'arrondissement vont finir beaucoup plus tard. Néanmoins, il s'agit d'un beau sujet qui mérite d'être souligné. Merci de l'avoir fait.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. On passe au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019 DASES 60 – Subvention (101.000 €) à l'association OPPELIA pour l'animation d'un espace de remobilisation pour des personnes. Convention de fonctionnement (74.000 €) et investissement (27.000 €)**

**M. le Maire :** « Mme Joëlle MOREL s'est inscrite sur cette délibération, M. Michel BILIS a la parole. »

**M. BILIS :** « Ce projet de délibération a pour objet d'allouer une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement à l'association OPPELIA, subventions relatives au fonctionnement et à l'équipement d'un espace ressource et de remobilisation, situé au sein des bains-douches du 42 rue Oberkampf.

Comme il a été dit, la structure des bains douches étant en complète rénovation, elle devait rouvrir au public en février 2019, mais un certain nombre de retards dans les travaux font que son ouverture est envisagée maintenant, tout en étant prudent, au mois d'avril.

L'association OPPELIA a été fondée en 2009 et elle a pour objet « *d'apporter une aide aux enfants, adolescents et adultes, ainsi qu'à leur entourage, qui rencontrent des difficultés sur le plan social, médicosocial ou sanitaire, liées notamment à l'usage de substances psychotropes ou engagés dans des conduites à risques* ». L'association a pris la suite en juin de l'association Charonne, partenaire de longue date de la Ville de Paris, et c'est donc elle qui va succéder à l'association Charonne pour l'animation de la structure des bains-douches du 42 rue Oberkampf.

Il s'agit d'attribuer au titre de l'exercice 2019, à la fois une subvention de fonctionnement de 74.000 € à l'association dans le cadre d'une convention annuelle correspondant à huit mois de fonctionnement – ce ne sera peut-être pas tout à fait huit mois compte tenu du retard – ainsi qu'une subvention d'investissement d'un montant de 27.000 € pour l'équipement de cet espace, et ce, également dans le cadre d'une convention d'investissement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. J'ai lu avec attention cette délibération qui accorde une subvention de 101.000 € à l'association OPPELIA qui a absorbé en juin dernier l'association Charonne, qui était un partenaire de longue date de la Ville de Paris. Nous les connaissions bien puisque l'association Charonne devait gérer les bains-douches de la rue Oberkampf. J'ai donc découvert que l'association OPPELIA était appelée à gérer les bains-douches.

Je souhaite avoir des informations sur cette association qui gère 18 structures des champs médicosociaux et sociaux sur 15 départements. C'est donc une très grosse structure. Alors, je voudrais savoir s'ils interviennent déjà dans des équipements parisiens ? Est-ce qu'ils interviennent dans la petite couronne et dans quels équipements ?

D'autre part, dans la présentation du projet des bains-douches rue Oberkampf, il n'est pas fait mention d'un partenariat avec « Onze Mille Potes » qui doit gérer la bagagerie dans les mêmes

locaux. L'absence de références à la bagagerie me soucie, car nous savons tous ici combien les bénévoles de la bagagerie sont investis dans l'accueil des personnes à la rue et combien ils sont en attente d'une installation dans les nouveaux locaux. Le chantier semble avoir pris du retard : l'ascenseur n'est pas encore en fonctionnement, les agents des bains-douches semblent ne pas être satisfaits des nouveaux locaux... enfin la livraison des bains-douches est en retard. La bagagerie, installée provisoirement impasse de Ménilmontant, a rendu les locaux. La bagagerie n'est pas encore ouverte dû au retard du chantier des bains-douches et ce sont les personnes à la rue qui souffrent de ce décalage de ce calendrier.

Donc je souhaite avoir quelques informations et réaffirmer que nous souhaitons vivement que les bains-douches s'ouvrent et que la Bagagerie puisse s'installer le plus vite possible. »

**M. le Maire :** « Bien. D'autres interventions ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Mme MOREL, je lis dans la délibération qu'OPPELIA va gérer un espace au sein des bains-douches, mais ne va pas gérer la totalité des bains-douches, qui reste gérée par la Ville de Paris. Ce que je comprends, c'est que le bâtiment des bains-douches a été rénové et il y a un lieu qui va être d'accès spécialisé pour notamment la bagagerie Onze Mille Potes. Et au sein du lieu qui aura un accès vers les douches, il y aura ce centre de ressources et les douches.

Pour moi, la proposition nous paraît tout à fait pertinente et les élus Les Républicains vont voter cette délibération, avec un point d'attention tout particulier puisque l'association OPPELIA va recevoir des personnes fragiles, notamment des usagers de drogues, mais aussi des personnes qui sont dans la rue, puisqu'elle va rassembler les personnes rencontrées lors des maraudes d'interventions sociales. Il est donc tout à fait important que la gestion se fasse finement de façon à ce que les publics puissent vivre de façon harmonisée au sein des trois espaces, entre ceux qui sont gérés par l'association OPPELIA et ceux qui utilisent les bains-douches et la bagagerie. Il nous paraît tout à fait pertinent que ces publics soient rassemblés dans un même lieu de façon à pouvoir échanger éventuellement des idées, des bonnes pratiques sur l'accompagnement de ces publics fragiles. Par contre, il est important que la bagagerie ait un fonctionnement autonome des bains-douches. En effet, si on a rénové les bains-douches, c'était pour permettre cet accès individuel et autonome aux bains-douches, notamment pour que les personnes sans domicile fixe ayant besoin de leurs bagages puissent continuer à y avoir accès lorsque les bains-douches sont en grève.

Donc oui, cette délibération va dans le bon sens et nous la votons. Nous sommes bien sûr désolés du retard de la livraison des travaux de la bagagerie, mais nous pensons que tout cela est de bon aloi. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. M. Michel BILIS, vous voulez apporter des compléments ? »

**M. BILIS :** « Pour répondre à Mme Joëlle MOREL sur l'absorption de l'association Charonne par l'association OPPELIA, je pense que c'était une restructuration interne aux associations et l'association Charonne fait partie d'OPPELIA maintenant.

En ce qui concerne le reste, M. Jacques LEFORT a dit ce qu'il fallait dire, à savoir qu'effectivement, la bagagerie et la laverie sont animées par l'association Onze Mille Potes, qui étaient jusqu'à ces jours-ci transférées impasse de Ménilmontant en attendant la fin des travaux. Mais comme effectivement, il y a un retard pour la livraison des travaux, il y a donc un petit problème d'attente pour le retour de la laverie et de la bagagerie de Onze Mille Potes au 42 rue

Oberkampff, mais c'est prévu. L'association OPPELIA organisera quant à elle l'accueil et la prise en charge (rencontres psychologiques, aides à l'insertion) des personnes concernées. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Chacun a pu dire avec ses mots et sa sensibilité qu'il regrettrait les retards dans les travaux. Tout le monde les regrette bien évidemment. Les aléas techniques des chantiers produisent parfois ce genre de résultats. Je tiens quand même à saluer le travail des services techniques qui ont réussi à dépasser ces aléas techniques, tout en respectant les enveloppes budgétaires, quitte à ce que ce fut au coût de quelques semaines de décalage.

C'est d'ailleurs une illustration du débat que nous avons eu en début de Conseil d'arrondissement. Ce projet a été rendu possible par l'engagement des habitants de notre arrondissement puisque c'est le Budget participatif qui a permis sa réalisation. C'est donc quelque chose de très heureux, je trouve, et qui illustre joliment la communication que nous avons eue au début de ce Conseil d'arrondissement sur la participation des habitants. Nous voyons combien la co-construction n'est pas un vain mot.

Je vous propose de passer au vote et ainsi d'adopter cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019 DAC 31 – Contribution (2.000.000 €) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métaux (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « Mme Martine DEBIEUVRE a la parole et M. Jacques LEFORT se prépare. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Merci M. le Maire. Je ne vous présenterai pas la Maison des métaux. Je pense que tout le monde la connaît, tout le monde sait la place importante qu'elle occupe dans le paysage culturel parisien, non seulement du 11<sup>e</sup>, mais de tout Paris.

Je voulais signaler que depuis septembre, Stéphanie AUBIN a succédé à Philippe MOURRAT et elle veut positionner la Maison des métaux comme premier lieu culturel dédié aux transitions. Je vois que M. Jean-Pierre CORSIA opine parce qu'il l'a rencontrée à cette occasion. Elle veut également développer les liens avec les entreprises impliquées dans une logique de responsabilité sociale de l'entreprise.

Le montant de la subvention est identique tous les ans, elle est de 2 millions d'euros. Nous avons déjà voté un acompte d'un million d'euros en 2018. Maintenant, je vous demande de voter le reste de la subvention qui est d'un million d'euros. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a la parole. »

**M. LEFORT :** « La subvention qui est octroyée à la Maison des métaux est de 2.090.000 € répartis comme suit : 2.000.000 € de la Ville de Paris, 60.000 € de la Région, 10.000 € de l'État et d'autres donateurs à hauteur de 20.000 €, selon les documents qui nous ont été fournis pour la préparation de ce Conseil d'arrondissement. Par ailleurs, l'ensemble des recettes de la Maison des métaux totalise à peu près 3 millions d'euros. Dans ces recettes, la billetterie et les prestations de

service sont de 176.000 €. Donc la Maison des métallos récolte 2.746.000 € par an, dont seulement 176 000 € de recettes.

J'aurais aimé pouvoir poser quelques questions sur les ambitions annoncées par la nouvelle directrice, qui sont assez sobrement exposées dans les documents que nous avons à notre disposition. Il y est seulement dit que ce serait « le premier lieu culturel dédié aux transitions ». Je voulais savoir ce que c'étaient que « les transitions » en question ? Est-ce qu'il s'agissait de la transition écologique, la transition de la Mairie de Paris de la Gauche vers la Droite, ou d'autres transitions, qu'elles soient culturelles, politiques ou autre ? Quel est le programme ? Parce qu'il paraît tout à fait alléchant...

Enfin, il est indiqué qu'il y aurait à l'occasion du programme culturel sur les transitions « des liens avec des entreprises impliquées dans une logique de responsabilité sociétale de l'entreprise ». Alors là, je suis encore plus attiré par ce menu. Quel est le lien entre les transitions et la responsabilité sociétale des entreprises ? J'aurais aimé que vous nous apportiez quelques précisions, Mme DEBIEUVRE. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Peut-être que le président de la Maison des métallos peut éclairer ce débat ? M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE :** « N'ayez pas peur M. LEFORT, n'ayez pas peur du changement, n'ayez pas peur du mouvement. Le monde change, la société bouge, on le voit particulièrement aujourd'hui, et donc la Maison des métallos bouge en phase avec la société. C'est le très beau projet que porte Stéphanie AUBIN qui a convaincu le jury auquel j'ai participé avec M. le Maire. Quinze dossiers ont été déposés au départ, puis il n'y en eut plus que cinq, et Stéphanie AUBIN a été choisie comme directrice de la Maison des métallos. C'est une belle personne, comme on dit, qui a un très beau passé culturel. Elle s'était notamment investie à Reims dans ses activités précédentes. De plus, il y a l'originalité d'avoir une chorégraphe pour diriger la Maison des métallos, avec cette vision très particulière qu'ont les chorégraphes et les danseurs. Ils parlent peut-être moins que d'autres acteurs culturels, dans le monde du théâtre par exemple, mais ils sont souvent plus aux prises avec les réalités de la société.

Donc, consciente évidemment de l'opportunité qu'elle avait de pouvoir investir cet équipement culturel de la Ville de Paris, en toute indépendance artistique, dans le cadre des articles 1 et 2 de la loi Liberté de création, architecture et patrimoine de 2016, elle nous propose un projet détonnant qu'elle construit progressivement, dans une phase intermédiaire de six mois, qui est celle de son investissement dans la Maison des métallos où elle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Mais à notre demande, Philippe MOURRAT, le précédent directeur, avait, si j'ose dire, terminé la programmation dans la cohérence de l'année 2018.

Oui, elle veut prendre en compte la transition dans laquelle nous sommes. Qui peut contester que notre société est en transition, avec une forte dimension écologique ? Je pense que c'est une revendication forte et présente dans les débats. Cette revendication était présente encore vendredi avec la grève des jeunes pour le climat, et samedi avec ce qu'on a appelé « La marche du siècle ». Je voudrais que nous retenions d'ailleurs de cette journée de samedi cette image d'une foule pacifique défilant pour l'avenir de la planète, plutôt que celle des incidents qui se sont déroulés dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.

Elle fait appel évidemment aux forces vives, aux citoyens, aux associations, aux entreprises, aux acteurs économiques innovants dans un très beau projet. Ce vendredi 22 mars à 19 h, il y aura un *before* avec une très forte personnalité qui s'appelle Pierre MEUNIER. Venez M. LEFORT, n'ayez

pas peur ! Franchissez la porte de la Maison des métallos et vous verrez ce qu'il s'y passe. C'est l'avenir qui s'y dessine. »

**M. le Maire :** « Absolument. M. LEFORT souhaite prendre la parole. »

**M. LEFORT :** « Je n'ai pas eu la réponse à ma question, M. BLOCHE, que sont ces transitions ? J'ai compris qu'elles étaient prometteuses, je m'en réjouis. Je pense que si vous avez choisi ce dossier, peut-être que vous avez eu plus d'informations à ce sujet. Vous auriez pu nous en faire part, rien n'est secret. »

Nous votons 2 millions d'euros de subventions. En tout cas, les élus Les Républicains du 11<sup>e</sup> arrondissement vont bien entendu voter cette délibération mais avec un point d'attention : 176.000 € de billetterie. Si le billet est en moyenne à 10 €, cela équivaut à une moyenne de fréquentation de 80 personnes par jour. Je pense que là aussi, on a quelques points de progrès à avoir pour qu'on puisse éventuellement trouver un modèle économique qui coûte un peu moins cher à la Ville de Paris, de façon à ce que d'autres formes de culture puissent aussi être subventionnées grâce aux économies que nous pourrions faire sur ce projet, qui reste un projet prometteur. En tout cas, nous l'espérons et nous irons profiter de la Maison des métallos. »

**M. le Maire :** « Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA :** « Je voudrais dire à M. LEFORT qu'il ne faut pas qu'il fasse semblant d'être ignorant. S'il ne connaît pas la transition écologique, cela voudrait dire qu'il n'a accès à aucun média, qu'il n'a pas participé et qu'il n'a pas entendu parler de ces longues marches, notamment celles de ces lycéens, magnifiques et très créatives qui ont déambulé dans les villes avec beaucoup d'humour. »

En même temps, je voudrais répondre à Mme MOREL et à M. LEFORT sur la démocratie participative. Ce que fait Stéphanie AUBIN, c'est une façon aussi de développer la démocratie participative parce que tous ces ateliers sont hyper créatifs et permettent d'associer des citoyens qui n'auraient jamais accès à la culture. C'est un mode d'expression. Je pense qu'on pourrait aussi s'emparer de cette façon de faire appel à la créativité pour essayer de faciliter les débats dans nos conseils de quartier et dans nos instances. Par exemple, M. LEFORT, vous avez entendu parler de l'économie circulaire. Elle est en action dans énormément d'ateliers. Ce ne sont pas des pièces ou des spectacles, ce sont des ateliers qui sont proposés avec un calendrier. Le mois de mars a d'ailleurs une programmation très intéressante : vous pourriez, M. LEFORT, amener des objets que vous avez chez vous, vous pourrez les détruire, les détériorer et en même temps recréer de nouveaux objets. C'est un atelier très créatif. J'ai beaucoup apprécié le travail de Stéphanie AUBIN et je pense qu'on devrait s'en inspirer dans nos instances de démocratie locale. »

**M. le Maire :** « Très bien ! Que l'esprit des métallos plane sur ce Conseil. Je redonne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Juste pour votre parfaite information, M. LEFORT, si Stéphanie AUBIN s'est laissée six mois de réflexion et de rencontre avec différentes instances et personnes, c'est parce qu'elle n'est pas arrivée avec une programmation déjà établie. Elle succédait à Philippe MOURRAT et elle n'avait pas pu la préparer à l'avance car il fallait qu'elle connaisse les lieux, les équipes, etc. Vous en saurez donc davantage la saison prochaine, je pense. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette précision. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Formidable. Merci pour les métallos. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019 DFA 17 – Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005**

**2019 DFA 18 – Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité**

**M. le Maire :** « Comme il y a les mêmes inscrits sur les délibérations 2019 DFA 17 et 2019 DFA 18, on va regrouper les deux présentations. M. Florent HUBERT va rapporter ces délibérations. Mme Joëlle MOREL se prépare. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un sujet nettement moins poétique, puisqu'il s'agit de l'avenant n° 3 extrêmement technique de la convention pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches. Il s'agit des colonnes Morris et des mâts porte-affiches qui visent uniquement à apporter de la communication sur des manifestations culturelles, économiques, sociales.

On a voté, dans ce Conseil et au Conseil de Paris, une nouvelle convention pour l'exploitation de ce mobilier. Il se trouve que dans la phase transitoire entre les deux exploitants, il apparaît qu'il serait préférable de reporter de six mois le basculement sur le nouvel exploitant, pour ne pas pénaliser notamment les manifestations culturelles (théâtres, expositions) qui s'affichent sur ce mobilier, et pour permettre un chantier qui soit bien phasé et qui soit rééchelonné de manière la moins impactante possible sur l'espace public. Il vous est donc proposé de décaler du mois d'avril au mois d'octobre le basculement sur le nouveau système et la nouvelle concession.

Concernant le projet 2019 DFA 18, il s'agit d'une concession un peu plus importante puisqu'on parle des 1 600 ex-MUI (Mobilier Urbain d'Information) qui sont installés dans la Ville et qui actuellement sont non exploités. Ces mobiliers ont vocation à accueillir une communication à majorité d'intérêt général, émanant soit de la Ville soit d'acteurs d'intérêt général qu'elle souhaite mettre en avant, et, à titre accessoire et subsidiaire, des communications de publicité.

Une nouvelle concession a été lancée dans un cadre juridique éminemment compliqué sur lequel je ne reviens pas. Un processus juridique très long a abouti à un cahier des charges qui s'inscrit dans le cadre du règlement local de publicité actuel et qui définit des critères assez exigeants. En effet, l'idée est de n'avoir que des mobiliers de 2 m<sup>2</sup> et plus aucun mobilier de 8 m<sup>2</sup>, et qui soient de qualité esthétique et de qualité environnementale aussi poussée que possible.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois candidats bien connus ont concouru : Exterion, Clear Channel et Decaux. Les deux critères retenus étaient la soutenabilité financière (le niveau de redevance, soit annuel fixe soit variable), et la qualité technique de l'offre sur l'esthétique des matériaux, la qualité de l'entretien, la qualité de l'alimentation, notamment pour que tout ça soit sobre en termes de consommation électrique.

Au regard de ces deux critères, et à l'issue des différentes commissions d'appel d'offres, c'est l'offre de Clear Channel qui est priorisée par la commission et qui sera, si le Conseil de Paris en

décide ainsi, l'attributaire de cette concession pour cinq ans. À l'issue de cette période, et c'est une nouveauté, nous récupérerons le mobilier urbain, toujours dans une logique de soutenabilité et de durabilité. En effet, c'est une concession qui sera très temporaire, nous pourrons ensuite passer un marché qui ne sera plus qu'un marché d'exploitation et non un marché de création du mobilier, ce qui serait évidemment nettement moins coûteux et qui nous épargnera un certain nombre de difficultés comparativement à d'autres sujets qu'on a pu connaître. »

**M. le Maire :** « Tout à fait. Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL puis M. Jacques LEFORT pour avoir une discussion globalisée sur ces deux délibérations. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Simplement pour dire que par rapport au projet 2019 DFA 17, le groupe Écologiste s'abstiendra puisque des discussions sont en cours avec le cabinet de la Maire dans le but d'obtenir des précisions. Nous nous étions déjà abstenus au Conseil de Paris lors d'une délibération similaire.

Par rapport au projet 2019 DFA 18, le groupe Écologiste votera contre puisque pour nous, le marché n'est pas légal puisque l'offre comprend de la publicité numérique. »

**M. le Maire :** « Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « L'intervention des élus Les Républicains va porter sur les retards liés à ces deux contrats. Sur l'actuelle concession des colonnes et mâts porte-affiches, il y a effectivement un retard de quelques mois qui va générer une perte de recettes estimée à 3,5 millions d'euros. Le contrat des mobiliers urbains d'information qui, lui, a été frappé d'une double annulation par le Conseil d'État ces deux dernières années, va générer une perte de redevances pour les finances municipales de l'ordre de 40 millions d'euros. Ces approximations juridiques dans la gestion de la Ville de Paris coûtent aux contribuables plus de 43 millions d'euros.

Donc, nous allons voter en faveur de ces délibérations. Néanmoins, nous voulions pointer ce sujet du doigt, le regretter bien évidemment et puis, plus accessoirement, regretter aussi le manque de finesse du design des futurs mobiliers urbains d'information. Même s'il y a certains éléments intéressants dans ces mobiliers, notamment le fait qu'ils puissent comporter les réserves qui permettront de déployer des écrans numériques un peu plus tard, lorsque ceux-ci seront autorisés par le règlement local de publicité. »

**M. le Maire :** « Souhaitons à chacun de ne jamais manquer de finesse. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI :** « Oui, pour la position du groupe Communiste sur le projet 2019 DFA 18. Quand on regarde avec précision le contrat de concession, on constate que le preneur ne prévoit que 36 salariés pour l'entretien des 1600 sucettes dans toute la ville. Et vous savez à quel point les Communistes sont attachés aux bonnes conditions de travail des salariés qui peuvent intervenir dans Paris, et d'une façon indirecte aux services de la Ville. 36 salariés, cela semble très peu pour entretenir efficacement 1600 sucettes.

Deuxième remarque, nous n'avons aucune information à l'heure actuelle sur la provenance des sucettes. Vu les délais pour leur installation (sept mois à peine), il y a fort à parier que ces sucettes seront fabriquées dans des pays à faibles coûts salariaux, avec donc des conséquences sociales sur l'emploi en France et un bilan carbone catastrophique. Il n'y a aucune information sur l'entretien lourd, les grosses réparations. Cela ne se fera pas en interne, mais par des sous-traitants sur lesquels nous n'avons aucune information. Vous l'avez dit, le choix de l'entreprise a été fait

principalement sur la hauteur de la redevance fixe. On est échaudé par les risques de *dumping* afin de remporter le marché parisien qui est une vitrine pour toutes ces entreprises.

Les Communistes ont toujours défendu une publicité maîtrisée plutôt que sauvage. Donc, nous saluons le fait que la diminution de la taille des sucettes va contribuer à une diminution de la place de la publicité dans notre ville, même si nous constatons que les nouvelles sucettes permettront d'avoir plus d'affiches que précédemment.

Toutes ces raisons nous conduisent vers l'abstention. Nous ne voulons pas de perte de recettes pour la Ville parce que nous voulons continuer à utiliser cet argent pour investir vers les besoins des Parisiens. Mais nous constatons qu'encore une fois, les règles de marchés publics conduisent, pour toute une série de sujets, à du moins-disant social et du moins-disant écologique, et nous trouvons cela évidemment dommage. Les règles des marchés publics permettraient de prévoir des critères sociaux dans la construction, dans l'entretien, et les critères environnementaux sur la localisation de la construction de ces objets. Et cela n'a pas été le cas. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite prendre la parole. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Oui. Merci M. le Maire. Je voudrais profiter de cette délibération pour appeler un peu à une désescalade publicitaire, et pour appeler notre Ville à être exemplaire en matière de lutte contre la pollution publicitaire. Je rappelle que la publicité est quand même dans l'espace public, c'est-à-dire dans l'espace de vie de chacun d'entre nous. Elle est subie parce que, lorsqu'elle est dans les journaux, sur un magazine ou à la télévision, à la rigueur on peut la zapper, on peut tourner la page pudiquement, regarder ailleurs. En revanche, lorsqu'elle est dans notre environnement quotidien, lorsque des panneaux publicitaires lumineux sont en face de fenêtres d'appartements, lorsque tout simplement on ouvre la fenêtre, on doit subir le matraquage publicitaire dans l'espace public. Donc les pouvoirs publics que nous sommes ont une responsabilité en matière de protection, non pas des consommateurs, mais des habitants contre cette pression publicitaire.

Ce que je voudrais, c'est que la Ville de Paris soit aussi exemplaire que certaines villes, notamment du nord de l'Europe, de Norvège ou de Suède, ou la ville de Sao Paulo qui ont interdit l'affichage publicitaire, et qu'à terme, nous bannissons cet affichage publicitaire commercial de notre espace public pour le réserver, comme c'est le cas pour les mâts drapeaux, à de l'information à caractère d'utilité publique, à caractère culturel, pour l'intérêt général et non pas pour privatiser l'espace public, c'est-à-dire l'espace de tous, au profit des grandes entreprises commerciales. Naturellement, ces grands réseaux publicitaires ne sont pas le boucher du coin et les PME parisiennes qui peuvent l'utiliser. Ce sont encore, pour la plupart du temps, des grosses sociétés, souvent des multinationales.

Finalement, cet affichage publicitaire dans l'espace public participe à la standardisation de nos paysages, de nos modes de consommation et de nos esprits. L'une des revendications des associations de protection de l'environnement, c'est que la taille de l'affichage publicitaire commercial soit de la même dimension que l'affichage associatif, c'est-à-dire 60x70 cm je crois, des petites affiches. Au moins, on serait beaucoup moins obligé de regarder car la publicité s'imposerait nettement moins.

Les Radicaux de Gauche souhaiteraient qu'à terme la Ville de Paris tende vers cette exemplarité comme ont su le faire d'autres villes dans le monde, et notamment des villes européennes. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Alors, je repasse la parole à M. Florent HUBERT pour répondre. »

**M. HUBERT :** « J'ai quelques éléments de réponse techniques à vos interpellations, sachant que je ne pourrai pas forcément répondre à tout parce que vous avez un niveau de mobilisation sur le sujet qui est impressionnant.

Un petit point pour répondre à Mme MOREL sur la question de la publicité numérique. Je ne suis pas sûr que ce soit ce que prévoit le dispositif actuel. Effectivement, dans la phase intermédiaire, on a eu la difficulté avec des écrans numériques, qui n'étaient pas conformes au règlement local de publicité à l'époque. En revanche, le contrat tel qu'il est passé aujourd'hui ne prévoit pas d'écrans numériques. Il prévoit des dispositifs numériques permettant de flasher des QR codes pour avoir un contenu supplémentaire, mais en aucune manière des écrans numériques. Donc je ne crois pas qu'on soit dans la même situation qu'auparavant.

M. LEFORT, vous évoquiez des approximations juridiques qui nous auraient amené des pertes de recettes. Je pense que votre propos lui-même est approximatif puisque si vous avez bien lu la délibération 2019 DFA 17, c'est le fait de proroger le marché de six mois, plutôt que de l'interrompre, qui nous permet d'engranger 2,5 millions d'euros de recettes supplémentaires. Donc je pense que vous avez lu à l'envers, vous avez fait un contresens sur la nature du propos.

Sur vos réserves esthétiques concernant le mobilier, c'est une question de goûts et de couleurs, chacun se fera un avis. Mais vous savez, il y a des commissions qui sont quand même chargées de travailler sur la sélection du mobilier urbain à Paris, et le processus est draconien pour essayer d'obtenir des dispositifs qui soient à la fois innovants, modernes, respectueux de l'environnement et harmonieux de l'identité du paysage urbain parisien. C'est un travail compliqué. Mais à chaque fois qu'il y a un nouveau mobilier, il fait débat de toutes façons et cela ne cessera pas.

Vous avez eu raison de souligner de manière positive la réserve d'espace prévue pour des dispositifs technologiques futurs. C'est évidemment très intelligent de se dire qu'on peut construire la ville numérique de demain de manière intelligente, mais qu'on ne sait pas aujourd'hui quelle forme elle prendra nécessairement. Ces mobiliers prévoient donc des espaces vides à l'intérieur sur lequel on pourra, demain éventuellement, mettre d'autres dispositifs : des capteurs pour mesurer la pollution de l'air et la pollution sonore, et des pico-antennes pour limiter l'émission d'ondes électromagnétiques par les grandes antennes de téléphone. C'est un dispositif très précurseur et très intéressant.

Sur la question sociale soulevée par nos amis Communistes, il me semble que vous vous êtes mépris sur mes propos : à aucun moment je n'ai dit que le critère financier était le seul critère prédominant. J'ai dit qu'il y avait deux critères, d'un côté le critère financier et de l'autre la qualité de l'offre. Cela vaut pour le débat sur la place de la surface publicitaire dans Paris, il faut qu'on puisse se le dire nous-mêmes, et qu'on puisse dire aux Parisiens qu'on est tous favorables à une diminution de la surface publicitaire dans Paris. Mais il faut aussi qu'on dise aux Parisiens où on va trouver les 170 millions d'euros correspondant aux redevances.

En tout état de cause, sur le plan social, si vous analysez l'offre future avec l'offre du prestataire actuel, vous aurez remarqué qu'elles étaient extrêmement proches. Donc il n'y a sans doute pas en termes de coûts, de structure ou de frais de gestion, une différence énorme entre le prestataire actuel et le prestataire futur. Je ne crois pas qu'on ait une situation sociale très dégradée pour les salariés.

Vous vouliez savoir où seraient fabriqués ces matériaux. Il est vrai que le cahier des charges prévoyait un dispositif d'écoconstruction pour ces matériaux. On veut des matériaux écologiques, renouvelables, recyclables, et des matériaux modulaires pour pouvoir ne réparer que les petites parties des sucettes et non pas l'intégralité comme c'était trop souvent le cas jusqu'à maintenant. Donc oui, on est dans une logique de développement durable par rapport à ces mobiliers. Et je sais qu'on est tous, en tout cas au sein de la majorité municipale, vigilants sur cet aspect.

Et on est tous vigilants sur le fait de maintenir sur la surface publicitaire. N'oubliez jamais que plus de 50 % de cet espace d'affichage est utilisé pour des causes d'intérêt général. Je mets de côté d'ailleurs les colonnes Morris et les mâts-affiches. Ce n'est pas de l'intérêt général, mais des manifestations culturelles, sportives, sociales et économiques, donc ce n'est pas de la publicité au sens commercial. Sur les MUI, c'est prévu par la loi, plus de 50 % doivent impérativement être d'intérêt général, et c'est pour les causes que nous portons, l'information des Parisiens, un vecteur extrêmement important. Ceci doit évidemment être pris en compte, dans cette dynamique globale dans laquelle nous nous inscrivons depuis maintenant plusieurs décennies, de diminution progressive de la surface progressive de la surface publicitaire à Paris. Et je ne doute pas que cela continuera dans le futur. Merci. »

**M. le Maire :** « Tout à fait. Merci pour ces réponses précises. M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

**M. LEFORT :** « Pour expliquer à M. HUBERT les 3,5 millions d'euros de perte de recettes liée au retard du nouveau marché sur la délibération 2019 DFA 17. C'est tout simplement parce que les huit mois de retard vont nous priver de la mise en œuvre du nouveau marché qui était plus rémunérateur que l'ancien. Donc si on fait l'écart de rémunérations, on obtient 3,5 millions d'euros. »

**M. le Maire :** « Bien. Il s'agit en tout cas d'un débat qui aura lieu inévitablement au Conseil de Paris. Chacun aura compris qu'il ne s'agit pas d'une initiative de la mairie d'arrondissement, mais d'un projet parisien. J'imagine sans mal que chacun portera ses positions au Conseil de Paris. Je propose que nous passions au vote. On va faire un vote dissocié vu que les positions ne sont pas les mêmes sur les deux délibérations. »

#### **2019 DFA 17 – Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005**

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet 2019 DFA 17 est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

#### **2019 DFA 18 – Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité**

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Communistes-Front de Gauche. Qui vote contre ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF

du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée Elle est aussi adoptée. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## LOGEMENT ET HABITAT

### **2019 DLH 41 – Location de l'immeuble 79 bd de Charonne / 72 rue Alexandre Dumas (11<sup>e</sup>) à la RIVP - Bail emphytéotique**

**M. le Maire :** « M. Bastien RECHER présente le projet et Mme Nicole SPINNEWEBER se prépare. »

**M. RECHER :** « Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une délibération très classique. Je vais peut-être, si vous le permettez, faire une petite entorse aux règles de présentation des délibérations. »

**M. le Maire :** « Je vous en prie. »

**M. RECHER :** « Merci beaucoup. J'étais en retard au début du Conseil d'arrondissement et je m'en excuse, mais visiblement, ma collègue Joëlle MOREL a eu la délicatesse de me précéder sur l'annonce de mon départ. C'est l'occasion pour moi de dire que ce Conseil d'arrondissement sera mon dernier Conseil d'arrondissement et que je voulais tous vous remercier, les collègues du groupe Socialistes et apparentés, et particulièrement M. le Maire François VAUGLIN, qui m'a fait confiance pour cette délégation. Cette délégation n'est pas simple, extrêmement chronophage, et un peu dure aussi personnellement parce que ce n'est pas simple d'être confronté à la détresse sociale des gens qui sont dans l'attente d'un logement et qui sont dans des situations d'hébergement extrêmement compliquées. Mais cela a été également très enrichissant. Avec mon collègue Michel BILIS, on a pu effectivement travailler ensemble sur ces questions. C'est un peu dur de vous parler comme ça ce soir. Donc c'est avec beaucoup d'émotion que je vous annonce que ce sera mon dernier Conseil d'arrondissement. Je ne serai jamais très loin du 11<sup>e</sup> arrondissement de toute façon.

Je voudrais remercier les collègues de la majorité. J'ai aussi un mot pour Mme Nicole SPINNEWEBER qui s'est inscrite à nouveau sur une délibération logement, pour dire que je vais dire ce que j'ai à dire sur ce que vous allez dire et ce que vous direz sur la prochaine. Ça a été un plaisir de travailler dans le cadre de la commission de désignation en faveur des logements sociaux avec tous les collègues autour de la table et vous élus d'opposition. Je pense qu'on a travaillé à chaque fois dans un état d'esprit qui a été très constructif et agréable. Nous n'avons jamais eu de conflits ou d'oppositions sur aucun dossier. Pour moi, ça a été vraiment un grand plaisir de travailler avec tous et donc particulièrement les membres de la commission, et Luc LEBON, Philippe DUCLOUX, Pierre JAPHET, Michel BILIS, et Jean-Pierre CORSIA qui m'a même remplacé ces derniers temps lorsque j'avais moins de disponibilité et je m'en excuse.

C'est une expérience et une aventure qui se terminent et je vous souhaite à toutes et tous une très bonne continuation dans vos combats puisque vous êtes toutes et tous des militants politiques passionnés. C'est un vrai plaisir de travailler avec vous. »

**M. le Maire :** « Merci, Bastien. Merci et bravo. On fait effectivement une petite entorse dans le déroulé de l'ordre du jour, mais je tenais à saluer l'engagement sans limite dont vous avez su faire

preuve pour ce mandat, pour cette délégation qui est probablement l'une des plus prenantes, que ce soit en temps, en compétences aussi parce que le domaine du logement est un domaine complexe, mais que ce soit aussi en énergie humaine, tant nous sommes amenés à rencontrer des situations dramatiques tous les jours. Quand nous avons 9300, 9400 demandeurs de logement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et une trentaine d'attributions par an sur la commission, on laisse, et nous le savons, sur le bord du chemin tant de personnes, tant de foyers qui ont un besoin vital de ce logement social. Je sais que vous avez su faire preuve de l'humanité nécessaire pour mener à bien cette tâche et je tenais vraiment à le saluer. Et puis, c'est aussi ce qui nous motive sans relâche, ce qui vous a motivé pendant tout ce mandat, pour continuer à construire avec les différents modes de production qui font souvent l'objet de débats entre nous ici, mais c'est cette motivation que vous avez au cœur que d'apporter un toit à toutes ces personnes qui en ont besoin, pour faire en sorte de faire reculer un petit peu la misère sociale dans notre ville qui peut être parfois si difficile. Donc merci à vous. Je me fais le porte-parole de l'ensemble de vos collègues pour vous tirer un grand coup de chapeau pour ce travail et votre investissement dans votre délégation.

J'en profite pour informer le Conseil d'arrondissement que la personne qui va remplacer Bastien RECHER, dès lors que sa démission aura été effective, est une personne que nous connaissons tous puisqu'elle a déjà été élue, c'est Maïté ERRECART qui nous rejoindra sur le Conseil d'arrondissement. Dès lors que la lettre de démission sera actée, je serai amené à proposer au Conseil d'arrondissement une réorganisation, qui sera minime je vous rassure, des délégations pour que le logement ne soit pas orphelin. S'agissant d'un adjoint qui part, il y aura donc une proposition de réattribution de cette délégation d'adjoint au cours du prochain Conseil d'arrondissement.

Je vous propose de redescendre dans l'arène et donc de présenter la délibération 2019 DLH 41. »

**M. RECHER :** « Merci, M. le Maire. C'est une délibération comme on en a eu souvent pendant ce mandat et qui moi me réjouit.

Suite à une préemption par la Ville de Paris au 79 boulevard de Charonne/72 rue Alexandre-Dumas, il s'agit pour la Ville de conclure avec la RIVP un bail emphytéotique dans les conditions habituelles, notamment de durée de 65 ans, afin que la RIVP puisse réaliser dans cet immeuble un programme de logements sociaux dont nous avons tant besoin dans cet arrondissement. Encore une fois, c'est un des moyens importants dont nous disposons dans ce tissu dense du 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Oui. Merci, M. le Maire. Effectivement, la Ville de Paris poursuit sa politique d'accroissement du parc de logement social. La délibération de ce jour illustre une nouvelle fois les manœuvres comptables et financières coûteuses qui concourent à la réalisation statistique de l'objectif de 25 % de logements sociaux et même de 30 % à l'horizon 2030.

Dans le cas précis qui nous est présenté, la Ville de Paris préempte un immeuble situé 79 boulevard de Charonne pour 6.680.000 €, soit une acquisition faite sur la base de l'ordre de 7.600 € le mètre carré occupé, prêt à bail en l'état par le bailleur social avec une estimation des travaux de 952.000 €.

Sur les 22 appartements achetés, seulement deux sont libres et permettront donc rapidement d'offrir un logement à l'un des 133 000 Parisiens sur une liste d'attente. Les 20 autres logements

devenant statistiquement, mais uniquement statistiquement, des logements sociaux. Le coût financier important est assorti du montage financier subtil connu. L'immeuble est remis au preneur à bail sur la base d'un bail emphytéotique de 65 ans et la RIVP devra verser sous deux ans la totalité des loyers capitalisés sur ces 65 ans, soit 2.560.000 €. Le montage financier présenté pour cette opération dans le 11<sup>e</sup> n'a rien d'exceptionnel. On peut le retrouver dans bien d'autres exemples dans les acquisitions de préemption.

Ce montage financier habile n'est pas sans conséquence. Le paiement sous deux ans des loyers capitalisés constitue un lourd préjudice financier pour la gestion des bailleurs sociaux en les privant de trésorerie et par l'alourdissement des dettes pour leurs investissements à réaliser dans le parc des logements sociaux pour améliorer le parc de vie des locataires, voire simplement pour entretenir le parc.

Le paiement à court terme de la totalité des loyers qui auraient dû être versés sur des dizaines d'années améliore certes le budget de la Ville de Paris à court terme, mais va priver définitivement les budgets futurs de ressources de fonctionnement sur les baux consentis pour 65 ans.

En cohérence avec la position que les élus Républicains défendent régulièrement, à savoir nous ne sommes pas opposés aux opérations de préemption lorsqu'elles portent sur des immeubles dans leur intégralité et libres à la location afin d'y créer des logements sociaux. En revanche, nous ne pouvons approuver ce type d'acquisition extrêmement coûteux qui ne crée de logements sociaux que sur le plan statistique. 90 % des logements achetés dans ce projet sont déjà occupés. »

**M. le Maire :** « Merci Mme SPINNEWEBER. Je me disais qu'il y aurait peut-être une trêve pour la dernière séance. Mais non, ce n'est pas le cas. En tout cas, Bastien RECHER n'aura pas la surprise de nouveaux arguments vu qu'il s'agit d'un débat que nous avons à chaque Conseil, et vous avez effectivement le mérite de la cohérence comme vous l'avez dit à la fin de votre intervention. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Alors, je vais essayer de rajouter un peu de nouveauté dans ce débat. On s'est aperçu que certains, les mêmes qui ne veulent pas qu'on achète des immeubles occupés, s'opposent également à la construction d'immeubles neufs. Par définition, tous les logements sont vides. Certains s'y opposent depuis longtemps, d'autres depuis plus récemment, contexte électoral aidant, mais tout ce monde-là s'est mis d'accord récemment pour dire qu'en fait, pour produire des logements sociaux, le mieux c'est de s'attaquer à la question des logements vides. Formidable ! Et là, la question est : où sont les logements vides ? Il y en a à peu près 8 500 dans l'arrondissement. Cela représente 10 % du parc. Et miracle, à l'adresse du 72 rue Alexandre Dumas, il y a deux logements vides sur vingt-deux, ce qui correspond à peu près à la proportion des logements vides. Là, on s'aperçoit qu'en réalité, les logements vides sont très majoritairement dans le diffus. Il y a des immeubles vides, le 66 rue Léon Frot est un immeuble vide et il constitue en lui-même un scandale. Mais le cas majoritaire des logements vides, ce sont quelques logements vides dispersés dans des immeubles. Donc, quand on veut transformer des logements vides en logements occupés, bien souvent nous rachetons un immeuble entier et c'est ainsi que nous ferons disparaître des logements vides.

Vous avez dit : « Nous n'offrons à la location que deux nouveaux logements pour les 133 000 demandeurs de logements sociaux ». Super Mme SPINNEWEBER, mais vous semblez oublier une chose : sur les 20 locataires du 72 rue Alexandre Dumas, combien sont demandeurs de logements sociaux ? Combien le seraient devenus si nous avions laissé cet immeuble se laisser racheter par un promoteur privé qui aurait vendu à la découpe ? Parce que c'est bien ça, l'enjeu. Pourquoi la Ville se retrouve à acheter l'immeuble du 72 rue Alexandre Dumas ? Parce qu'il est

vendu par son propriétaire actuel. C'est une préemption. Il n'y a préemption que quand il y a vente. Cet immeuble est vendu. Les locataires sont en danger à l'heure où nous parlons et c'est bien pour cela que la Ville rachète. C'est d'abord pour cela que la Ville rachète. Elle transforme ces logements qu'elle rachète pour éviter l'éviction des locataires. Elle les transforme en locataires du parc social. Certains voient ainsi leur demande tomber puisqu'ils deviennent *ipso facto* locataires, et pour deux logements, nous pourrions les attribuer.

Je ne reviens pas sur les montages financiers, on en a déjà beaucoup parlé, mais de grâce qu'on ne nous dise pas : « Nous sommes contre la construction de nouveaux logements sociaux, mais nous sommes pour le logement social à condition de s'attaquer aux logements vides », et quand on s'attaque aux logements vides, là où ils sont, c'est-à-dire au milieu d'immeubles, on n'achète pas non plus. Je pense qu'on pourrait raisonnablement se dire que l'achat du 72 rue Alexandre Dumas est une très bonne chose pour la Ville, pour les locataires qui s'y trouvent et pour les demandeurs de logements sociaux de la Ville. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL souhaite prendre la parole. »

**Mme MOREL :** « Je souhaite revenir sur les propos de Bastien RECHER. En ce début de Conseil, nous avons une communication sur la démocratie locale, et à cette occasion, j'ai demandé qui allait te remplacer puisque tu avais toi-même annoncé ton départ au conseil de quartier de Belleville. Je n'ai absolument pas parlé de ta démission du Conseil d'arrondissement et je veux que ce soit inscrit au compte-rendu. »

**M. le Maire :** « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur la délibération 2019 DLH 41 ? Je n'en vois pas. Je redonne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER :** « Les arguments ont été déjà échangés sur les questions financières où on a effectivement un désaccord de fond, que nous n'arriverons pas à résoudre, sur le fait qu'au contraire nous pensons que c'est une bonne façon d'agir et une bonne opération pour la collectivité et pour le bailleur. Et comme l'a rappelé mon collègue Adrien TIBERTI, c'est une façon d'agir pour créer du logement social et ne pas laisser des logements privés participer aux mouvements spéculatifs.

C'est aussi une façon de maintenir dans les lieux des familles qui vivent à Paris. Ces familles, grâce à des loyers encadrés et grâce à des loyers du parc social, pourront rester dans Paris, ce qui est une priorité de la mandature et de garder des familles dans Paris. »

**M. le Maire :** « Tout à fait. Merci beaucoup. Je vois Mme Nicole SPINNEWEBER qui redemande la parole. Je la lui donne. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Oui. Je redemande la parole tout simplement parce que vous nous dites que c'est une très bonne opération à la fois pour la création de logements sociaux et sur le plan financier pour la Ville de Paris. Je tiens à vous rappeler quand même que sur un budget de 390 millions consacrés au logement social par la Ville de Paris, il y a à peu près 160 à 180 millions qui sont consacrés aux préemptions et qui n'aboutissent qu'à la création d'environ 800 logements. Donc c'est un coût extrêmement élevé.

Vous dites que cela sauve la vie des locataires qui sont en place. Je vous rappelle qu'il y a des cas de logements qui ont été préemptés par la Ville de Paris et qui ont abouti pour les locataires à des surloyers parce qu'ils n'étaient pas du tout dans les conditions du logement social. Donc je pense qu'il ne faut pas tout caricaturer. Les ventes à la découpe, cela a été une affaire dramatique à Paris.

Effectivement, à une époque, les investisseurs institutionnels achetaient massivement des logements parce que la rentabilité des logements était intéressante, mais ce n'est plus du tout le cas. Actuellement, la rentabilité locative d'un logement n'est pas intéressante. Elle est très faible donc vous n'avez plus d'investisseurs institutionnels qui jouent ce jeu-là. Au contraire, ils auraient tendance à se désengager. »

**M. le Maire :** « Bien. La question des surloyers est un élément important. C'est un élément de préoccupation qui découle de l'application par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris et de la réglementation qui n'a cessé d'aller dans un sens puis dans l'autre. Ils ont été créés par un gouvernement, ils ont été rendus obligatoires par un autre gouvernement, puis ils n'ont plus été rendus obligatoires... Bref, cela a été une politique incessante de « *stop and go* » comme on dit, qui a conduit les bailleurs sociaux à être obligés d'appliquer les surloyers dès lors que le gouvernement les avait rendus obligatoires, alors que la Ville leur avait demandé de ne pas les appliquer quand c'était réglementairement possible, en fonction des résultats d'une enquête sociale. La Maire de Paris est intervenue auprès du gouvernement pour pouvoir assouplir les dispositions qui s'appliquent aujourd'hui, en ayant bien conscience que, au niveau national, des dispositions sur ce sujet ont été votées par des gouvernements successifs, de Droite comme de Gauche, de façon totalement contradictoire. Ces successions de réglementations ont créé une rupture d'égalité entre les différents locataires, certains pouvant y échapper et d'autres ne pouvant pas y échapper. La Maire est mobilisée et la Ville de Paris a exprimé une position claire pour tenter d'obtenir du gouvernement un règlement, que j'espère définitif, de cette situation.

Le deuxième point sur lequel je voulais apporter un complément, et ça n'étonnera personne puisque nous retombons dans le débat habituel, c'est sur la question des loyers capitalisés. Il faut bien lire les chiffres qui nous sont présentés. La Ville acquiert pour 6,7 millions d'euros cet immeuble. Elle en paye 2,9 millions et le bailleur en paye 2,5 millions. Voilà les chiffres précis. Je ne vois pas ce qu'il y a de scandaleux à demander une contribution des bailleurs sociaux à l'investissement qui est fait pour acquérir un immeuble sur lequel ils percevront pendant toute la durée de l'exploitation de cet immeuble des loyers. La Ville n'a pas naturellement vocation à faire tout l'investissement pour que ce soit les bailleurs qui récoltent l'ensemble du produit de cet investissement. Ne simplifions pas à outrance en disant « Les surloyers sont un scandale. » La réalité des masses financières en jeu, c'est un partage de l'effort d'investissement entre la Ville qui ne perçoit pas de loyer et le bailleur qui perçoit des loyers, avec une balance qui reste favorable aux bailleurs puisque 2,5 millions pour le bailleur, c'est inférieur aux 2,9 millions qui sera finalement le prix de revient pour la Ville.

Il était important d'avoir ces éléments en tête. Il n'y a rien de scandaleux dans cette disposition qui, au contraire, constitue une meilleure gestion de l'argent public pour permettre à la Ville d'investir plus. Quand les bailleurs partagent le fardeau, la Ville peut mettre plus d'argent sur davantage de projets. C'est aussi simple que cela.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre, et Mme Leïla DIRI. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**URBANISME**

**2019 DU 17 – Cession à Aximo de 66 lots de copropriété préemptés en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « M. Bastien RECHER a la parole et Mme Nicole SPINNEWEBER se prépare. »

**M. RECHER :** « Merci M. le Maire. Là encore, il y aura assez peu de surprises dans la présentation et dans l'interprétation. C'est une délibération, comme on en a très régulièrement, qui concerne ce qu'on appelle le « droit de préemption urbain renforcé » et qui permet à la Ville de Paris d'acquérir, dans des adresses identifiées préalablement, des appartements de façon à pouvoir créer du logement social dans le diffus. C'est donc un moyen d'action très important, compte tenu du besoin en logements sociaux qui est très fort à Paris.

Cette délibération porte sur cinq arrondissements, mais pour le 11<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de quatre lots correspondant à un logement et deux chambres au 32 avenue du Général Guilhem, qui seront réhabilités et transformés en logements sociaux. C'est Aximo, une filiale de Paris Habitat, qui est chargée de la prise en charge de ces logements par la Ville de Paris. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Toujours en vue d'atteindre notre objectif de 25 % de logements sociaux d'ici 2025, l'exécutif utilise tous les leviers à sa disposition afin d'accélérer la réalisation de logements sociaux, notamment par la mise en œuvre du droit de préemption urbain renforcé qui a été voté par la majorité municipale en décembre 2014, afin de cibler 257 immeubles en copropriété à travers 8 000 logements relevant du parc social de fait. Parce que normalement, ce sont déjà des immeubles qui sont du parc social de fait.

Par ce projet de délibération, il s'agit de la cession de la Ville à Aximo, filiale de Paris Habitat, comme vous l'avez indiqué, de ce qui était impliqué dans ce type d'opération en secteur diffus de quatre lots correspondants donc à un logement, deux chambres situées au 32 rue du Général Guilhem. L'ensemble de ces lots de copropriété est cédé pour un prix de 126.216 € avec une décote de 173.784 €, soit 58 % du prix d'acquisition par la Ville de Paris.

Nous ne disposons d'aucune information sur les surfaces habitables achetées ni le fait de savoir si les locaux sont libres ou habités, ce qui ne permet pas de se faire une idée sur le coût d'acquisition au mètre carré. Comme à l'accoutumée dans ces préemptions dans le diffus, hormis l'objectif d'y réaliser des logements sociaux, il n'est pas précisé le type de financement (PLAI, PLUS ou PLS) destiné aux classes moyennes.

En cohérence avec les votes précédents des Républicains sur les projets de délibération liés aux préemptions et révélateurs d'une politique de logement coûteuse, ne créant pas un mètre carré habitable nouveau et pénalisantes pour les classes moyennes, nous voterons à nouveau contre cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je pense que le débat vient encore d'avoir lieu, mais Bastien RECHER souhaitez-vous répondre. »

**M. RECHER :** « Les arguments étaient échangés encore une fois. Ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'à partir du moment où vous ne pouvez pas construire et qu'en plus il y a un débat sur un certain nombre de constructions, la question est bien de créer du logement social et cette

opération est assumée depuis le début de la mandature. C'est une bonne façon d'intervenir quand on est dans les conditions et les contraintes que nous connaissons. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. J'ajoute que si le dossier ne comporte effectivement pas les surfaces en mètres carrés - j'ai vérifié pendant votre intervention - nous pouvons néanmoins tous être rassurés par le caractère du juste prix pour les finances publiques puisqu'est annexé à la délibération l'avis rendu par le service France Domaine qui valide le montant du prix considéré. Je le dis pour l'information de chacun : c'est un service de Bercy qui examine chaque dépense en investissement d'une collectivité publique pour en valider ou au contraire en invalider le prix pour éviter tout abus ou toute dérive en la matière. Donc même si nous n'avons pas l'information précise, et je ne peux pas demander à Bastien RECHER de vous la fournir au prochain Conseil d'arrondissement, nous pouvons être rassurés par le fait que France Domaine a validé le prix.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre, et Mme Leïla DIRI. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Elle est adoptée. Bravo Bastien RECHER. C'est la fin de vos délibérations et merci beaucoup encore une fois. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## **VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS**

**M. le Maire :** « Nous avons épuisé l'ensemble des délibérations qui ont fait l'objet d'une inscription. Pour votre information, une délibération a été retirée de l'ordre du jour. Il s'agissait de la délibération 2019 DASC0 31. Je le redis pour que ce soit parfaitement clair. Le 11<sup>e</sup> arrondissement n'était pas concerné par cette délibération. Le vote global que je vous propose d'effectuer va porter sur les délibérations suivantes. »

- **2019 DEVE 36** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens
- **2019 DASES 33** Subventions (230.500 €) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap
- **2019 DASES 38** Subventions (84.000 €) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répét)
- **2019 DASES 53** Subventions (119.000 €) à 7 associations et conventions avec 5 d'entre elles et un second avenant pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits
- **2019 DDCT 28** Subventions (211.600 €) et conventions avec 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers politique de la Ville - Première enveloppe 2019  
**M. le Maire :** « Nous aurons les deuxième et troisième enveloppes au cours de l'année. »
- **2019 DDCT 32** Subventions (123.000 €) à 22 associations et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 23 projets au titre de l'intégration
- **2019 DAC 14** Subventions (398.500 €), conventions et avenants avec 7 associations dédiées aux arts de la rue et au cirque
- **2019 DAC 26** Subventions de fonctionnement (810.000 euros), avenants à convention et convention avec 4 associations de création et de diffusion de la danse

- **2019 DAC 123** Subvention (15.000 €) à la société Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11<sup>e</sup>) au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles
- **2019 DAC 214** Subvention (5.000 €) à l'association Artistes à la Bastille (11<sup>e</sup>)
- **2019 DAC 340** Subvention (77.500 €) et avenant à convention avec l'association Polynotes 75 (11<sup>e</sup>)  
**M. le Maire** : « L'association va bientôt faire sa journée portes ouvertes. »
- **2019 DAC 478** Subvention (3.000 €) à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah
- **2019 DAC 474** Subvention (18.700 €) aux 19 comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie  
**M. le Maire** : « Je vous convie demain à la commémoration qui aura lieu à 12 h devant le Monument aux Morts à l'entrée de la mairie. »
- **2019 DAE 6** Budget Participatif - Subventions (54.000 euros) et conventions avec 3 structures du réemploi textile et de la mode responsable
- **2019 DAE 8** Subventions (1.202.000 €), conventions et avenant avec 15 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social
- **2019 DAE 67** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43.260 €) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés
- **2019 DAE 109** Subvention (5.900 €) et convention avec l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2018 (11<sup>e</sup>)
- **2019 DASCO 21** Divers collèges publics - Dotations 2018 (146.673 €) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement
- **2019 DASCO 24** Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (20.663 €), subvention d'équipement (2.239.120 €), subventions pour travaux (155.414 €)
- **2019 DPSP 1** Subventions (228.050 €) et conventions à 11 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019
- **2019 DFPE 154** Location d'un local municipal situé 27-35 rue Bréguet / 7-19 Villa Marcès (11<sup>e</sup>) - Bail civil au profit de l'association « MAM le Pti Chat-Pitre »  
**M. le Maire** : « C'est deuxième maison des assistantes maternelles qui ouvre à Paris et la première dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous sommes très heureux de la livraison de ce local au sein du programme d'ensemble de l'îlot Bréguet qui touche bientôt à sa fin. »
- **2019 DFPE 34** Subventions (331.453 €), prorogations, avenants n°2 et n°3 et convention d'objectifs à l'association La Planète des Enfants (14<sup>e</sup>) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2019 DFPE 86** Subvention (72.471 €), prorogation et avenant n°3 avec l'association Balustrade (11<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (11<sup>e</sup>)
- **2019 DFPE 108** Subvention (62.529 €), prorogation et avenant n°3 avec l'association Les 400 Coups (11<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (11<sup>e</sup>)
- **2019 DFPE 99** Lancement d'une procédure de renouvellement de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 32 rue Godefroy Cavaignac (11<sup>e</sup>)
- **2019 DFPE 145** Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (521.000 €) et conventions avec 10 associations
- **2019 DFPE 147** Subventions et conventions avec 5 associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

- **2019 DFPE 160** Accord de principe prorogation d'un an des conventions pluriannuelles signées avec les associations gérants des établissements d'accueil de la petite enfance et avenants de prorogation de 16 établissements.

**M. le Maire :** « Je vous propose de procéder par un vote global sur l'ensemble de ces délibérations. Veuillez noter que Mme Delphine TERLIZZI ne prendra pas part au vote sur le projet de délibération 2019 DPSP 1. Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

## **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

### **V11201908 – Vœu afin que la mémoire d'Alain DEVAQUET puisse être honorée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « Nous attaquons la longue série des vœux. Je vous propose de commencer par la présentation d'un vœu qu'il m'a semblé important de proposer avec Mme Martine DEBIEUVRE à notre Conseil puisqu'Alain DEVAQUET nous a quittés il y a peu. C'est un vœu qui propose donc que sa mémoire soit honorée dans notre arrondissement. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Merci M. le Maire. Considérant que c'est avec une vive émotion que nous avons appris la disparition d'Alain DEVAQUET, qui nous a quittés le 19 janvier 2018, à l'âge de 75 ans ;

Considérant que son engagement gaulliste auprès de Jacques CHIRAC notamment, l'a amené à se confronter aux plus hautes fonctions, en devenant, par exemple, Secrétaire général du Rassemblement pour la République en 1978, ou encore Ministre délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur en 1986 ;

Considérant qu'en sus de ses responsabilités nationales, Alain DEVAQUET a su nouer un lien indéfectible avec le 11<sup>e</sup> arrondissement, auquel il a consacré près de vingt ans de sa vie ;

Considérant qu'il a servi cet arrondissement en étant Député de Paris, d'abord de la 9<sup>e</sup> circonscription de 1978 à 1981, puis de la 7<sup>e</sup> de 1988 à 1997 ;

Considérant qu'en parallèle de ses mandats législatifs, Alain DEVAQUET est devenu le premier Maire élu du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant qu'il a exercé cette fonction pendant douze ans, de 1983 à 1995 ;

Considérant que, durant ses deux mandats de Maire, il a porté et réalisé de nombreux projets structurants pour le 11<sup>e</sup> arrondissement, comme l'aménagement du square de la Roquette, la création de la salle Olympe de Gouges, l'ouverture du conservatoire Charles Munch ou encore le réaménagement du boulevard Richard-Lenoir ;

Considérant que, lui rendre hommage, c'est faire vivre sa mémoire et honorer ses réalisations ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la mémoire d'Alain DEVAQUET puisse être honorée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Qui souhaite prendre la parole ? M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Nous vous remercions de proposer ce vœu ce soir. Les élus Les Républicains sont touchés par cette initiative. Nous ne l'avons pas portée parce qu'il est d'usage de respecter une durée de cinq ans entre le moment où la personne décède et le moment où on propose une rue à son nom. Bien entendu, si vous voulez accélérer la procédure pour pouvoir honorer à la fois Alain DEVAQUET et Georges SARRE, cela ne nous pose aucun problème.

Nous aurions aimé souligner qu'au-delà des quelques points et des quelques projets que vous avez cités, Alain DEVAQUET a mis en place un programme extrêmement ambitieux pour l'Est parisien qui était structuré autour de la mise en valeur de 15 hectares dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, avec le soutien de Jacques CHIRAC, Maire de Paris à l'époque. Ce programme a permis de construire plus de 1000 logements dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que de nombreux parcs dont certains viennent d'être inaugurés. On en a parlé en Conseil d'arrondissement, le jardin Truillot avait été placé en réserve au PLU à cette époque et développé par la politique d'Alain DEVAQUET. Donc nous voulons souligner l'importance de l'action d'Alain DEVAQUET pour l'Est parisien durant les nombreuses années qu'il a passées en tant que Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.

J'en profite pour aborder un point de détail pour faire la symétrie des deux vœux relatifs à Alain DEVAQUET et à Georges SARRE, . Nous pensons que rendre hommage à Alain DEVAQUET, c'est faire vivre sa mémoire, mais aussi ses valeurs. Donc nous souhaiterions d'une part être associés à ce vœu, et aussi pouvoir modifier la phrase ainsi rédigée « *Considérant que, lui rendre hommage, c'est faire vivre sa mémoire et honorer ses réalisations* » pour écrire la même phrase que pour Georges SARRE : « *Considérant que, lui rendre hommage, c'est faire vivre ses valeurs et honorer ses réalisations.* »

Cela étant dit, nous allons bien entendu voter ce vœu. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres interventions. Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Je voulais répondre à M. LEFORT sur la règle des cinq ans. Effectivement, on souhaite qu'il y ait cinq ans entre le moment où la personne décède et le moment où on présente le vœu pour éviter d'avoir des surprises désagréables et d'avoir fait voter un vœu sur une personne dont on découvrirait tout d'un coup qu'elle a des choses assez graves à se reprocher. Cette règle des cinq ans est assez régulièrement non respectée. Récemment, Henri MALBERG a eu une place à son nom, à peine un an après son décès. Donc oui, il y a effectivement des personnalités pour lesquelles on ne respecte pas cette règle. »

**M. le Maire :** « Tout à fait et je pense qu'Alain DEVAQUET peut tout à fait justifier une exception à cette règle que vous avez eu raison de rappeler. Évidemment, il n'y a aucun souci pour vous associer à ce vœu et pour l'amender dans le sens que vous le proposez, étant donné que les valeurs d'Alain DEVAQUET sont des valeurs républicaines. Nous sommes une instance républicaine et donc, ça ne pose pas de difficulté.

Pour la pleine information du Conseil, j'indique qu'avant de faire cette proposition, j'ai eu des échanges avec ses proches et sa famille et que nous avons engagé un travail pour essayer d'identifier un lieu.. J'attends actuellement le retour de ses proches.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201909 – Vœu afin que la mémoire de Georges SARRE puisse être honorée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « Mme Martine DEBIEUVRE a la parole pour un vœu symétrique puisque Georges SARRE nous a aussi quittés il y a peu. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Considérant que c'est avec une vive émotion que nous avons appris la disparition de Georges SARRE, survenue le 31 janvier dernier, à l'âge de 83 ans ;

Considérant que Georges SARRE était à la fois une figure de la gauche, un grand Républicain et un amoureux de Paris, attaché au 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que tout au long de sa vie, il n'a eu de cesse de servir l'intérêt général, d'abord, comme fonctionnaire et militant, puis en tant que conseiller de Paris, Député et Secrétaire d'Etat, enfin, en devenant Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement et adjoint au Maire de Paris ;

Considérant que son engagement militant l'a amené à participer à la création du CERES, qui apporta, notamment, au Parti Socialiste son logo – un point serré, sur une rose épanouie ;

Considérant que Georges SARRE fut élu Conseiller de Paris, de 1971 à 2014, et Député de Paris, de 1981 à 2002 ;

Considérant qu'il a exercé de hautes responsabilités en devenant Secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, pendant cinq ans, de 1988 à 1993 ;

Considérant que Georges SARRE fut Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, de 1995 à 2008 ;

Considérant que, durant ses deux mandats, il porta des projets structurants pour notre arrondissement, en luttant contre la monoactivité textile, en sauvant in extremis la Maison des Métallos de la démolition, en réhabilitant la Cour de l'Industrie, en créant le square Jules Verne, en métamorphosant la place Léon Blum, en transformant le TEP Berlemont en gymnase ou en aménageant une piste cyclable sur le boulevard Richard Lenoir ;

Considérant que Georges SARRE était apprécié et respecté des Parisiens et des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement, comme l'a montré l'hommage qui lui a été rendu en Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement le 5 février dernier ;

Considérant qu'honorer sa mémoire ce sera faire vivre ses valeurs et rendre témoignage de son action ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la mémoire de Georges SARRE puisse être honorée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

**M. TIBERTI :** « Oui pour permettre au groupe Communiste de rendre hommage ès qualités à Georges SARRE. Je vais me concentrer sur quelques points très parcellaires vu la richesse de la vie de Georges SARRE, mais n'oublions qu'il a su faire partie de ces militants socialistes qui refusa l'alignement de la France sur les positions impérialistes des États-Unis. Ce n'était rien de moins que la création du MRC en 1990-91 si je ne m'abuse, sur cette question-là. Il sut faire partie de ces nombreux militants de Gauche qui refusa la constitutionnalisation du libéralisme en Europe en 2005. On pourrait multiplier les hommages, mais vous voyez que la sensibilité des Communistes a su trouver, au-delà du travail commun partagé pendant toutes ces années dans cette municipalité, des points d'accroche nombreux avec la personnalité de Georges SARRE.

Je ne l'avais pas fait dans le vœu précédent, j'en profite pour rendre hommage à Alain DEVAQUET. C'est un engagement normal d'autant que, si on remonte la mémoire historique, et qu'on se remémore les premières élections municipales parisiennes de 1977 - il n'y avait pas d'élection de maire d'arrondissement à cette époque - la liste arrivée en tête dans le 11<sup>e</sup> arrondissement était la liste d'Union de la Gauche menée par mon camarade Maurice BERLEMONT qui, lui, a déjà eu l'honneur de voir un lieu dédié à son nom (gymnase Maurice Berlemont). Donc évidemment, les revendications concernant Alain DEVAQUET et Georges SARRE sont absolument naturelles.

Une dernière remarque : à mon avis, il s'agit de rendre hommage, pas nécessairement de dénommer des rues puisque nous nous battons pour réévaluer la proportion de femmes dans les noms de rues de notre arrondissement et de notre ville. Mais il existe pleins de moyens aussi honorables de rendre hommage à des personnalités. Je pense à des plaques et à toutes les choses que nous saurons trouver pour permettre de rendre hommage à ces deux hommes sans alourdir encore la disproportion entre hommes et femmes dans les dénominations de rues de notre arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Les élus Les Républicains vont aussi s'associer à cet hommage avec plaisir, d'autant plus que Georges SARRE a eu effectivement une action qui n'était pas facile dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Je pense notamment à la lutte contre la monoactivité textile, mais aussi à l'ensemble des transformations qu'ont connues l'Est parisien, avec une forme de gentrification dont nous vivons les conséquences actuellement, qui peut être très prometteuse mais qui est aussi pleine de défis.

Nous sommes donc sensibles à ce que Georges SARRE ait une rue ou un bâtiment du 11<sup>e</sup> arrondissement qui rappelle à la fois son action, mais aussi celle de son parti, le MRC, pour le 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Merci M. le Maire. C'est heureux de constater qu'après avoir été souvent clivant, Georges SARRE fait aujourd'hui l'unanimité politique. Beaucoup d'entre nous l'ont

connu, même l'ont bien connu. C'était un personnage, un caractère, une figure, même une école de la politique pour certains. Son action a bien sûr imprimé notre arrondissement, mais pas seulement notre arrondissement.

Je voudrais aussi rappeler un élément important qui n'est pas cité dans les considérants de ce vœu : c'est peut-être aussi grâce à lui que nous avons un très beau jardin, le jardin Titon, qui a succédé à un terrain longtemps resté en friche. C'est un personnage qui a été et qui s'est confondu aussi avec l'histoire de Paris puisqu'on dit qu'il a failli être Maire de Paris à quelques milliers de voix. L'histoire de Paris, l'histoire de France aurait été bouleversée si tel avait été le cas. Ce fut l'un des principaux opposants à la politique de Jacques CHIRAC à Paris, l'un des principaux opposants à l'épuration sociale qui était à l'œuvre pendant des dizaines d'années dans cette ville, et au bétonnage et à la destruction de très nombreux quartiers notamment de l'Est parisien.

Il fut aussi l'un des artisans majeurs de l'arrivée de la Gauche et de François MITTERRAND au pouvoir. Là, la délibération lui rend hommage, mais à l'heure où l'on conteste les 80 km/h sur les routes nationales, il fut quand même le téméraire et courageux Secrétaire d'État aux transports qui a su imposer le permis à point, contre blocages et klaxons à l'époque et contre peut-être une majorité des Français. On n'a pas de statistiques, mais depuis ces dizaines d'années, depuis qu'il est mis en fonction, le permis à point a probablement sauvé des milliers, des dizaines de milliers de vies, et c'est aussi à Georges SARRE que l'on doit ces milliers et milliers de vies.

Donc pour tout cela et pour bien d'autres choses encore qu'il a pu réaliser au service de l'intérêt général, je pense que Georges SARRE a bien mérité du 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

**M. LEFORT :** « M. MIKHAÏLOFF, un petit point quand même sur « l'expulsion sociale » menée par Jacques CHIRAC. Je vous rappelle quand même que sur le ZAC Avron, il y a eu 3 hectares de constructions de logements dans l'Est parisien, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Donc l'ensemble des constructions du 11<sup>e</sup> arrondissement a été aussi très fortement impacté par la politique de Jacques CHIRAC qui avait aussi le but de construire, d'harmoniser et surtout de créer des équipements de proximité, comme par exemple les très nombreux jardins qui existent dans le 11<sup>e</sup> arrondissement grâce à son action. »

**M. le Maire :** « Bien. Je propose qu'on n'entre pas dans une polémique au moment de ces vœux mémoriels. Chacun a en tête l'action de chacun de ses héros. Chacun en a une image plus verdoyante ou de la couleur de son choix quand il s'agit de quelqu'un de son obédience politique. Respectons cette mémoire et nous sommes ici rassemblés pour l'honorer.

J'indique pour la totale information du Conseil que ce vœu a été déposé en relation avec Jacqueline SARRE, sa veuve, et que nous avons engagé un travail, comme pour Alain DEVAQUET, pour identifier des endroits qui pourraient convenir.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201910 – Vœu relatif à la départementalisation du Dispositif d'accueil et d'Évaluation des Mineurs Isolés Étrangers (DEMIE)**

**M. le Maire :** « M. Adrien TIBERTI a la parole. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Comme vous le savez, l'état de notre planète, l'état de guerre dans de nombreux pays, l'état de dévastation économique dans les mêmes et de nombreux autres, fait que de nombreux enfants, et nous parlons bien là de personnes mineures, se retrouvent seuls à franchir dans des difficultés parfois terribles des frontières et se retrouvent sur notre territoire. Il s'agit d'une simple réalité que nous constatons.

La France est signataire de très nombreux traités internationaux, notamment, et ce n'est pas le moindre, la Convention internationale des droits de l'enfant qui prévoit pour tous les pays signataires l'accueil sans restriction de ces enfants isolés.

Il existe un dispositif créé à la demande de l'État qui consiste à évaluer l'âge d'individus qui arrivent sur les territoires. Ce dispositif en lui-même pose problème dans la mesure où il repose sur le refus d'accorder une crédibilité aux papiers d'identité de ces jeunes. On parle souvent de sans-papiers, mais tous ces enfants ont des papiers d'identité. S'ils se présentent au dispositif, c'est parce que leur papier d'identité indique leur minorité. Et s'il y a évaluation, c'est parce que l'État considère qu'on n'est pas là pour croire leur papier, ce qui pose déjà problème, de mon point de vue. L'État nous demande d'évaluer leur minorité pour permettre la prise en charge en cas de minorité par les services compétents, en l'occurrence l'aide sociale à l'enfance qui est un service public départemental.

La Ville de Paris a fait depuis longtemps le choix de déléguer à une association ce dispositif d'évaluation de la minorité des enfants qui arrivent isolés sur notre territoire. Ce choix pose problème parce qu'il a fallu, par exemple en 2016, changer en catastrophe de délégataire puisque le précédent délégataire avait montré ses limites. Ce choix pose problème parce que nous sommes confrontés à de nombreux recours en Tribunal administratif, c'est-à-dire que ces enfants contestent l'évaluation qui est faite de leur âge. Vous voyez bien comment ça marche : le dispositif les considère comme majeurs pour éviter la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. Ils contestent en essayant de faire reconnaître leur minorité et cela engendre de nombreuses procédures. De nombreux recours sont validés par le juge administratif, ce qui oblige l'aide sociale à l'enfance, donc le Département, à les prendre en charge finalement.

De plus - c'est là que nous sommes concernés directement en tant que mairie d'arrondissement - l'actuel dispositif se situe rue du Moulin Joli, et il est organisé par la Croix-Rouge. Les locaux sont très manifestement inadaptés parce qu'ils ne permettent pas l'accueil et l'évaluation dans de bonnes conditions, il suffit de voir le nombre de jeunes qui attendent dehors, parfois des journées entières, de pouvoir être accueillis et évalués. La Ville, par la voix de sa Maire et de Dominique VERSINI, adjointe, a très courageusement dénoncé les demandes de fichage de ces enfants formulées par le gouvernement. Toutes ces raisons, nous conduisent à envisager, et c'est le sens du vœu, la départementalisation de ce dispositif, c'est-à-dire que l'évaluation soit faite par des agents municipaux dans des locaux adaptés.

Je sais bien ce qu'on risque de me répondre que ce sont des débats que nous avons par ailleurs pour des questions qui sont moins dramatiques, reconnaissons-le ; que les associations font un travail formidable, ce qui est une réalité ; qu'il y a plein de missions que la Ville peut sans contrainte déléguer, etc. Sincèrement, je suis un peu embêté par l'existence de cette délégation parce qu'il y a, de mon point de vue, des locaux qui ne sont pas adaptés, qu'il y a beaucoup trop

de recours, et parce qu'à un moment donné, il faut que nous assumions cette responsabilité qui est une responsabilité fondamentale. Nous parlons encore une fois d'accueil d'enfants isolés, c'est-à-dire sans leurs parents. Nous avons une responsabilité à le faire dans les meilleures conditions possibles malgré, il ne faut pas l'oublier, le désengagement de l'État et les politiques scandaleuses de l'État sur l'accueil des enfants isolés.

J'espère que nous pourrons avancer. Ce vœu a pour vocation initiale de créer le débat entre nous et d'avancer. Je me doute bien que par exemple la délégation de service public qui nous lie à cette situation a une durée et que la dénoncer en cours de route pourrait poser des problèmes, mais ayons ce débat jusqu'au bout. La situation n'est pas satisfaisante, y compris par notre petit bout de la vision des choses. Beaucoup de riverains de la rue du Moulin Joli sont désespérés de voir tous ces jeunes dehors en difficulté, complètement perdus. Imaginez bien que l'évaluation est leur premier contact avec les autorités, au sens large, et beaucoup de riverains sont démunis face à la façon dont ils pourraient aider ces jeunes. Je pense que cela relève quand même davantage de notre responsabilité que simplement celle des riverains qui n'hésitent pas à ouvrir l'accès à un parking pour que ces jeunes ne soient pas dehors car ils espèrent pouvoir arriver les premiers le matin pour pouvoir être accueillis les premiers.

J'espère que nous pourrons avoir un débat serein sur cette question, et je réitère la demande du groupe Communiste, c'est-à-dire l'intégration du dispositif au service public municipal. »

**M. le Maire :** « Merci Adrien TIBERTI. Vous avez défendu avec passion un sujet qui est un sujet lourd. Paris, comme nombre de départements dont les compétences sont d'assurer cette protection de l'enfance, a d'ores et déjà fait part à l'État de difficultés qui sont rencontrées dans cette mission.

Vous l'avez décrit et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés a été multiplié par cinq en trois ans. Nous sommes passés de 1500 en 2015 à 8000 évaluations réalisées en 2018. Que nous disent ces chiffres ? Lors de l'ouverture du DEMIE en 2015, il avait un fonctionnement qui ne posait pas de difficultés dans le quartier. Puis c'est devenu depuis quelques mois un gros problème dans la rue du Moulin Joly. Ce gros problème nous a conduit – je ne reviens pas dessus, vous l'avez décrit très justement – à convoquer les responsables de la Croix-Rouge et de France Terre d'Asile qui ont une responsabilité dans la gestion, pour leur demander de faire évoluer leurs pratiques parce que le service n'avait pas bougé malgré cette multiplication par cinq.

La Ville a donc engagé des moyens substantiels pour permettre à ces associations d'assurer leur mission, à travers un premier doublement de l'équipe du DEMIE et c'est notamment la délégation de service public qui a été confiée à une association, et pas n'importe laquelle, la Croix-Rouge. C'est une association dont chacun connaît la qualité du travail et les valeurs qu'elle porte. Puis un second doublement des équipes consacrées à cette tâche fin 2018 a été mis en place pour faire face aux nouvelles difficultés que nous rencontrons. Je peux parler maintenant au passé, tout en étant prudent pour l'avenir, parce qu'aujourd'hui la situation est quand même nettement rétablie dans la rue du Moulin Joly. Un deuxième avait été ouvert dans le 10<sup>e</sup> arrondissement puis un troisième site a été ouvert dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, alors qu'à l'origine, seul le site de la rue du Moulin Joly faisait cet accueil. Il y a donc maintenant trois sites sur tout Paris.

Les hôtels qui hébergeaient ces jeunes dans l'attente de leur résultat étaient au nombre de deux, et tous deux étaient situés dans le quartier de Belleville. Ajouté au fait que les associations qui s'occupent d'eux ne les prenaient pas en charge pendant la journée, j'ai demandé lors des rencontres avec les responsables de la Croix-Rouge et de France Terre d'Asile que ces jeunes

soient répartis dans plusieurs hôtels parce que les problèmes débutent dans ces conditions, quand on concentre toutes les personnes dans un même lieu et qu'en plus on les laisse sans rien faire toute la journée. Les travailleurs sociaux doivent donc être mobilisés pour leur proposer des actions en attendant les résultats de leur évaluation.

La Ville a aussi engagé un travail pour renforcer la qualité de cette évaluation, et un groupe de travail partenarial réunissant la justice, la Préfecture de police, les associations partenaires, l'OFPPA, etc. a été mis en place.

Enfin, puisque vous rappeliez les droits de ces jeunes, la Ville conformément à ces engagements notifie tous les jeunes qui sont non admis à l'aide sociale à l'enfance, qui ne sont donc pas reconnus comme mineurs, pour leur permettre de faire usage de leur droit de recours auprès du juge des enfants.

Il faut se dire les choses telles qu'elles sont, malgré tous ces moyens déployés, le problème est saturé parce que ce ne sont que quelques collectivités qui sont particulièrement volontaristes et qui portent à elles seules tout l'effort qui devrait être un effort national. Les deux départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis assurent la majorité des évaluations, soit la moitié des évaluations de l'ensemble du pays. On voit bien la disproportion et c'est pourquoi c'est un point qui nous gêne dans le vœu présenté. Ce vœu vise à dessaisir la Croix-Rouge de cette gestion pour que ce soit des fonctionnaires de la Ville qui s'en occupent alors ces chiffres montrent qu'il s'agit d'un problème national et que c'est l'Etat qui devrait s'en occuper.

De plus, l'État et le gouvernement ont pris un certain nombre de mesures législatives et réglementaires qui nous posent problème. Vous l'avez souligné aussi, le décret relatif qui est venu en application de la loi du 10 septembre 2018, qui s'appelle « Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif et une intégration réussie », est en fait un décret qui invite les départements à orienter ces jeunes vers les préfectures avant toute évaluation et à transmettre les résultats pour que les préfectures puissent disposer, dès la sortie de l'évaluation, d'un fichier des sans-papiers et donc organiser leur reconduite à la frontière. Le problème de fond que cela nous pose, c'est que cela crée une confusion qui est inacceptable entre les missions de protection de l'enfance du département, entre les actions des services sociaux et la politique de contrôle du séjour des personnes étrangères sur le territoire national, qui est une compétence de l'État. Donc, c'est un dispositif qui fera des associations, de la collectivité parisienne si votre vœu est voté, des départements et des collectivités locales un substitut du préfet pour contrôler le séjour de jeunes qui viennent tenter leur chance dans notre pays.

C'est pourquoi il nous semble que ce vœu tape à côté du vrai problème qui est posé aujourd'hui. Il conviendrait plutôt de demander que la Ville s'engage à poursuivre le renforcement de ce dispositif d'évaluation parce que les besoins continuent à croître, et la mise à l'abri d'urgence de ces jeunes en attente d'évaluation afin de garantir le principe d'inconditionnalité de l'accueil dans un processus d'amélioration continue de la qualité de l'évaluation. Il conviendrait de demander que la Ville de Paris interpelle à nouveau l'État sur l'urgence de mettre à l'abri les jeunes qui relèvent de sa compétence et de construire avec l'aide de la Ville un dispositif d'accompagnement dédié aux jeunes adultes qui restent vulnérables du fait de leur âge et de leur parcours migratoire, et enfin que la Ville engage une réflexion sur les contours d'un dispositif intégré qui s'appuierait sur l'ensemble des acteurs volontaires afin d'effectuer une évaluation pluridisciplinaire des jeunes migrants qui soit conforme à leurs droits fondamentaux. Voilà le sens du vœu qui nous semblerait pertinent.

La difficulté de ces propositions que je viens de vous faire, c'est qu'en fait elles correspondent à un vœu voté le 4 février dernier par le Conseil de Paris. Nous pouvons le réendosser et le retranscrire dans votre vœu. C'est pourquoi je vous propose que le débat s'engage. Il va prendre sa place. Je vous propose que votre vœu soit retiré, ayant constaté que la Ville et le Conseil de Paris se sont déjà exprimés au bon niveau et de manière la plus claire qui soit sur la problématique posée par votre vœu.

Alors le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole ? M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « D'un point de vue administratif, la proposition de départementaliser le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers se heurte à un certain nombre de difficultés pratiques. Tout d'abord, il faut que la Ville de Paris, en tant que Département, ait une structure extrêmement solide parce qu'il faut pouvoir déterminer la « minorité » du mineur isolé en cas de doute. Et ça, ce n'est pas quelque chose qui se fait de façon simple. En termes de personnel, en termes de relais avec les pouvoirs publics, notamment ceux de l'État, il va y avoir un vrai besoin de moyens supplémentaires, et je ne suis pas sûr qu'on soit actuellement dans une logique d'engager de nouveaux frais.

De plus, si on départementalise, c'est aussi pour responsabiliser les communes. Pourquoi pas ? Cela voudrait dire qu'il serait intéressant de donner un certain nombre de quotas aux communes en leur confiant la charge d'accueillir sur leur territoire des mineurs, dans une quantité à définir avec l'État et dans des conditions qui soient dignes. Il faudrait ainsi faire dans tous les départements pour assurer leur juste répartition. Le problème, c'est que si jamais certains mineurs se refusent d'aller dans certains départements, ils risqueraient à ce moment-là de sortir du dispositif et on rendrait leur précarité encore plus importante. Donc on voit là que d'un point de vue administratif, à la fois du fait des lourdeurs structurelles pour la Ville de Paris et des effets de bord aux marges de la Ville, on pourrait obtenir des effets contraires à ceux recherchés. Pour cette première raison, ce vœu ne nous paraît donc pas adapté.

Deuxième point, qui a été évoqué à l'instant : vous pointez du doigt une association, la Croix-Rouge, qui gère le centre de la rue du Moulin Joli. Il ne me paraît pas être juste d'expliquer que c'est la faute de cette association si ses locaux sont inadaptés. Si les riverains sont au désespoir c'est parce que cette association est victime de la croissance très rapide du nombre de mineurs accueillis, alors qu'elle était dimensionnée pour le nombre de mineurs prévu au moment de passer son contrat, c'est-à-dire en 2016. Depuis, il y a peut-être eu des problèmes de réactivité pour amender son contrat, ce qui l'a poussé à s'adapter avec des moyens inadaptés. Je crois que depuis quelques semaines les choses vont beaucoup mieux dans la rue du Moulin Joli. Si d'autres déstabilisations géopolitiques internationales conduisaient à de nouvelles fortes arrivées de mineurs en France, le problème resterait entier.

Néanmoins, je souhaitais au nom du groupe des élus de l'Union de la Droite et du Centre du 11<sup>e</sup>, profiter de ce texte pour saluer le travail effectué par la Croix-Rouge Française auprès des mineurs étrangers qui se sentent isolés, qui se retrouvent à Paris dans des situations de vulnérabilité extrême que nous pouvons à peine imaginer. Ils trouvent auprès de cette grande association une attention spécifique et bénéficient d'un accompagnement global pour les protéger. Cela dure depuis trois ans, lorsque que la Croix-Rouge a pris la suite de France Terre d'Asile pour gérer cette plateforme d'évaluation, qui est une mission extrêmement délicate.

Troisième point : j'ai évoqué le fait que la situation se soit calmée dans la rue du Moulin Joli. Cela s'explique par les moyens supplémentaires qui ont été apportés à la Croix-Rouge et qui lui a permis d'élargir son dispositif. Je pense qu'il faut continuer à avoir cette réactivité vis-à-vis de ce

dispositif, de façon à ce que ces jeunes soient accompagnés rapidement, soient fléchés vers des dispositifs d'accueil, et surtout qu'on puisse rapidement leur indiquer s'ils peuvent ou non rester sur le territoire. L'ensemble de ces dispositifs semble être en cours d'élaboration. Je pense qu'il ne faut pas déconstruire le dispositif actuel. Cela pourrait rajouter de l'instabilité à la situation que vivent ces mineurs, d'autant plus que les retournements géopolitiques actuels, notamment au Moyen-Orient, nous laissent entrevoir une forme d'espoir quant à une sortie de ces conflits. Cela pourrait amener progressivement à ce que diminue le nombre de jeunes concernés par ces procédures. Et ainsi peut-être que les difficultés rencontrées se résorberaient d'elles-mêmes.

Les élus Les Républicains s'abstiendront donc sur votre vœu pour l'ensemble de ces raisons. »

**M. le Maire :** « Merci. Qui souhaite la parole ? Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Le dispositif d'accueil et d'évaluation des mineurs isolés étrangers, dit DEMIE, à l'initiative de l'État fonctionne mal à Paris et le 11<sup>e</sup> en subit les conséquences. Les structures Croix-Rouge Française et France Terre d'Asile sont en charge d'assurer cet accueil, mais en raison des locaux mal adaptés, du manque de personnel, du nombre de jeunes migrants très importants, ce dispositif ne répond pas aux demandes. Le quartier Fontaine au Roi, quartier politique de la ville, accueille le centre d'évaluation des mineurs rue du Moulin Joli dans des locaux beaucoup trop exigus et dans de mauvaises conditions. Les jeunes sont dans la rue et les riverains sont démunis. Les jeunes sont logés dans deux hôtels dans le quartier Jules Verne et dans un troisième hôtel dans le quartier Bréguet.

Les jeunes, par manque d'accompagnement, par manque d'éducateur, sont livrés à eux-mêmes et tombent souvent aux mains des dealers. C'est donc à bras-le-corps qu'il faut s'organiser pour accueillir ces jeunes dans de bonnes conditions. Nous ne sommes malheureusement qu'au début des conséquences des changements climatiques. L'arrivée des jeunes migrants est inéluctable. Le vœu tel qu'il est présenté est en deçà du phénomène et n'apporte pas réellement des éléments de réponse sur le fonctionnement de l'accueil. Je pense que nous aurons de nouveau des discussions au Conseil de Paris. Dans l'attente de ces discussions, le groupe Europe Écologie-Les Verts s'abstiendra. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. Michel BILIS. »

**M. BILIS :** « L'esprit de ce vœu n'est pas de porter une critique sur la Croix Rouge ou sur France Terre d'Asile, qui sont des associations tout à fait remarquables et qui agissent pour le mieux. Mais je crois que cela a été bien mis en évidence dans la présentation. Le problème, porte l'organisation des moyens et l'insuffisance de moyens pour faire fonctionner un dispositif qui doit, selon nous, procéder de la puissance publique.

Comme par ailleurs, il ne nous semblerait pas satisfaisant que l'État ait la main sur l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire sur l'évaluation et les suites administratives données à l'évaluation, soit l'autorisation de séjour, soit la reconduite ou l'obligation de quitter le territoire. Donc il nous semble que, compte tenu du fait que ces populations sont à Paris et pour les raisons que j'ai indiquées, il est préférable qu'une autre personne morale publique ait la charge de ce dispositif. »

**M. le Maire :** « M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI :** « Quelques mots de réponse, M. le Maire, aux différentes interpellations. Je suis entièrement d'accord avec vous pour dire que la politique de l'État, en l'occurrence, est indigne. Pour autant, à la différence d'autres sujets, je ne suis pas sûr que sur ce sujet-là, nous devrions

nous mettre en position de bras de fer avec l'État. Pourquoi ? Parce que ce bras de fer impliquerait de laisser des enfants dans une situation alarmante.

Sur d'autres sujets comme la création d'une police municipale ou l'extension du nombre de jours de dimanche travaillés, je suis absolument en faveur d'un bras de fer avec l'État pour mettre le gouvernement en face de ses responsabilités. Quand il s'agit d'enfants, c'est tout de suite plus compliqué.

Vous avez raison, la géographie fait que Paris et la Seine-Saint-Denis se retrouvent dans une situation où ils doivent accueillir la majorité des enfants isolés du pays. La responsabilité de l'État serait évidemment de répartir la charge ou en tout cas de financer les collectivités confrontées à hauteur de la réalité des chiffres. Pour autant, je suis d'autant moins partisan d'un bras de fer avec l'État qu'on voit bien, et vous l'avez dit vous-même, que la politique de l'État est essentiellement une politique de répression et de reconduite à la frontière.

Mme Joëlle MOREL nous dit : « La départementalisation, ça ne règle pas les problèmes. Les problèmes vont rester » etc. Très bien. Moi, j'ai une solution simple pour rendre le dispositif d'évaluation. Je ne parle pas de l'accueil après parce que c'est encore une autre question. Pour rendre le dispositif d'évaluation beaucoup plus fluide, il suffit de cesser de contester systématiquement la validité des papiers d'identité de ces enfants. Nous le faisons, on peut bien se le dire. Pourquoi ? Parce que la plupart viennent de pays d'Afrique ! Parce que les gamins qui arrivent, ils ont des papiers d'identité. Dessus, comme sur tous les papiers d'identité – voyez, sur les passeports, ils ont tous la même tête - il y a marqué une date de naissance. Soit il a plus de 18 ans, soit il a moins de 18 ans. Il n'y a évaluation seulement parce qu'on part du principe que les papiers d'identité sont a priori faux. Sinon, l'évaluation se fait évidemment plutôt rapidement. Et c'est bien ça tout le problème. Donc on pourrait simplifier le dispositif. L'idée que nous portons à travers ce vœu, et qui est différente de ce qui a déjà été adopté et de ce qui a déjà réuni la majorité municipale parisienne au précédent Conseil de Paris, c'est l'idée que cette question est trop sensible, les difficultés sont trop grandes à l'heure où nous parlons. Malgré les avancées, malgré le travail de Dominique VERSINI que nous apprécions, les difficultés sont trop grandes pour continuer la délégation de ce service public. C'est la seule chose que nous portons. »

**M. le Maire :** « C'est très clair et le groupe Communiste est cohérent avec les positions qu'il a toujours exprimées en matière de délégation de service public. C'est un vœu qui ne m'étonne pas, même si je regrette que le problème se résoudrait, à travers une lecture qui serait probablement trop rapide ou naïve de ce vœu, à savoir si c'est en régie ou par la Croix-Rouge que le service doit être réalisé. Le problème est beaucoup plus complexe, chacun l'a dit dans ses différentes interventions. C'est pourquoi il m'aurait semblé préférable que vous retiriez ce vœu, quitte à ce qu'on engage un travail ensemble pour rédiger un nouveau vœu qui reparte de ce qui a déjà été acquis, c'est-à-dire le vœu voté par le Conseil de Paris en février dernier, pour construire une réponse qui soit un petit peu plus affinée par rapport à cette problématique. »

Je voudrais aussi signaler à Mme Joëlle MOREL que la description qu'elle a faite de la situation est inexacte car la situation a évolué depuis plusieurs semaines maintenant. Nous n'avons plus les mêmes problèmes durs de rues que nous avons pendant les six derniers mois de l'année 2018, particulièrement grâce au fait que les effectifs des personnels ont été multipliés par quatre. Les sites d'accueil ont été multipliés par trois, puisqu'il y en avait un en 2015 et il y en a trois aujourd'hui. Et je ne reviens pas sur le sujet des hôtels, je l'avais évoqué. Je pense que l'ensemble des arguments a pu être échangé de manière approfondie sur un sujet complexe. Je me tourne vers Adrien TIBERTI pour savoir s'il retire ou s'il maintient son vœu. Il le maintient. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la convention internationale des Droits de l'Enfants dont la France est signataire et qui impose la prise en charge des mineurs isolés ;

Considérant l'état de guerre et la misère endémique dans de nombreux pays du monde qui pousse des milliers de personnes, et notamment des mineurs isolés, à quitter leur pays malgré les dangers parfois mortels ;

Considérant la nécessité d'établir rapidement et de façon humaine la minorité des enfants qui arrivent ainsi sur notre territoire ;

Considérant que la délégation de ce service public à des associations pose problème comme le prouve le changement de délégataire en 2016 après les nombreux manquements observés ;

Considérant les nombreux recours et la proportion importante de recours acceptés par le Tribunal Administratif ;

Considérant le désespoir des riverains de la rue du Moulin Joly, démunis face aux nombreux jeunes en attente de prise en charge ;

Considérant l'inadaptation manifeste des locaux destinés à ce dispositif dans ladite rue ;

Considérant que la Ville refuse le fichage des jeunes demandé par le gouvernement ;

Sur proposition de Monsieur Adrien TIBERTI et des élu·e·s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

**EMET LE VŒU :**

Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement demande à la Ville la départementalisation du Dispositif d'accueil et d'Evaluation des Mineurs Isolés Etrangers (DEMIE), son intégration au service public municipal et sa mise en œuvre par des agents de la Ville.

**M. le Maire :** « Donc nous allons passer au vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts. Qui est pour ? Les élus du groupe Communistes-Front de Gauche. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté, mais cela ne nous empêchera pas continuer à travailler sur cette question. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201911 – Vœu relatif aux suppressions de postes au lycée Voltaire**

**M. le Maire :** « M. Adrien TIBERTI le présente et Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN répondra. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Nous retournons sur des choses plus classiques. Le lycée Voltaire se voit supprimer 8 postes sur 70 postes d'enseignement supprimés dans les lycées parisiens par le rectorat, et sa position ne changera pas d'ici la rentrée prochaine au vu des conditions actuelles. Nous pourrions déjà contester l'importance de ces suppressions de postes qui montrent bien la politique d'austérité du gouvernement.

Mais la question que je pose est plus spécifique. Un seul lycée parisien porte à lui seul plus de 10 % des suppressions de poste. Comment en est-on arrivé là ? J'ai eu entretemps des chiffres beaucoup plus précis sur la partie lycée de la cité scolaire Voltaire : les effectifs ont augmenté de 48 % entre 2012 et 2016, alors qu'à l'échelle du district Est, ils n'ont augmenté que de 11 % en moyenne. Il y a donc eu volonté de la part du rectorat de remplir le lycée Voltaire, de faire du lycée l'endroit où l'on accueille le plus d'élèves.

Depuis 2016, les effectifs chutent de 20 % dans le lycée, alors qu'ils sont équivalents dans le même district Est. Autrement dit, on se retrouve dans une situation très concrète où le lycée Voltaire est devenu la variable d'ajustement de l'Académie de Paris. J'ai pris les chiffres en nombres d'élèves, je pourrais les prendre en nombre de divisions, c'est-à-dire en nombre de classes dans le langage courant : entre 2012 et 2016, c'est une dizaine de divisions supplémentaires qui ont été créées dans le lycée, avec parfois des choses terribles comme des classes de redoublants de terminales créées à la fin du mois de juin sans aucun moyen supplémentaire, avec seulement des moyens extérieurs. Donc une dizaine de classes ont été créées, et ces deux dernières années, cinq classes l'année dernière, quatre classes cette année, on supprime autant de divisions qu'on n'en a créées quelques années plus tard. C'est une très mauvaise gestion ou alors c'est la volonté de faire du lycée Voltaire, et du seul lycée Voltaire, la variable d'ajustement du rectorat. Or, cela a évidemment des effets très négatifs sur la communauté éducative, notamment sur la stabilité des équipes, sur la possibilité de construire des projets éducatifs dans la durée, car si vous supprimez huit postes d'enseignements quelques années à peine après les avoir créées, cela pose problème. C'est pour cela que le vœu demande une seule chose toute simple : que notre Mairie, notre Conseil d'arrondissement, se positionne pour demander au rectorat un moratoire sur les suppressions de postes pour permettre à la cité scolaire, et notamment à la partie lycée, de construire un projet éducatif dans la durée et dans la sérénité.

J'aurais pu vous donner également toute une série de chiffres sur les politiques d'affectation du rectorat vers le lycée Voltaire. L'algorithme de répartition des élèves sortants de troisième est à ce jour inconnu et le rectorat utilise des formules mathématiques que personne ne connaît et qui ont des conséquences très simples : la mixité sociale et la mixité scolaire du lycée Voltaire ne sont pas du tout les mêmes que dans la moyenne de l'académie ou même dans la moyenne du district, avec un taux beaucoup plus fort d'élèves qui ont redoublé des classes ou en difficulté scolaire, et avec un taux de 20 points supérieur en CSP défavorisé dans les effectifs du lycée par rapport à la moyenne de l'académie. Cela montre que le rectorat utilise le lycée non seulement comme un variable d'ajustement, mais aussi comme un établissement où le souci de la mixité scolaire et sociale n'est pas respecté.

Nous pourrions, c'est le sens du vœu, défendre cet établissement et surtout sa communauté éducative : enseignants, parents et élèves. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Merci M. le Maire. Bien sûr, nous sommes d'accord pour défendre le lycée Voltaire, mais je préfère donner quelques indications.

Monsieur le Maire, François VAUGLIN a fait un courrier au recteur le 7 mars pour attirer l'attention sur la dotation horaire globale du lycée Voltaire, mais aussi du collège Alain Fournier. Je voulais quand même le préciser.

Vous parlez de la suppression de huit postes d'enseignement au lycée Voltaire. En fait, quatre sur ces huit postes correspondent à des enseignants qui seront en détachement l'an prochain. De plus, on observe quand même une baisse du nombre d'élèves au lycée Voltaire depuis plusieurs années. Par contre, on peut quand même noter que le nombre d'élèves scolarisés en classe de seconde est réparti sur 12 divisions aujourd'hui, mais elle va monter à 14 classes de secondes l'an prochain. Ensuite, le nombre de classes de première et de terminales baisse puisqu'il y a beaucoup d'élèves qui sont orientés vers le lycée professionnel. Il y a eu une mobilisation des enseignants et des parents. Suite à cela, le rectorat a ajouté 65 heures à la dotation horaire globale. Des spécialités d'enseignement ont également été rajoutées, notamment des matières considérées rares (art plastique, numérique, science informatique et science de l'ingénieur) qui étaient déjà enseignées dans le lycée et qui ont été maintenues.

Ma proposition d'amendement est pour la fin du vœu est la Mairie du 11<sup>e</sup> demande au rectorat de poursuivre ses efforts en direction du lycée Voltaire et de porter une attention particulière à cet établissement concernant notamment la dotation horaire globale et les suppressions de poste ». Parce qu'un moratoire n'empêche la baisse des effectifs. Voilà ce que je propose. »

**M. le Maire :** « D'accord. Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

**M. LEFORT :** « Ce vœu vient très à propos pour souligner la gestion un peu erratique des effectifs au sein du lycée Voltaire. Effectivement, on est arrivé jusqu'à 35 élèves par classe en 2016, avant que les effectifs ne diminuent de 20 % entre 2016 et 2018, sans toutefois permettre de revenir à des seuils d'élèves par classe compatibles avec à la fois l'ambition pédagogique du lycée, et la difficulté que peuvent rencontrer un certain nombre d'élèves de ce lycée. Nonobstant de la qualité du corps professoral, M. TIBERTI, bien entendu...

Oui, il me paraît tout à fait essentiel que le rectorat fasse un effort particulier sur le lycée Voltaire pour rattraper la situation délicate que connaît ce lycée depuis très longtemps. Ce lycée est quand même classé dans l'un des 20 derniers lycées de France en termes de résultats scolaires, ce qui est extrêmement préoccupant pour l'ensemble des enfants qui passent au sein du lycée.

Les élus Les Républicains, pour ces raisons, vont voter en faveur du vœu des Communistes. »

**M. le Maire :** « Merci. Les élus Verts vont voter pour le vœu aussi ? Formidable. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, alors M. Adrien TIBERTI, est-ce que la proposition d'amendement de Sophie PRADINAS-HOFFMANN vous semble pertinente ? »

**M. TIBERTI :** « M. le Maire, vous essayez d'orienter mon propos, mais je vais d'abord répondre aux différentes interpellations et je répondrai évidemment aussi avec plaisir à la question précise que vous posez.

Chère Sophie, vous pointez le fait que sur les huit suppressions de poste, quatre se feront humainement moins dans la douleur que quatre autres parce que vous dites que quatre collègues dont le poste est supprimé seront effectivement en détachement et ne seront pas donc remis au mouvement, avec le risque de se retrouver dans des établissements loin de chez eux et qui ne correspondent pas à leurs besoins, etc. Cela ne me satisfait pas.

Concernant la baisse du nombre d'élèves, et cela correspond aussi à ce qu'essayait d'expliquer M. LEFORT, j'ai essayé de démontrer que la baisse en réalité est fabriquée, c'est-à-dire que le rectorat supprime des divisions et affecte moins d'élèves en lycée que ce qu'il n'en a fait dans les années précédentes. Je le rappelle encore, le système d'affectation des élèves en fin de troisième

ne repose pas sur les adresses et la carte scolaire. Donc ce n'est pas un vivier d'élèves qui monte et qui descend en fonction de la population du quartier. Ça existe pour les collèges mais pour les lycées, cela relève complètement des choix d'affectation et de l'algorithme fabriqué par le rectorat. Donc le rectorat décide de faire monter le nombre d'élèves de manière très importante jusqu'à faire craquer le lycée, et quelques années plus tard, il décide de faire le mouvement inverse sans s'intéresser à aucun moment à la réalité des conditions d'enseignement qui est donné par le nombre d'élèves par classe qui, lui, est resté très important, notamment en classe de seconde qui est une classe importante, pendant toute la durée de la période.

Vous dites, chère Sophie, et c'est une bonne nouvelle, que grâce à la lutte menée par les enseignants du lycée et les parents d'élèves, le rectorat a d'ores et déjà renoncé à une partie de la suppression des heures. Cela montre, de mon point de vue, la justesse des revendications de la communauté éducative.

Pour en revenir à votre proposition, chère Sophie, tout le monde a entendu qu'elle était légèrement en deçà de ce que le groupe Communiste proposait, que la formulation que vous choisissiez était beaucoup plus prudente, peut-être même au point d'être un tout petit peu indolore pour le rectorat. La formulation est trop vague pour les engager réellement. C'est pourquoi M. le Maire, nous maintenons le vœu, en plus avec le soutien inédit des Verts et du groupe de la Droite. »

**M. le Maire :** « Merci. Je pense que le débat a été suffisamment approfondi pour éclaircir les positions des uns et des autres. Ce que j'en retiens, c'est que, sur le fond, le constat est partagé. Pour les solutions, on est inévitablement, comme toujours, dans les questions de dosage subtil, plus ou moins acide ou plus ou moins doux.

On va laisser le vœu, avec l'accord de Sophie PRADINAS-HOFFMANN, tel que vous l'avez présenté pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté dans le vote qui sera exprimé. Je tiens d'ailleurs à disposition les courriers que j'ai adressés à Gilles PÉCOUT, le recteur de l'académie de Paris, au sujet de ces moyens, et à Valérie PÉCRESSE sur les travaux dans la cantine, un autre sujet dont le débat n'a pas traité ce soir, en espérant faire progresser ce lycée qui a bien besoin de toutes les aides. Je vous propose de passer au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'annonce par le Rectorat de la suppression de 8 postes d'enseignement au lycée Voltaire pour un total de 70 postes supprimés sur l'ensemble des lycées parisiens ;

Considérant que cela fait suite au choix du Rectorat de supprimer 4 classes d'enseignement après en avoir créé autant ces dernières années ;

Considérant que les personnels du lycée Voltaire ont la désagréable impression que le lycée est la variable d'ajustement du Rectorat à l'échelle de l'académie entière et que cela nuit à la stabilité des équipes, à la construction dans la durée des projets d'enseignement et à la sérénité de la communauté éducative ;

Sur proposition de Monsieur Adrien TIBERTI et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

#### **EMET LE VŒU :**

Que le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement demande au Rectorat un moratoire sur les suppressions de postes envisagées pour l'année prochaine au lycée Voltaire.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

**Le vœu est voté à l'unanimité.**

**V11201912 – Vœu relatif à la préservation du bâtiment du 112-114 rue Oberkampf – 2 villa Gaudelet**

**M. le Maire :** « M. Patrick BLOCHE a la parole. »

**M. BLOCHE :** « Je ne sais pas si vous voyez ce bâtiment qui est situé à l'angle du 112-114 rue Oberkampf et de la villa Gaudelet. Une fois qu'on a passé la rue Saint Maur et qu'on remonte la rue Oberkampf, c'est une petite maison, un petit immeuble R+1 de type faubourien qui marque cette rue et qui témoigne de ce qu'a été l'urbanisme de ce quartier qui a été profondément transformé ces dernières décennies.

Avec Monsieur le Maire, nous avons été sollicités par plusieurs aménageurs, marquant un intérêt sur cette parcelle pour y conduire un certain nombre de projets immobiliers. Les discussions que nous avons eues avec ces aménageurs n'a jusqu'à présent pas permis d'aboutir à ce qu'il y ait des projets qui aient provoqué de notre part une réaction négative de démolition-construction. Soucieux de protéger le patrimoine du 11<sup>e</sup> arrondissement - ce n'est pas la première fois qu'il vous est proposé en Conseil d'arrondissement des vœux, comme encore récemment sur les cours du 11<sup>e</sup> arrondissement - il s'agit de marquer un intérêt particulier sur cet immeuble.

Pourquoi le fait-on à travers un vœu ? Simplement parce que nous avons constaté en regardant de près évidemment le plan local d'urbanisme que cette parcelle ne faisait l'objet d'aucune protection. Il s'agit donc de la façon la plus simple qui soit à travers ce vœu pour que la Ville de Paris acquiert une meilleure connaissance de ce patrimoine et de sa valeur, et qu'elle affirme sa volonté de le protéger au Plan local d'urbanisme, qui étudie les solutions possibles en ce sens. Puis il serait bien que nous ne soyons pas seuls, mais que la Ville de Paris marque aussi cette volonté forte à l'égard de ces aménageurs.

Vous savez, il y a un grand auteur de romans policiers et habitant du 11<sup>e</sup> arrondissement, Jean-Bernard POUY, qui a écrit un jour : « *J'aime bien le 11<sup>e</sup> arrondissement parce qu'il n'y a rien à visiter.* » Peut-être qu'il n'y a rien à visiter, mais il y a un patrimoine qui témoigne d'une histoire riche et je pense que nous sommes collectivement soucieux de le protéger. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup, Patrick BLOCHE pour ce vœu qui est très clair. Y a-t-il des interventions ? M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, puis M. Jacques LEFORT. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Merci M. le Maire. Il y a peu à visiter, mais il y a beaucoup à voir dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Je voudrais saluer cette initiative heureuse d'un amoureux du patrimoine qu'est Patrick BLOCHE. Heureuse initiative car elle vise à préserver une architecture somme toute banale, qui n'est pas remarquable mais qui est effectivement ordinaire, populaire, simple. Au même titre que la Maison Basfroi que nous avons tous eu à cœur de préserver et de transmettre, cet édifice d'un étage est un témoignage effectivement précieux du Ménilmontant, ou en tout cas de ces quartiers faubouriens. C'est un des rares d'ailleurs témoignage de ce XIX<sup>e</sup> - fin XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce bâtiment ne mérite bien sûr pas un classement ou une inscription au titre de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, mais un classement au titre de la Ville de Paris comme ce fut le cas, par exemple, d'un bâtiment dont nous avons demandé l'inscription au titre de la Ville de Paris, situé à l'angle du passage et de la rue des Taillandiers, qui est un bâtiment de bois, de briques et de broc, témoignage d'ateliers du Faubourg Saint-Antoine.

Il est donc bienvenu de rappeler à travers ce vœu que le patrimoine, au sens d'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité, n'est pas seulement constitué d'hôtels particuliers, de cathédrale, de chefs-d'œuvre et d'édifices religieux, mais aussi d'un petit patrimoine ordinaire comme des lavoirs, des fontaines, des bâtiments industriels, de simples édifices d'habitation ou de commerces comme celui-là, qui sont des témoignages de la vie des générations précédentes, des témoignages sociaux, architecturaux, sociétaux précieux qu'il faut transmettre intacts aux générations futures. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Le vœu est un peu particulier. Dans un premier temps, vous demandez que la Ville de Paris acquière une meilleure connaissance de ce patrimoine et de sa valeur, et puis juste après vous affirmez la volonté de protéger le lieu au Plan local d'urbanisme. Si jamais au terme de votre première enquête, on vous apprend que le bâtiment a peu de valeur, il ne faudra pas le classer au titre du PLU. La rédaction du vœu me paraît donc compliquée... »

Par contre sur le fond, qu'est-ce que ce bâtiment ? Ce sont deux petits édicules de R+1, un petit étage au-dessus d'un rez-de-chaussée séparé par une espèce de traverse qui tient brinquebalant. Ce n'est pas particulièrement esthétique. Par contre, ce que je vois en me promenant dans la rue Oberkampf, c'est l'énorme mur pignon de chaque côté qui est laissé par cette dent creuse et qui, lui, est recouvert de ces traces « artistiques » qui ne sont pas du goût de tous les habitants du quartier. Le premier avantage de combler cette dent creuse, c'est qu'on densifie intelligemment le 11<sup>e</sup> arrondissement dans une rue qui s'y prête tout à fait. Je rappelle que juste en face, une belle construction moderne a été construite : un hôtel dont l'architecture s'intègre parfaitement dans celle de la rue, dans sa forme de modernité, en lien avec les bâtiments haussmanniens qui sont juste à côté. La construction d'un futur autre bel hôtel juste en face, me paraît dans la logique de l'évolution de ce quartier.

De plus, si c'est un hôtel 4 étoiles, je vous rassure M. VAUGLIN et M. BLOCHE, ce sont des clients qui ne font que passer, ils ne s'arrêtent pas pour voter : il n'y a donc pas de risque politique de ce côté-là. Par contre, je vous suggère de densifier intelligemment la ville à cet endroit-là plutôt que de construire sur les espaces verts du stade Ménilmontant...

Pour l'ensemble de ces questions, oui, nous sommes en faveur du fait que vous cherchiez une meilleure connaissance de ce patrimoine et de sa valeur, mais attendons un peu avant d'affirmer votre volonté de le protéger au Plan local d'urbanisme. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Tout le monde aura noté que M. LEFORT veut densifier quand il s'agit de permettre au grand capital et aux grandes entreprises d'utiliser notre arrondissement pour en faire un lieu de création de richesses au profit de quelques-uns, et qu'il refuse la même densification quand il s'agit de construire des logements sociaux pour les populations de l'arrondissement. »

Chacun saura évidemment se situer dans le camp qui l'intéresse et défendra les intérêts du capital du plus grand nombre.

Le groupe Communiste soutient donc la lutte de M. Patrick BLOCHE contre la spéculation immobilière et contre les grands groupes internationaux de l'hôtellerie, qui sont des prédateurs et qui n'ont rien à faire dans notre arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci. M. LEFORT, dépassons cette envie pavlovienne de réagir à chaque fois que l'un de vous deux intervient. M. Patrick BLOCHE pour répondre et puis on passe au vote. »

**M. BLOCHE :** « M. le Maire, ce n'est pas que l'heure est avancée, mais je n'ai strictement rien à répondre. Le vœu parle par lui-même. C'est une respiration dans cette rue Oberkampf. Ce bâtiment présente un intérêt évident, c'est le passé de notre arrondissement. Je suis étonné que le président du Souvenir Français du 11<sup>e</sup> arrondissement marque si peu d'intérêt pour le passé patrimonial du 11<sup>e</sup>. »

**M. le Maire :** « Bien, nous passons au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la diversité architecturale et la richesse patrimoniale du 11<sup>e</sup> arrondissement, constitutives intrinsèque de son identité, et la nécessité de les sauvegarder ;

Considérant l'architecture particulière du bâtiment du 112-114 rue Oberkampf - 2 villa Gaudelet, dont la présence témoigne directement de l'histoire faubourienne de la rue et de ses activités industrielles passées ;

Considérant la forte densité du 11<sup>e</sup> arrondissement, et particulièrement celle de la rue Oberkampf ;

Considérant que dans ce contexte urbain la « dent creuse » dans laquelle prend place le bâtiment du 112-114 rue Oberkampf - 2 villa Gaudelet constitue un espace mettant en valeur ce patrimoine faubourien ;

Considérant que le dernier projet sur cette parcelle, projetant la démolition du bâtiment existant au profit de la construction d'un hôtel quatre étoiles, a fait l'objet d'un refus de permis de construire ;

Considérant le risque d'une opération de démolition-reconstruction motivée par l'objectif d'une plus-value immobilière ou d'une demande le changement de destination des locaux qui ne tienne pas compte du patrimoine et des usages actuels ;

Considérant que cette parcelle ne fait l'objet d'aucune protection inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élu-e-s du groupe Socialiste,

#### **EMET LE VŒU :**

- Que la Ville de Paris acquière une meilleure connaissance de ce patrimoine et de sa valeur, qu'elle affirme sa volonté de le protéger au Plan Local d'Urbanisme, et qu'elle étudie les solutions possibles en ce sens,
- Que la Ville de Paris prenne contact avec les futurs acquéreurs de l'immeuble afin de leur indiquer cette position.

**M. le Maire :** « Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. Je vous remercie. »

**Le vœu est voté à la majorité.**

**V11201913 – Vœu relatif au service Vélib'**

**M. le Maire :** « Mme Leila DIRI a la parole. »

**Mme DIRI :** « Merci M. le Maire. Ce vœu a vocation d'interpeller le consortium Smovengo, titulaire du nouveau contrat Vélib' pour une durée de 15 ans. C'est un vœu qui résonne à l'échelle de Paris, mais qui concerne les 55 stations de notre arrondissement et ses milliers d'abonnés et d'utilisateurs fortement impactés dans leur quotidien.

Pour rappel, c'est un dossier dans lequel la Ville de Paris contribue à près de 17 millions d'euros dans le cadre de cette exploitation, et où deux représentants issus de la majorité siègent au sein du syndicat, disposant d'une majorité des voix dans les votes qui concernent la compétence Vélib'. Le fiasco de la transition entre Decaux et Smovengo a été tel que la Ville de Paris a dû demander en juillet 2018 à l'Inspection Générale de la Ville de vérifier les responsabilités sur les manquements qui sont encore aujourd'hui observés dans ce marché.

C'est aussi une gestion de dossiers qui n'a pas permis une transition efficace, sachant qu'elle a duré plus d'un an de plus que prévu, faute de préparation du prestataire retenu, mettant en difficulté l'ensemble des abonnés et bénéficiaires ponctuels. La Ville a participé aux nombreuses erreurs de Smovengo, mais a malgré tout reconnu sa responsabilité dans ce véritable fiasco après avoir fait porter l'entier chapeau aux syndicats. Les Parisiennes et les Parisiens ont subi la perte temporaire d'un service indispensable et le bilan de cette transition en 2019 est encore très mitigée. Après avoir fait chuter de 24 % la fréquentation des aménagements cyclables en 2018, près de 300 stations sont toujours manquantes, 135 000 abonnés ont été perdus, des hausses de tarifs ont été appliqués, des vélos dégradés ou non opérationnels, un système de régulation défaillant voire catastrophique (aucun vélo disponible ce matin derrière la Mairie du 11<sup>e</sup> par exemple encore ce matin) et un système Park + toujours en attente.

Des mesures de compensation ont été obtenues pour les utilisateurs de Vélib' grâce à la mobilisation de notre groupe UDI Modem au Conseil de Paris, mais le constat reste sévère. Comme si ce n'était pas suffisant, Vélib' doit aujourd'hui composer avec une concurrence de nouveaux acteurs qui rencontrent un grand succès : les trottinettes, les scooters, les vélos électriques.

Aussi, par le biais de ce vœu, nous souhaitons :

- que la Ville de Paris maintienne une pression forte sur Smovengo afin que les régulations de vélo soient effectuées beaucoup plus efficacement, la qualité des vélos soit améliorée, le système Park + soit remis en service au plus vite ;
- que dans le cadre d'un prochain point d'étape sur le déploiement de Vélib', la Ville de Paris et le syndicat Smovengo présentent leurs objectifs à long terme et les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs en termes d'augmentation du nombre d'abonnés, d'amélioration du parcours client, d'évolution éventuelle du service (part de la mécanique et de l'électrique, recours au *namimg* de stations, etc.) ;
- Que d'un point de vue budgétaire, le syndicat et la Ville de Paris indiquent aux élus parisiens comment les pénalités versées par le prestataire seront répercutées sur le budget

de notre collectivité et quelles seraient les conséquences financières d'un échec commercial à long terme du service Vélib' ;

- Que l'ensemble des conseillers de Paris puissent avoir accès à l'application web permettant aux communes membres du syndicat d'avoir des données actualisées sur le réseau Vélib' ;
- Que le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le marché Vélib' soit rendu public dans les plus brefs délais.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET :** « Merci M. le Maire. Merci Madame pour votre vœu. En effet, chacune et chacun a pu constater les dysfonctionnements et les difficultés de la transition de Vélib' 1 à Vélib' 2, en particulier évidemment les usagers du service. Depuis plus d'un an, les difficultés ont été très importantes. Le nouvel opérateur a eu beaucoup de mal à assurer la transition dans de bonnes conditions. Je n'y reviens pas, vous avez rappelé ces difficultés en détail dans vos considérants.

Mais face à ces difficultés et à ces dysfonctionnements, je tiens à vous assurer sur le fait que les élus du Syndicat Autolib'-Vélib' Métropole (SAVM) ont formulé un certain nombre d'exigences vis-à-vis de l'opérateur Smovengo. L'installation des nouvelles stations Vélib' est en cours de finalisation, mais les élus ont demandé à Smovengo de concentrer ses efforts sur l'amélioration du fonctionnement du service. C'est aujourd'hui la priorité qui est donnée à l'opérateur : plus de vélos disponibles en station sur l'ensemble du territoire et bien sûr, plus de vélos en état de bonne marche. Les équipes du SAVM ont à ce sujet mis en place plusieurs indicateurs pour pouvoir mesurer l'amélioration de cette disponibilité qui est demandée.

En réponse à cette exigence, Smovengo a renforcé son intervention en station et sur les vélos, notamment en février, et va continuer de le faire sur l'ensemble du périmètre du service. Une centaine de personnes ont été recrutées pour intervenir sur le terrain. Une évolution positive sur la régulation est déjà visible. Les équipes du syndicat ont pu observer que le nombre de stations vides pendant plus d'une heure était maintenant très limité : 92 % des stations ne sont pas vides pendant plus d'une heure à présent.

D'autres actions sont en cours à plus moyen terme pour contribuer également à l'amélioration du service comme l'ouverture des nouvelles stations et leur raccordement électrique se poursuivent. Il y a également une analyse plus fine des besoins des stations en fonction des heures de la journée pour améliorer significativement la régulation.

Le service Park + est un système qui permet de garer des vélos en surcharge par rapport à la capacité de la station. Ce service sera remis en place dès que son fonctionnement sera fiabilisé car il avait occasionné de nombreux dysfonctionnements.

Des actions sont également prévues pour augmenter le nombre de vélos qui seront disponibles sur le terrain. Ils sont actuellement plus de 12 000, mais Smovengo s'est engagé à augmenter ce nombre, notamment en réduisant le temps de réparation avec un renforcement de moyens humains. Smovengo a ouvert dernièrement quatre chaînes de réparation supplémentaires pour les vélos électriques, avec le recrutement d'une quarantaine d'agents.

Enfin, Smovengo travaille également à l'amélioration du système informatique et du parcours numérique du client pour l'abonnement.

Je disais en préambule que chaque usager avait pu mesurer les difficultés et les dysfonctionnements de la transition. Je crois aussi que ces mêmes usagers, dont je fais partie,

peuvent mesurer et reconnaître aujourd'hui les progrès significatifs réalisés. Le service est aujourd'hui redevenu utilisable. La meilleure preuve de ce constat, c'est que les usagers reviennent nombreux vers le service : en février, ils ont été 100 000 à l'utiliser et le nombre de courses réalisées chaque jour est en hausse. Un record a d'ailleurs été établi fin février, avec plus de 60 000 trajets dans la journée. Sur tout le mois de février, 1,3 million de courses ont été effectuées et 3,3 millions de kilomètres ont été parcourus et ce malgré des conditions un petit peu compliquées et des perturbations du service occasionnées par les manifestations qui se déroulent chaque weekend à Paris depuis novembre et qui ont obligé l'opérateur à fermer régulièrement de nombreuses stations et à retirer des vélos le samedi, et malgré, comme vous le rappeliez, le développement de nouveaux services concurrents qui n'existaient pas à l'époque de Vélib' 1, tels que les vélos et trottinettes dits en flotte libre. Je voudrais rappeler que les trottinettes électriques sont sans doute en train de préparer l'obésité de demain puisque contrairement aux vélos, on ne fait pas d'exercice quand on fait de la trottinette. Il y a peut-être quelques muscles pour l'équilibre, mais ça ne va pas très loin.

Avec l'approche du printemps, beaucoup de réabonnements ont été comptabilisés ces derniers jours, mais également des primo-abonnements de nouveaux usagers. Nous comptons aujourd'hui plus de 160 000 abonnés et nous espérons que ce nombre continuera d'augmenter dans les mois à venir. Smovengo a d'ailleurs proposé aux élus du syndicat une campagne de communication sur les prochains mois pour amplifier ce mouvement.

En termes de stations à ce jour, 1187 stations sont en service, 1341 stations sont installées et 982 stations sont en cours de raccordement électrique sur Paris, et 359 sur la proche Couronne pour couvrir un périmètre métropolitain qui est bien plus étendu que celui qui était couvert par l'ancien service. 51 communes qui seront ainsi couvertes sur une surface de 390 km<sup>2</sup>. Avec la mise en service enfin des stations restantes d'ici la fin du printemps, le service atteindra enfin, avec un retard certes très important, je vous l'accorde, son niveau contractuel de fonctionnement.

Pour faire un petit focus sur le 11<sup>e</sup> arrondissement, 56 des 57 stations sont actuellement en service. La dernière station qui ne l'est pas, a été retardée compte tenu des travaux de la place Mireille Havet. Elle est en cours d'installation.

Sur l'aspect budgétaire, compte tenu des retards et des dysfonctionnements dans le déploiement du service, les dépenses des collectivités ont bien sûr été revues à la baisse. Pour l'année 2018, le montant global de la dépense du syndicat pour le déploiement et le fonctionnement du service est passé de 40,2 millions d'euros, soit 20.000 € par station initialement prévus dans le marché, à 18 millions d'euros, ce qui représente une baisse de plus de 55 % sur le budget initial. Pour la Ville de Paris, le montant est passé de 20,2 millions à 13,6 millions d'euros.

J'ai fait état de l'ensemble de ces améliorations. Toutefois, compte tenu de ce que nous avons vécu, les élus du syndicat maintiennent évidemment leur vigilance car beaucoup reste encore à faire. Cette majorité municipale a fait du développement de la pratique vélo une de ses priorités de mandature et le service Vélib' est évidemment un élément essentiel de ce développement. Aussi, je veux vous rassurer sur le fait que l'ensemble des élus parisiens, mais aussi métropolitains, du syndicat est mobilisé pour proposer un service de qualité à la hauteur des attentes des usagers, avec un service qui couvrira l'ensemble de la métropole avec des Vélib' électrique et des vélos mécaniques qui sont plus confortables et plus légers que leurs prédécesseurs, et avec un système Park + qui doit permettre à terme d'augmenter la capacité d'accueil des stations en cas de pointe.

Concernant le rapport de l'Inspection Générale de la Ville, ce dernier, comme vous le demandez, sera rendu public très prochainement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. J'invite chacun à une « concision croissante » étant donné qu'il nous reste encore beaucoup de sujets à traiter. Il s'agit, pour résumer, d'un vœu qui appuie sur les difficultés qui ont été rencontrées par le service et qui sont maintenant derrière nous. La situation a été difficile, mais ça va mieux. C'est donc un vœu qui doit nous redonner le sourire. M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « J'ai deux remarques très brèves, M. le Maire. J'ai eu le plaisir d'écouter Mme DIRI dont la parole est rare, mais j'ai été étonné que, au milieu de toutes les difficultés de Smovengo évoquées dans le vœu, vous n'avez à aucun moment fait allusion au sort des travailleurs de cette entreprise qui ont été particulièrement maltraités. Et d'autant plus maltraités qu'ils ont dû faire reconnaître par les tribunaux les obligations de Smovengo en tant qu'employeur. Cet oubli est dommageable, pour la crédibilité de votre propos, que vous vous intéressiez assez peu au sort des travailleurs, et c'est quand même embêtant. Mais évidemment, vous êtes de Droite. »

**M. le Maire :** « Merci. Qui demande la parole ? M. Jacques LEFORT. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Je propose qu'on passe au vote ensuite puisque les arguments étaient approfondis. »

**M. LEFORT :** « M. TIBERTI, avant de qualifier la parole de Mme DIRI de rare, je vous invite à balayer devant votre porte et notamment à consulter la rareté de la parole de vos collègues élus du groupe Communiste.

Sur le vœu de notre collègue UDI, il rappelle avec justesse le fiasco du contrat Vélib' et de sa gestion par la Ville de Paris. Il convient bien évidemment de rester très vigilant sur le rétablissement rapide de la qualité du service, et les propositions de Leila DIRI nous paraissent parfaitement adaptées, notamment en termes de transparence contractuelle. Les élus Républicains du 11<sup>e</sup> s'associent donc pleinement à ses demandes et voteront ce vœu. »

**M. le Maire :** « Merci. Avant de passer au vote, M. Pierre JAPHET, quel est l'avis de l'exécutif ? Vous avez répondu en détail mais sans donner l'avis de l'exécutif sur le présent vœu. »

**M. JAPHET :** « L'avis de l'exécutif est défavorable. »

**M. le Maire :** « Pardon, j'interromps la procédure de vote, ce qui est inhabituel, étant donné le fait que votre parole est effectivement rare. Je vous donne volontiers la parole Mme DIRI. »

**Mme DIRI :** « Je vous remercie. Je tiens à vous remercier, M. JAPHET, sur les éléments que vous avez portés à notre connaissance. Du coup, vous dites exactement ce que je vous dis, c'est-à-dire, on partage à la fois les considérants et du coup la nature du vœu. Mais je regrette votre position défavorable alors que finalement on est relativement d'accord sur le constat.

Sur les améliorations, M. le Maire vous dites que ça va beaucoup mieux. Ça ne va pas beaucoup mieux, ça va un peu mieux. Il y a encore des efforts à fournir, et c'était l'objet du vœu. Je regrette du coup que vous ayez une position défavorable, alors que vous avez pendant de longues minutes expliqué que vous étiez entièrement d'accord avec moi. Donc je le regrette avant même le vœu.

Sinon, M. TIBERTI, vous ne sortez pas grandi de vos propos caricaturaux quels qu'ils soient. C'est dommage parce que parfois, il y a du fond. Mais par pitié, sortez de votre caricature puisque ça ne vous sort pas grandi. M. le Maire, j'en ai terminé. »

**M. le Maire :** « Je parlais d'optimisme tout à l'heure parce que le constat qui est posé dans ce vœu, qui retrace la situation que nous avons connue pendant de trop nombreux mois, est exact. Oui, il y a eu des mois qui ont été difficiles, mais ils sont derrière nous aujourd'hui, très largement. C'est le sens de la réponse de Pierre JAPHET. Un exemple n'est jamais une preuve. Je peux prendre un autre exemple : la même station que vous évoquiez, qui visiblement était victime de son succès ce matin, et tant mieux, je m'en réjouis. En ce moment, il y a 20 Vélib' mécaniques, 3 Vélib' électriques et 28 places, donc elle fonctionne normalement. Ce n'est pas pour autant que je vais dire qu'il n'y a plus aucune difficulté. Donc soyons le plus honnête possible parce que c'est vrai que Vélib' a eu des difficultés, mais elles sont largement derrière nous. Nous passons au vote. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) a attribué le nouveau contrat Vélib', d'une durée de 15 ans à partir du 1er janvier 2018, au consortium Smovengo ;

Considérant que selon les statuts du SAVM, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'une majorité des voix dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;

Considérant que la phase de transition entre le nouveau prestataire et l'ancien a été beaucoup plus longue et délicate que prévu, puisque, alors qu'elle était censée s'échelonner entre octobre 2017 et mars 2018, il est finalement prévu qu'elle s'achève seulement à la fin du mois de mars 2019 ;

Considérant que plusieurs facteurs ont été identifiés comme causes de ce retard considérable, à commencer par l'impréparation du prestataire retenu et par le caractère trop ambitieux du cahier des charges de ce nouveau marché ;

Considérant qu'après avoir envisagé une rupture anticipée du contrat en mai 2018 tant le service était défectueux, le SAVM a finalement voté en septembre 2018 la poursuite du contrat avec Smovengo, après une amélioration notable du service durant l'été ;

Considérant que face aux nombreuses difficultés rencontrées pour déployer et exploiter le réseau, Smovengo avait décidé en mai 2018 de suspendre le système Park +, qui permet de laisser un vélo dans une station déjà pleine, et de retirer les vélos à assistance électrique (VAE), lesquels ont finalement été réintroduits le 16 juillet 2018 ;

Considérant que la Maire de Paris a demandé au début du mois de juillet 2018 à l'Inspection générale de la Ville de Paris de : « *vérifier les responsabilités dans cette maison sur les manquements qui sont encore aujourd'hui observés dans ce marché* » ;

Considérant qu'après plusieurs mois passés à se défaire sur le SAVM, la Maire de Paris a ainsi reconnu la responsabilité de la Ville dans ce fiasco, celle-ci ayant notamment préparé et lancé l'avis d'appel public à la concurrence concernant Vélib'2 en avril 2016, mais aussi menée une grande partie du dialogue compétitif avant de transférer sa compétence concernant Vélib' au SAVM en décembre 2016 ;

Considérant qu'au Conseil de Paris de novembre 2018, l'adjoint à la Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public avait déclaré : « *Le rapport final [de l'Inspection générale] sera achevé probablement en début d'année. Il sera, bien entendu, disponible pour les conseillers de Paris, à l'instar des autres rapports qui sont rendus par l'Inspection générale.* » ;

Considérant que la contribution de la Ville de Paris au SAVM pour l'exploitation du service Vélib' est d'un peu moins de 17 millions d'euros par an ;

Considérant qu'à la toute fin de l'année 2018, le SAVM et Smovengo se sont entendus sur un montant de pénalités de 8 millions d'euros en compensation des dysfonctionnements constatés lors de la première année d'exploitation du service, auxquels s'ajoutent 14 millions d'euros qui ne seront pas versés par le SAVM au prestataire, soit un coût total de 22 millions d'euros pour Smovengo ;

Considérant qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'arrivée du nouveau prestataire, environ un tiers des usagers du vélo à Paris utilisaient un Vélib' ;

Considérant que les difficultés majeures rencontrées par les usagers de Vélib' au cours de l'année 2018 ont eu un impact significatif sur la pratique du vélo à Paris puisque, selon les chiffres de la DVD, la fréquentation des aménagements cyclables a chuté de 24 % entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2017 et de 9 % entre le second semestre de 2018 et celui de 2017 ;

Considérant que toujours lors du Conseil de Paris de novembre 2018, l'adjoint en charge du dossier Vélib' avait aussi déclaré : « *Vélib' va mieux, il va même beaucoup mieux. Après des débuts que l'on peut qualifier de "catastrophiques", le prestataire a su se réorganiser pour identifier et résoudre les problèmes majeurs un par un, de telle sorte qu'aujourd'hui, le parcours client peut être considéré comme quasiment fiabilisé et le service, opérationnel.* »

Considérant cependant que les données disponibles pour ce début d'année 2019 ne reflètent pas ce constat :

- Au 3 mars 2019, 1119 stations sont ouvertes (contre 1200 avant le début de la phase de transition), l'objectif de 1400 stations ouvertes étant toujours fixé au 31 mars 2019 ;
- Depuis le début de l'année 2019, le nombre de courses quotidiennes ne dépasse pas les 60 000, même durant les conditions quasi estivales qu'a connues Paris au cours du mois de février, contre 100 000 en moyenne avant la transition ;
- Le 22 janvier 2019, environ 150 000 personnes étaient abonnées au service Vélib' selon le chiffre donné lors de la réunion du Comité syndical du SAVM, contre 285 000 avant la transition ;
- Le système Park + n'a toujours pas été remis en service ;

Considérant qu'au-delà de ces données factuelles, les utilisateurs réguliers du service subissent aussi plusieurs dysfonctionnements liés à l'exploitation de ce dernier :

- Une absence de régulation en journée qui provoque des déséquilibres importants sur le réseau avec des stations systématiquement vides dès les premières heures de la matinée et d'autres qui ne désemplissent pas ;
- Un trop grand nombre de vélos en mauvais état (chaîne qui saute, manchon de poignée retiré, etc.) ou privatisés ;

Considérant que l'arrivée du nouveau prestataire a conduit à des hausses de tarifs importantes pour l'usage d'un vélo mécanique : +28 % pour un abonnement V-Plus (37,20 € par an), + 190 % pour le tarif V-Découverte (5 € pour une journée) ;

Considérant que les tarifs sont plus élevés pour l'utilisation de Vélib's électriques, ainsi, l'abonnement annuel V-Max revient à 99,60 € alors que l'utilisation ponctuelle d'un Vélib' électrique dans le cadre d'un autre abonnement ou d'un Pass revient à 1 € supplémentaire par utilisation (puis 2 € par demi-heure au-delà de 30 minutes d'utilisation) ;

Considérant qu'à l'initiative du groupe UDI-MoDem, qui a déposé plusieurs vœux en Conseil de Paris en novembre 2017, février et mai 2018 formulant des demandes en ce sens, les abonnés ont bénéficié de plusieurs mesures de compensation :

- Le maintien du tarif de leur abonnement antérieur pendant un an pour tous ceux abonnés avant le 1er janvier 2018 ;
- Le remboursement intégral de leur abonnement pour la période allant de janvier à août 2018 ;
- Le remboursement de 50 % de l'abonnement durant la période allant de septembre à novembre 2018 pour les nouveaux abonnés ;

Considérant cependant que depuis décembre 2018, tous les abonnés ou usagers épisodiques de Vélib' paient un tarif plus élevé qu'avant le 1er janvier 2018 pour un service qui reste de moins bonne qualité, notamment pour les utilisateurs des vélos mécaniques ;

Considérant que si les opérateurs de vélos mécaniques en libre-service sans station ne semblent pas avoir trouvé de modèle économique viable à Paris, Vélib' doit aujourd'hui faire face à la concurrence de nouveaux acteurs qui rencontrent un grand succès en exploitant des trottinettes, des scooters ou des vélos électriques ;

Considérant que depuis le début de l'année 2019, les représentants des communes membres du SAVM (compétence Vélib') disposent de données actualisées mensuellement sur Vélib' dans leur commune, mais aussi sur l'ensemble du réseau via une application web dédiée ;

Sur proposition de Madame Leïla DIRI ;

**EMET LE VŒU :**

- Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du Syndicat mixte Autolib Vélib' Métropole maintienne une pression forte sur Smovengo afin que :
  - La régulation des vélos soit effectuée beaucoup plus efficacement pour permettre une meilleure disponibilité des vélos, notamment le matin et le soir dans le cadre de déplacements domicile-travail,
  - La qualité des vélos soit améliorée,
  - Le système Park + soit remis en service au plus vite ;
- Que dans le cadre d'un prochain point d'étape sur le déploiement de Vélib', la Ville de Paris, le SAVM et Smovengo présentent leurs objectifs à long terme pour le service Vélib', et les moyens qui seront mis en œuvre pour les atteindre, en termes :
  - D'augmentation du nombre d'abonnés,
  - D'amélioration du parcours client,
  - D'évolutions éventuelles du service (part du mécanique et de l'électrique, recours au « naming » de stations, etc.) ;
- Que d'un point de vue budgétaire, le SAVM et la Ville de Paris indiquent aux élus parisiens comment les pénalités versées par le prestataire seront répercutées sur le budget de la collectivité parisienne et quelles seraient les conséquences financières d'un échec commercial à long terme du service Vélib' ;
- Que l'ensemble des conseillers de Paris puisse avoir accès à l'application web permettant aux communes membres du SAVM d'avoir des données actualisées sur le réseau Vélib' ;
- Que le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le marché Vélib' 2 soit rendu public dans les plus brefs délais.

**M. le Maire :** « M. Bastien RECHER m'a donné son pouvoir. Qui est pour ? Mme Leïla DIRI et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201914 – Vœu relatif au développement des composts collectifs de quartier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « Mme Joëlle MOREL a la parole. M. Luc LEBON répondra. »

**Mme MOREL :** « Oui. Merci M. le Maire. Un quart des ordures ménagères des Parisiens sont des bio-déchets qui pourraient être compostés. Cela représente 50 à 70 kg de déchets compostables par an et par habitant. Aujourd'hui, les bio-déchets sont mélangés dans les poubelles avec des déchets non recyclables, alors qu'ils pourraient être valorisés par du compost et participer ainsi à une réduction de l'empreinte carbone de la Ville.

Avec le Plan compost issu de la stratégie Zéro déchet, la Ville de Paris s'est engagée à soutenir et à accompagner les projets de compost de quartiers. Pour avoir rencontré des personnes qui participent au site de compost de proximité expérimental dans le 13<sup>e</sup>, je peux vous assurer que c'est un geste concret, quotidien, mesurable, rassurant et déculpabilisant pour l'ensemble des

adhérents. Pouvoir se dire que l'on participe activement à réduire ses déchets est un acte positif pour tous et pour toutes, pour le quartier, pour l'association et pour la ville. Faire vivre un site collectif participe également au développement de la convivialité du quartier.

Suite au vote du Budget participatif de 2016, notre arrondissement s'est engagé à installer cinq composts de quartier pendant la mandature. Comparés à d'autres arrondissements, nous avons pris un peu de retard. Il est urgent de mettre en place des composts dans l'espace public sur des places ou dans des squares.

La demande des habitants est réelle. Chaque jour, je rencontre des personnes qui veulent composter. Des pétitions circulent aussi pour demander des composts de quartier. Puisque la semaine prochaine, c'est la semaine nationale intitulée « *Tous au compost* », le groupe Europe Ecologie-Les Verts souhaite :

- que la Mairie du 11<sup>e</sup> communique l'objectif de développement à grande échelle de composteurs collectifs de quartier dans l'espace public, dans les jardins publics et sur la voirie,
- que soient organisées des formations gratuites pour le grand public sur le montage, l'animation et la pratique d'un projet de compost collectif de quartier,
- que soit favorisé le développement de liens entre les jardiniers et les producteurs de compost, en particulier sur la plateforme Végétalisons Paris,
- que soient réalisés avant juin 2019 les cinq sites de compost collectif votés au budget participatif correspondant au périmètre des cinq conseils de quartier. Le groupe Écologiste propose les emplacements suivants :
  - dans le jardin Truillot, géré par l'Association du jardin partagé,
  - dans le square Jean Allemane, géré par l'association du MJC Mercœur
  - dans le square Colbert, géré par l'association Culture(s) en Herbe(s)
  - sur la place de la Nation, géré par le collectif VertNation
  - dans le square Jules-Verne, géré par l'Association du Jardin partagé Chemin Vert.

Vu le chemin déjà parcouru par cette association très engagée, le site de compost existe et fonctionne mais il n'est pas encore reconnu comme compost de proximité. Alors il faut simplement que notre Conseil déclare ce soir que le premier compost de proximité du 11<sup>e</sup> arrondissement est installé au square Jules Verne. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Luc LEBON pour vous répondre. »

**M. LEBON :** « On se rejoint totalement sur les objectifs et, en tant que chargé de la propreté, je ne peux être qu'extrêmement favorable au développement du compost, qui permet notamment de réduire de façon notable la quantité de déchets incinérés. De plus, il y a une absurdité à incinérer des biodéchets qui contiennent une majorité d'eau, cela n'a pas beaucoup de sens. Donc, je suis effectivement à 100 % favorable pour le développement du compost, y compris dans le cadre de jardins partagés.

On a fait beaucoup de travail pour essayer d'installer le plus de composts possibles dans les immeubles, dans les cours d'immeubles pour les copropriétés ou les centres sociaux. On en inaugure très régulièrement. Cela marche et ça crée du lien social. En plus de l'intérêt en termes environnemental dans les écoles, cela a un intérêt pédagogique extrêmement important. Le compost permet aussi de faire découvrir le cycle de la nature à des gens qui vivent en ville, et cela me semble être assez important. On a aussi fait des distributions de nombreux lombricomposteurs individuels pour les gens qui le souhaitent. On a organisé diverses manifestations pour encourager son développement, je pense que vous étiez présente Mme

MOREL, notamment lors des semaines du développement durable et des réunions de sensibilisation au compostage. Donc on est pour tout ce qui peut aller dans ce sens.

Au niveau des composts collectifs, il y a des contraintes qui se posent puisqu'il faut une certaine surveillance des quantités fournies, de la qualité des apports, de l'entretien du compost. En effet, un compost mal entretenu peut générer des nuisances, notamment en termes d'animaux nuisibles et d'odeurs. Ça peut être gênant. Ce dispositif demande un encadrement et toute la difficulté est de trouver des associations capables d'assurer ce travail de suivi et de compost. Mais quand il y en a, on y est favorable. Dans les jardins, notamment dans les jardins partagés, cela nous semble une vocation utile, tout en respectant évidemment les bons équilibres d'usage. Il est légitime que les citoyens engagés, qui veulent s'impliquer puissent disposer des parcelles dans les jardins publics, mais il faut aussi trouver des équilibres avec les autres citoyens qui veulent aussi pouvoir profiter au quotidien du jardin. On sait que les espaces verts sont des denrées plutôt rares dans l'arrondissement, même si on cherche à les développer.

Concernant les formations, toute installation de composteur donne lieu à une formation par un maître composteur. On ne laisse pas les gens tout seuls car il faut assurer un certain suivi et il y a un minimum de savoir-faire.

Vous laissez entendre dans le vœu que la Ville ferait de la rétention de broyable. Le problème est que tout le broyable fait par les services de la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) est utilisé pour leurs propres besoins. Cela veut dire qu'il faudrait en acheter à l'extérieur si on voulait en donner. Ce n'est peut-être pas non plus une solution optimale. En tout cas, allons le plus loin possible ensemble sur le compost. »

**M. le Maire :** « L'avis est donc favorable. Y-a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant les objectifs fixés notamment dans le cadre de la loi de transition énergétique votée en 2015 et qui prévoit la généralisation du tri des biodéchets en 2025 ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée en 2014 dans une stratégie « Zéro déchet », et qu'elle comporte des actions pour accompagner les Parisiens à diminuer le gaspillage alimentaire et à valoriser les déchets alimentaires ;

Considérant que dans le plan compost issu de la stratégie « Zéro déchet », la Ville de Paris s'engage à soutenir et accompagner les projets de composts de quartier ;

Considérant que le tri à la source et la valorisation des biodéchets constituent des éléments majeurs de toute trajectoire 0 déchet ; que cela repose sur d'une part, la lutte contre le gaspillage alimentaire, d'autre part, l'émergence de filières alternatives pour le traitement des déchets alimentaires qui constituent des alternatives à l'incinération et à l'enfouissement ;

Considérant que le compost de quartier est une des solutions avancées par la Ville pour rendre accessible à tous les parisiens la pratique du compostage ;

Considérant qu'un quart des ordures ménagères des Parisiens sont des biodéchets qui pourraient être compostés, soit entre 50 et 70 kg de déchets compostables par an, et par habitant ;

Considérant qu'actuellement ces biodéchets sont mélangés dans les poubelles avec des déchets non recyclables alors qu'ils pourraient être valorisés par du compost et participer ainsi à une réduction de l'empreinte carbone de la ville ;

Considérant la répartition des sites de composts à Paris et l'absence de compost de quartier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant les demandes exponentielles de composts par les Parisiens et les Parisiennes, et en particulier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant l'engagement de notre Arrondissement, suite au vote au budget participatif d'installer 5 composts de quartier pendant la mandature ;

Considérant que la présence d'un compost collectif est un important générateur de lien social dans un quartier ;

Considérant l'impact carbone de l'épandage du compost qui transforme ce qui était une source d'émission (les déchets organiques enfouis ou incinérés) en source de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, avec un bénéfice net de cette pratique, en termes d'économies d'émissions de gaz à effet de serre qui est aujourd'hui établi par les recherches ;

Considérant la dimension pédagogique forte que revêt le compostage pour faire évoluer les mentalités quant aux habitudes de consommation, mais aussi de réduction des déchets, de mieux les trier voire de les valoriser ;

Considérant que Paris a mis en place des outils (information, accompagnement, formation, mis à disposition de matériel) pour favoriser le développement des pratiques de compostage ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL, et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

#### **EMET LE VŒU QUE :**

- Soit communiqué par la Mairie du 11<sup>e</sup>, l'objectif de développement à grande échelle de composteurs collectifs de quartier dans l'espace public, dans les jardins publics et sur voirie et l'accompagnement offert par la Ville pour le grand public ;
- Soit réalisé avant juin 2019 les 5 sites de compost collectif, votés au budget participatif, correspondant au périmètre des 5 conseils de quartier :
  - dans le jardin Truillot géré par l'association du jardin partagé
  - dans le square Jules Verne géré par l'association du jardin partagé Chemin Vert
  - dans le square Jean Allemane géré par l'association du MJC Mercœur
  - dans le square Colbert géré par l'association Culture(s) en Herbe(s)
  - sur la place de la Nation géré par le collectif VertNation
- Soit organisées des formations gratuites pour le grand public sur le montage et l'animation d'un projet de compost collectif de quartier ;
- Soit organisées des formations gratuites pour le grand public sur la pratique du compostage avec un maître composteur ;
- Soit favorisé le développement de liens entre les jardiniers et les producteurs de compost en particulier par la plateforme Végétalisons Paris ;
- Soit favorisé le développement de liens entre les producteurs de compost et les services de la Ville afin de récupérer le broyat produit lors d'élagages des végétaux de la ville en particulier par la plateforme Végétalisons Paris ;
- Qu'une étude soit menée avec un groupe de citoyen-ne-s volontaires, appuyé par les services techniques de la Ville afin d'identifier les conditions de réussite pour le compostage collectif dans l'espace public.

**M. le Maire :** « Mme Dominique KIELEMOËS a donné pouvoir à M. Patrick BLOCHE et Mme Rosalie LAMIN a donné pouvoir à M. Luc LEBON. Qui est pour ? Unanimité. Donc,

unanimité pour sa mise en œuvre, avec Luc LEBON pour ce qui est du domaine de l'espace public et Mme Joëlle MOREL pour les espaces verts. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201915 – Vœu relatif à l'engagement de la Mairie du 11<sup>e</sup> concernant son soutien au projet CARMA**

**M. le Maire :** « M. David BELLIARD ou Mme Joëlle MOREL a la parole. »

**M. BELLIARD :** « Merci M. le Maire de me donner la parole pour la présentation de ce vœu qui revient sur le projet de mégacomplexe commercial et de loisir porté par le groupe de grande distribution Auchan, prévu pour 2024 sur le territoire actuellement agricole du « Triangle de Gonesse », de la commune de Gonesse dans le Val d'Oise.

La réalisation de ce super projet consommerait, s'il était réalisé, 81 hectares de terres agricoles qui sont des terres fertiles et nourricières. Ce projet fait d'ailleurs l'objet d'une très forte contestation localement et au niveau de toute la région Ile-de-France. Il existe d'ailleurs un projet alternatif porté par le groupement CARMA (Coopération pour une Ambition Rurale Métropolitaine et Agricole) qui propose de faire du Triangle de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie périurbaine.

La Mairie du 11<sup>e</sup> s'est honorée à accueillir, le 20 février dernier à la salle Olympe de Gouges, le grand rassemblement de soutien au projet de coopération pour une ambition rurale métropolitaine agricole, dit « projet Carma », et à raison car nous avons un impératif besoin de préserver des terres agricoles et ce d'autant plus que notre majorité, par exemple, s'est engagée à développer les repas bio dans les cantines scolaires du 11<sup>e</sup> arrondissement. Cela ne vous a pas d'ailleurs échappé, M. le Maire, parce que vous avez fait l'introduction de cette manifestation qui a réuni plusieurs centaines de personnes.

Sur proposition de notre groupe, nous émettons le vœu que vous-même, M. le Maire, comme le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis et de nombreuses villes de la métropole, preniez position contre la réalisation du projet Europacity, qui contrevient à tous les principes de durabilité et à la réalisation de tous les objectifs conclus à travers l'accord signé durant la COP 21.

Enfin, pour d'une certaine manière engager et manifester notre soutien au projet alternatif, nous émettons le vœu que notre Mairie s'engage dès à présent à vouloir passer des conventions avec les agriculteurs et agricultrices qui s'installeront sur les terres du projet Carma. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Comme une partie du vœu me concerne, j'apporterai des éléments de réponse mais M. Luc LEBON va d'abord intervenir. »

**M. LEBON :** « Je suis le premier à avoir toujours dénoncé le bilan très négatif d'un point de vue économique, social et environnemental du modèle de centres commerciaux, notamment dans les zones périurbaines, et de la grande distribution, donc je n'ai aucun problème avec le fond de votre vœu. Mais sur la forme - je vais revenir sur un de mes dadas - on est quand même clairement éloigné de tous les champs de compétence d'une mairie d'arrondissement. Donc je trouve que le vœu n'est pas idéal sur la forme.

En plus, s'adresser un vœu à nous-mêmes, cela n'a pas beaucoup non plus de sens car soit on agit soit on n'agit pas. Il me semble que M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup>, avait pris position. De plus, ce n'est pas la Mairie du 11<sup>e</sup> qui signe des conventions avec les agriculteurs, mais la Caisse des écoles. Même si je n'ai aucun problème sur le fond, le vœu ne me semble absolument pas opportun et sort largement du cadre de notre Conseil. Merci. »

**M. le Maire** : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

**M. MIKHAÏLOFF** : « Merci M. le Maire. Je voudrais saluer la dimension pédagogique de cette heureuse initiative qui va dans le bon sens et qui illustre notre volonté réaffirmée de lutter contre la malbouffe, de démocratiser une alimentation saine et non industrielle, de soutenir économiquement le développement d'une filière française bio d'excellence, notamment de production de lentilles, chères à notre Maire, de rapprocher producteurs et consommateurs en limitant le bilan carbone, de lutter contre l'artificialisation des sols, de geler toute expansion inutile de celle-ci, et d'appliquer les orientations de préservation de la biodiversité du plan Hulot.

Il faut simplement rappeler que la France sacrifie l'équivalent d'un département français tous les dix ans et ce, pour faire quoi ? Des zones commerciales immondes qui seront bientôt obsolètes, alors que certaines sont déjà fantomatiques. Et alors que nous avons organisé la désertification de certains centre-ville qu'on essaie aujourd'hui de revitaliser, pour construire d'inutiles ronds-points (la France est je crois championne d'Europe du nombre de ronds-points), pour construire des zones industrielles atroces alors que des milliers et de milliers d'hectares de sites industriels sont aujourd'hui à réhabiliter. Donc il faut, à l'instar de ce que préconisaient certains urbanistes des années 30, il faut constituer une couronne verte, non pas autour de Paris, mais autour de la métropole de Paris, constituée de forêts et de terres agricoles.

L'atroce projet d'Europacity est anachronique. Il faut tout faire pour qu'il soit rejeté, au même titre que le projet de Notre-Dame-des-Landes qui a été abandonné à Nantes. Pour l'avenir de la métropole de Paris, densifions l'existant et soutenons tous ces agriculteurs méritants qui travaillent une terre qui nous est si précieuse à tous. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA** : « Je voudrais dire que ce projet est effectivement un méga projet d'artificialisation des terres. Je dirais même encore plus que ce qu'a annoncé David BELLARD, puisqu'il n'a pointé qu'une partie du projet, il n'a pointé qu'Europacity. Europacity, c'est seulement 80 hectares alors que le quartier d'affaire qui est complémentaire à Europacity, c'est 120 hectares ou 1,125 millions m<sup>2</sup>, soit un tiers de La Défense. Donc il faut se battre sur un projet global qui comprend à peu près 200 hectares.

Il y a aussi un détournement des touristes. On nous dit qu'il s'agit d'un investissement de 3 milliards d'euros avec 1 milliard d'investissement public et 3 milliards d'investissement privé. On nous parle de 30 millions de visiteurs qui vont venir, dont 6 millions de touristes. C'est un projet gigantesque qui n'est plus de notre temps.

Il faut faire preuve d'un peu d'efficacité et de pragmatisme quand on s'oppose à ce projet. Effectivement CARMA, c'est un beau démonstrateur mais ce n'est pas un projet alternatif dans la mesure où CARMA n'est propriétaire d'aucun terrain agricole et qu'il faut avoir une stratégie d'actions qui permet de connaître les propriétés agricoles. J'anime un groupe de travail sur cette stratégie d'actions, notamment de financement participatif, pour essayer d'acquérir des parcelles

qui vont être le grain de sable qui va empêcher ces projets de fonctionner. Et ce n'est pas avec des vœux qui relèvent davantage de politiques politiciennes que l'on sera plus ou moins efficace. »

**M. le Maire :** « Bien. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « À l'attention du groupe socialiste : c'est bien de s'afficher contre le bétonnage des surfaces agricoles en Ile-de-France, mais si vous commenciez par éviter de bétonner les espaces verts du 11<sup>e</sup> comme au stade Ménilmontant, vous monteriez l'exemple. »

Les conventions avec les agriculteurs sont des prétextes pour amener ce débat francilien dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. On pourrait ramener au Conseil municipal beaucoup de débats qui ne concernent le 11<sup>e</sup> arrondissement que de très loin. Il est actuellement onze heures et il sera peut-être minuit quand nous terminerons. A travailler ainsi, on pourrait passer toute la nuit ensemble. Pour ces raisons, les élus Républicains ne prendront pas part au vote. »

**M. le Maire :** « Bien. Comme ce vœu est adressé à moi-même, je ne prendrai pas part au vote, laissant la sagesse de l'assemblée décider de son sort. Mais l'arrivée de ce vœu m'a surpris car il me semblait que ma position était parfaitement claire dès lors que j'ai reçu les animateurs de CARMA pour avoir un échange approfondi sur ce projet, sur les raisons de leur opposition et pour constater une convergence de point de vue absolument totale. »

Le projet du Triangle de Gonesse va artificialiser des terres qui sont, en termes de qualité agronomique, parmi les terres les plus riches de la planète. Il y a peu d'endroits sur la planète qui soient dotés de terres aussi riches. C'est un projet que j'estime scélérat et c'est un projet qui doit être l'occasion – c'est l'ambition portée par CARMA – de porter un renouveau agricole autour de Paris au lieu d'exporter en lointaine banlieue des centaines de logements, sur cette parcelle qui se trouve dans le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport. On y crée du mal-vivre, du mal-être et on crée des zones urbaines de façon totalement artificielle.

Nous avons accueilli un rassemblement où 1000 personnes se sont retrouvées dans la salle Olympe de Gouges pour dire non à ce projet et donner des pistes pour construire ce renouveau agricole francilien. Paris est entourée de ces terres très riches, mais elle n'y fait que de la production ultra-intensive qui supprime toute biodiversité, qui pollue les eaux et qui pollue finalement aussi les aliments parce que les pesticides utilisés se retrouvent dans toute la chaîne alimentaire. Voilà les raisons de mon opposition fondamentale à ce projet.

A l'inverse de cela, notre travail avec la Caisse des écoles et sur les aires de captage d'eau de Paris, montre que Paris peut reconstruire une relation positive avec les agriculteurs de sa région, et ainsi déboucher à des produits de qualité au sein de notre ville, puisque c'est au cœur des écoles que les productions des agriculteurs passés au bio grâce à l'action d'Eau de Paris, trouvent des débouchés.

Évidemment, ce sujet me semble très intéressant, mais je ne comprends pas l'utilité d'un vœu qui traduit le fond de ma pensée dès lors que je l'ai déjà exprimée urbi et orbi. Maintenant, il ne me pose absolument aucune difficulté, donc je laisse l'assemblée dans sa sagesse décider de son vote. Peut-être que vous auriez pu le rédiger en formulant de la manière suivante : « que le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement apporte son soutien au Maire du 11<sup>e</sup> qui a pris position sur ce sujet », pour essayer d'avancer dans la construction d'une position qui change quelque chose, parce que là, ça ne change pas les lignes. »

**M. BELLIARD :** « Si on dépose un vœu, c'est qu'il y a une sorte d'officialisation d'une position, mais on peut peut-être ne pas vous citer nommément, si vous le souhaitez M. le Maire. »

**M. le Maire :** « Ce n'était pas ma proposition. »

**M. BELLIARD :** « Quelle était votre proposition ? »

**M. le Maire :** « Ma proposition était que le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement apporte son soutien au Maire qui s'est exprimé clairement contre le projet. »

**M. BELLIARD :** « En fait, vous ne voulez pas dire que le Conseil d'arrondissement se prononce directement contre. On peut le dire si vous voulez. »

**M. le Maire :** « Disons ça alors, si vous êtes d'accord. Faisons chacun un pas vers l'autre, ainsi nous convergeons. »

**M. BELLIARD :** « Mais c'est du travail en cours. Je trouve ça intéressant, c'est ça la démocratie. »

**M. le Maire :** « Absolument. »

**M. BELLIARD :** « Donc, en clair, la proposition est.. ? »

**M. le Maire :** « Que le Conseil d'arrondissement apporte son soutien au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement qui a pris position, comme l'a fait le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et de nombreuses villes de la Métropole, contre... » et on garde la suite de la phrase. »

**M. BELLIARD :** « Si ça vous va, ça me va. »

**M. le Maire :** « Parfait. Le vœu ainsi amendé est mis au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le projet de « méga complexe commercial et de loisirs », porté par le groupe de grande distribution Auchan prévu pour 2024 sur le territoire actuellement agricole du « Triangle de Gonesse » de la commune de Gonesse dans le Val-d'Oise ;

Considérant que la réalisation de ce projet consommerait 80 hectares de terres agricoles fertiles et nourricières ;

Considérant l'existence d'un projet alternatif porté par le groupement CARMA (Coopération pour une Ambition Rurale Métropolitaine et Agricole), qui propose de faire du triangle de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie périurbaine,

Considérant que la Mairie du 11<sup>e</sup> a accueilli le 20 février 2019 à la salle Olympe de Gouges le grand rassemblement de soutien au projet de Coopération pour une Ambition Rurale Métropolitaine et Agricole dit projet CARMA ;

Considérant que notre majorité municipale s'est engagée à développer les repas bio dans les cantines scolaires du 11<sup>e</sup> ;

Considérant que la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> s'est engagée en 2017 en signant un partenariat avec des agriculteurs situés à quelques dizaines de km seulement de la capitale pour favoriser la culture et la production de lentilles ;

Sur proposition de Monsieur David BELLIARD, Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

**EMET LE VŒU :**

- Que le Conseil d'arrondissement apporte son soutien au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement qui a pris position, comme l'a fait le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et de nombreuses villes de la Métropole, contre la réalisation du projet Europacity qui contrevient à tous les principes de durabilité et à la réalisation de tous les objectifs conclus à travers l'accord signé durant la COP21 ;
- Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement déclare dès à présent vouloir s'engager à passer des conventions avec les agriculteurs qui s'installeront sur les terres du projet CARMA.

**M. le Maire :** « Du coup, je peux participer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu ainsi amendé est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

**V11201916 – Vœu visant à sauvegarder le marché de la création de Bastille**

**M. le Maire :** « Je vous informe que Mme Delphine TERLIZZI a donné son pouvoir à M. Pierre JAPHET.

M. Jacques LEFORT a la parole pour présenter le vœu et Mme Martine DEBIEUVRE se prépare à répondre. »

**M. LEFORT :** « Il s'agit d'un sujet tout à fait essentiel. Vous savez combien les élus de la Droite et du Centre sont attachés à l'attractivité touristique de l'Est parisien et combien celle-ci peut parfois souffrir de lacunes. M. BLOCHE, vous disiez qu'un romancier avait indiqué qu'il aimait se promener dans le 11<sup>e</sup> parce qu'il n'avait rien à visiter. Effectivement, c'est un peu dommage. Il serait tellement mieux qu'il y ait tellement de choses à visiter... cela rendrait l'activité économique plus florissante, notamment dans certains quartiers du 11<sup>e</sup> arrondissement, pour le plus grand profit des habitants et des commerçants, de tous ceux qui font la vie de l'arrondissement.

À cet égard, le marché de la création Bastille est tout à fait unique puisque c'est le seul marché à ciel ouvert où des artisans et des artistes peuvent s'exprimer dans l'Est parisien. Il y a aussi un autre marché du côté de Montparnasse, à Edgar Quinet, qui permet aussi de vendre des œuvres le dimanche en plein air. Ces deux marchés peuvent fonctionner davantage main dans la main.

En l'occurrence, le marché Bastille est particulièrement fragilisé par une forme d'absence de dynamisation de cet endroit par les services de la Ville, et par le délégataire en charge de ce marché. Pourtant nous pourrions faire tellement plus pour permettre aux Parisien mais aussi aux touristes de venir le samedi dans l'Est parisien, sur le boulevard Richard-Lenoir, et profiter de toutes ces merveilles que nous offrent les artisans et les artistes qui exposent à cet endroit toute la journée.

D'ailleurs, les artisans avaient fait un travail en mars 2015 : le collectif de sauvegarde du marché avait détaillé un plan tout à fait ambitieux de programmation de la dynamisation de ce marché.

Nous avons nous-mêmes apporté notre soutien à ce marché puisque le 6 novembre 2014, nous avons voté en conseil d'arrondissement un vœu collectif de façon à ce que le marché ne ferme pas. Ce vœu avait été en partie porté par les élus Les Républicains.

Durant l'année 2018, le marché a beaucoup souffert des manifestations sur la voie publique à proximité de la place de la Bastille qui ont empêché les exposants de présenter leurs œuvres fragiles. De ce fait, ils ont été les premières victimes parce qu'ils doivent payer leur place, qu'ils soient présents ou pas. Le seul moment où ils ne paient pas leur place, c'est quand la Préfecture donne l'interdiction d'exposer du fait des manifestations. Mais la Préfecture a assez rarement ordonné ces interdictions. Ainsi, les exposants n'ont pas pu travailler 22 weekends sur 52 en 2018 – les chiffres sont détaillés dans le vœu – sachant que seuls 8 weekends ont été annulés officiellement, leur permettant d'être dispensés du paiement des droits. Cela fragilise donc financièrement les exposants qui doivent donner des sommes assez importantes au délégataire, sans rien vendre. Car on imagine bien que les exposants, s'ils s'aventuraient à étaler leurs œuvres, ne verraient pas de touristes puisque ces derniers savent bien, eux, qu'il y a une manifestation, même si la Préfecture ne le sait pas... Et les touristes ne se rendent place de la Bastille pour se promener le samedi alors qu'il y a les black blocks et les gilets jaunes en train de manifester.

Il s'avère que ce sont des circonstances extrêmement négatives pour l'attractivité de ce marché. Or, il n'y a aucune volonté de la part de la Mairie de dédouaner ces artisans. Au Conseil précédent nous avons bien voté une délibération mais elle consistait à ne dédommager que la société délégataire, pour un samedi du mois de décembre, et non les artisans qui étaient présents.

Il nous paraît tout à fait important que la Mairie se saisisse avec volonté de ce problème et qu'elle mette en place une véritable dynamique culturelle pour redynamiser l'attractivité du marché de la création de Bastille. Pour que les artisans reviennent massivement sur ce marché, la Mairie pourrait par exemple baisser les tarifs des exposants qu'on appelle « volants », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas pris d'abonnement annuel. Si le tarif était ramené à 22 € le samedi par exemple - c'est un point de détail mais qui est précisé dans le vœu - cela permettrait d'augmenter leur présence sur le marché et de contribuer à 'faire masse'.

Quant aux exposants permanents, ceux qui sont tenus d'être présents parce qu'ils paient un abonnement mensuel régulier, il faudrait pouvoir les dédommager lorsqu'ils ne peuvent pas exposer du fait des manifestations. La solution n'est forcément financière : on peut aussi leur permettre d'exposer un autre jour au marché Quinet, à Montparnasse. Sachant d'une part qu'il y a de la place sur ce marché, et que d'autre part il est important de donner de la souplesse à ces exposants en ne leur imposant pas d'aller à Quinet dès le lendemain du samedi chômé. En effet, on les a souvent informés le vendredi à 17h qu'ils ne pouvaient pas exposer le samedi. S'ils ont pris des engagements le dimanche, ils ne pourront pas se libérer et retrouver le fruit de leur travail avec si peu de préavis. Donc, il faudrait aussi donner de la souplesse en leur disant qu'ils ont deux mois pour choisir la date qui leur convient pour exposer sur le marché Quinet, pour compenser leur samedi chômé. Cela ne devrait poser absolument aucun problème d'arriver à fonctionner de façon intelligente entre ces deux marchés.

Dernière idée : mutualiser les abonnements entre les deux marchés à ciel ouvert, celui de Quinet et celui de Bastille, de façon à ce que les artisans et les artistes qui exposent à Bastille le samedi puissent aussi exposer le dimanche à Quinet de façon beaucoup plus régulière et qu'ainsi, ils soient plus résilients lorsqu'il y a des manifestations qui, ponctuellement, les empêchent d'exposer. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Merci M. le Maire. M. LEFORT, s'il y a un reproche qu'on ne peut pas vous faire, c'est de ne pas travailler. Le problème, c'est que vous ne travaillez pas bien. Votre vœu est rempli d'erreurs et d'approximations. Cela fait quatre-cinq ans maintenant que vous tenez tout le temps le même discours.

Ce sont des marchés des artistes et non pas des artisans. Cela ne vous a peut-être pas sauté aux yeux en y allant, mais ce sont des artistes. En aucun cas, les artisans ne candidatent pour être retenus par ce marché dans lequel il y a un jury avec des artistes exposants qui sélectionnent les autres exposants.

D'autre part, je voudrais quand même vous rappeler qu'en 2014, vous avez effectivement fait un vœu, mais vous n'étiez pas le seul puisque les élus Verts en avaient fait un aussi et la majorité avait fait un contre-vœu. Donc ne ramenez pas systématiquement tout à vous, vous n'êtes pas le seul à vous intéresser à ce dossier.

Sur le fait qu'ils n'ont pas été prévenus suffisamment tôt, je pense que la réponse est dans votre question. S'il y a des manifestations, on décide si ce marché a lieu ou pas. Si on les prévient le vendredi qu'ils ne pourront pas exposer le samedi, je ne vois pas en quoi c'est si compliqué pour eux de venir le dimanche à Edgar Quinet. D'autant plus qu'ils viennent tous de banlieue voire de provinces. Ce ne sont pas des artistes du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Vous demandez aussi à ce qu'on fasse un rabais aux exposants volants. Mais on leur a proposé deux possibilités : un abonnement à l'année ou de ne payer que lorsqu'ils viennent. La majeure partie d'entre eux a décidé de ne payer que quand ils viennent, parce qu'il faut bien reconnaître qu'il n'y a pratiquement pas de public de novembre à mars à cause du froid. On a baissé ce prix pour les abonnés annuels, alors on ne va pas mettre tout le monde au même tarif.

Vous demandiez également que l'on fasse quelque chose contre les verbalisations abusives de leur véhicule. Désolée, je ne sais pas ce qu'est une verbalisation abusive. Une verbalisation, c'est une verbalisation point. C'est comme si vous me disiez « j'ai un peu torturé quelqu'un », « je l'ai un peu violé ». Non, il n'y a pas de torture à 10 ou 30 %. Il y a verbalisation ou il n'y en a pas.

Sur le manque d'attractivité de l'Est parisien, j'en suis coite ! Franchement je n'avais pas remarqué que c'était dans l'Ouest parisien que se passaient les choses. Je n'ai pas remarqué que c'était dans le 15<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> que les gens sortaient le vendredi soir ou le samedi. Il m'avait semblé que c'était plutôt dans l'Est parisien, avec tous ses restaurants et ses bars, avec des établissements comme la Philharmonie ou le 104, et avec tous les cinémas implantés sur le boulevard MacDonald. Je pense que vraiment c'est un mauvais procès.

Vous arrivez à parler de notre Dame-du-Perpétuel-Secours dans un vœu sur le marché de la création. C'est un peu comme votre point Godwin, vous y faites référence à chaque fois. Je n'ai pas compris « le bétonnage de la Basilique Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours ». Je n'avais pas remarqué qu'on allait la bétonner. Je vous laisse la responsabilité de cette information.

Il faut peut-être se poser aussi la question sur le manque de fréquentation du marché. On ne peut pas forcer le public à prendre un car s'il ne vient pas. On peut effectivement se poser des questions sur le sujet. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

**M. LEFORT :** « Mme DEBIEUVRE, vous dites que mon vœu est pétri de contre-vérités. Je vous incite à aller voir les artisans et les artistes du marché de la création avant de répondre à mon vœu. Vous auriez appris énormément de choses sur le fonctionnement du marché qui visiblement dépend de votre délégation, mais que vous connaissez assez mal. Effectivement sur ce marché, il n'y a pas que des artistes, il y a aussi des artisans. Mais ça, c'est un point de vocabulaire. Je vais reprendre point par point tout ce que vous avez dit. Je ne comprends pas bien comment vous pouvez être vous-même aussi approximative.

Vous dites qu'en novembre 2014, vous aussi avez fait un contre-vœu. Dans ma présentation tout à l'heure, je n'ai absolument pas dit que nous étions les seuls et uniques à avoir défendu ce marché en novembre 2014. Effectivement, les Verts avaient fait un vœu. Je rappelle quand même qu'il y avait eu une réunion avec vous-même et les artistes avant, où vous aviez indiqué clairement que vous alliez fermer le marché. C'est pour cela que les artistes avaient manifesté violemment sur le marché leur mécontentement, suite auquel vous avez fait un contre-vœu en séance pour nous expliquer que ce qu'on avait lu dans la presse n'était pas la vérité. La vérité, c'est que vous aviez pris peur du mouvement à ce moment-là suite, notamment, au débordement politique qui allait se produire avec ces vœux en conseil d'arrondissement, et que vous vous êtes dépêchée de faire marche arrière.

Vous dites qu'il n'y a pas de problème à prévenir les artisans le vendredi, qu'ils peuvent aller exposer le dimanche. Mais vous savez, on a une vie privée. Les gens qui travaillent le samedi organisent leur dimanche pour éventuellement aller voir leur mère malade et aller s'occuper de choses importantes. On vous demande juste une chose très simple, c'est plutôt que de leur imposer la date du lendemain pour aller à Edgar Quinet, de leur permettre de choisir le dimanche qui leur convient dans le mois ou les deux mois qui viennent. Les personnes peuvent ainsi s'organiser avec un peu plus de préavis qu'un seul jour. Je ne vois pas ce qui est difficile à comprendre là-dedans.

Ensuite, vous m'avez évoqué le rabais que je demandais pour les volants en expliquant qu'il y avait une différence entre les volants et les permanents. Mais cela, tout le monde le sait. Ce que je dis simplement, c'est qu'on demande aux volants tellement d'argent pour pouvoir avoir leur place qu'ils ne viennent plus. Ils décident de ne plus venir parce que, payer 30 euros ou plus pour une journée au risque de ne pas vendre d'œuvre, ce n'est pas intéressant. Alors qu'avant, lorsqu'on leur demandait des sommes plus modestes, de l'ordre de 22 €, ils étaient incités à venir. Donc il y avait plus d'adhérents volants, c'est-à-dire ceux qui ne viennent pas l'hiver mais davantage l'été, et cela générerait un effet de masse bénéfique pour tous.

Concernant la verbalisation abusive des véhicules, si vous étiez allée le weekend dernier demander aux artistes, vous vous seriez aperçu que c'est très simple. C'est un sujet qu'on a déjà évoqué en conseil d'arrondissement. Les personnes à qui vous avez délégué le service de verbaliser les véhicules font ça à la chaîne. Ils ne se posent même pas la question de savoir s'il y a le bon macaron au bon endroit. Lorsqu'il y a des contestations en Préfecture – on y viendra tout à l'heure – ou auprès de la mairie, c'est tellement long que finalement les gens décident de payer plutôt que de contester, parce qu'ils n'y comprennent rien. En l'occurrence, le véhicule est garé le plus proche possible du stand, à un emplacement dédié à cela, tout simplement parce que l'artiste a tout intérêt à limiter son déplacement parce que ses œuvres sont lourdes et fragiles. Donc si la voiture gêne, la personne qui verbalise peut questionner l'artisan tout proche, surtout quand le macaron est affiché de façon évidente. Que les verbalisations se font alors que les macarons sont affichés, ce n'est pas quelque chose que j'ai inventé. Ce sont les artisans qui nous disent que ces verbalisations sont abusives.

Sur le manque d'attractivité de l'Est parisien, vous m'avez répondu que l'Est parisien est attractif parce qu'on vient y boire le vendredi soir et le samedi. Mais je ne parle pas du tout de cela, je parle de culture. Oui bien sûr, il y a un tissu important de galeries d'art dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Mais le fait de flécher un marché tout à fait unique qui permettrait justement à des bus d'asiatiques de venir découvrir le 11<sup>e</sup> arrondissement, c'est quelque chose qui pourrait être mieux structuré. Ces touristes pourraient ensuite aller visiter les petites rues du 11<sup>e</sup> arrondissement et les arrière-cours du Faubourg, et faire bénéficier de leur présence aussi le reste du tissu culturel du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, le bétonnage de la basilique Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Vous avez trop regardé les visuels qui sont en ligne sur le site internet de la Mairie, mais la réalité est qu'on ne verra plus du tout la basilique Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours quand on se promènera dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. La seule visibilité qu'on aura sur la basilique à terme, c'est le petit passage latéral et encore, en tordant bien la tête pour voir un petit bout de clocher. On a manqué avec le stade Ménilmontant une opportunité unique de valoriser ce lieu d'attractivité touristique pour l'Est parisien. Mais on en reparlera juste après.

Je ne voulais pas faire un vœu qui expliquait que la Mairie ne travaillait pas. Je voulais juste faire un vœu qui proposait des idées simples pour valoriser ce marché qui en a bien besoin. Je regrette la façon dont vous avez pris le sujet. Cela étant dit, je pense qu'on peut tout à fait voter ces propositions qui me semblent être de bon sens et tout à fait positives pour l'Est parisien. »

**M. le Maire :** « Bien. Je ne vais pas répondre sur tout. Ça part un peu dans tous les sens et cela dresse à nouveau une image un petit peu apocalyptique de notre arrondissement alors qu'il y fait bon vivre, d'après ce que nous disent les habitants, parce que c'est un arrondissement qui a son attractivité, qui est festif et culturel. D'ailleurs, le programme culturel de la Mairie du 11<sup>e</sup> n'y est pas pour rien. Il fait venir de nombreuses personnes d'autres arrondissements et elles nous disent souvent qu'elles aimeraient bien avoir la chance d'avoir une telle programmation dans leurs arrondissements. Mais je me mets moi aussi à digresser, j'en reviens au sujet.

On peut débattre sans fin sur le fait de savoir si prévenir la veille des forains qui doivent exposer le lendemain est trop tôt ou trop tard. Vous nous portez un bien mauvais procès. Vous voyez bien ce qui se passe dans le pays depuis décembre dernier puisque votre vœu évoque 22 samedis non travaillés sur 2018, ce qui ne correspond pas à la situation du marché. Les seuls moments où le marché est annulé c'est quand il y a des réquisitions de la Préfecture, et le nombre est bien inférieur à votre chiffre. J'imagine donc que vous comptez dans ces 22 samedis non travaillés les journées de manifestation des gilets jaunes. Chacun peut faire le simple constat, et c'était encore le cas samedi dernier : les gilets jaunes font des manifestations sans déclarer leur parcours. Dès lors, nous faire, à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, le reproche que nous ne prévenons pas suffisamment tôt les exposants qu'il y a des manifestations non déclarées, je trouve cela, pardonnez-moi l'expression, un petit peu fort de café.

Ensuite, vous indiquez que nous aurions annoncé la suppression de ce marché en 2014. Là encore, il est important de restituer les faits dans leur réalité. En 2014, le délégataire des exposants est venu nous voir en portant une demande : celle de se retirer de cette délégation de services publics. Quelle a été notre réponse ? Ça a été de dire oui ? Bien sûr que non. La réponse a été de lui dire de continuer car il est un délégataire de services publics. Parce que la loi est ainsi faite, les délégataires de service public assument une mission de service public, en l'occurrence l'organisation de ce marché, et ils assument un risque. La notion de délégation de service public (DSP) contient en son sein la notion de risque et c'est le délégataire qui assume ce risque. Il était venu nous voir en disant qu'il ne souhaitait pas assumer le risque. Je vous ai fait d'ailleurs à

l'époque cette réponse, exactement dans les mêmes termes. Notre position était de dire : « Monsieur le délégataire, vous avez pris un risque en acceptant cette DSP, en candidatant sur cette DSP. Ce n'est pas notre problème. Assumez votre risque même si ce n'est pas rentable, maintenant que vous avez accepté que vous avez signé ce contrat ». D'ailleurs, je suis ravi du fait que la fermeté que nous avons affichée a permis à ce marché de continuer à vivre. Est-ce pour autant qu'il vit bien ?

Votre vœu veut apporter des amendements malgré le travail qui a été engagé à l'époque avec Bruno JULLIARD, et maintenant Frédéric HOCQUARD, en mettant sur la table un nombre considérable de propositions, en entendant ce que nous demandaient les artistes, en essayant de trouver des justes milieux et ce qui était acceptable dans les règles d'une collectivité. Tous ces éléments ont été faits. Cela a été mis sur la table.

Aujourd'hui le marché n'est toujours pas très vivant et je le regrette. Mais pour autant, souhaitons-nous le supprimer ? Bien sûr que non. Donc le travail continue. J'ai échangé avec Frédéric HOCQUARD il y a encore quelques jours car il a repris ce sujet pour faire en sorte de donner une nouvelle chance au marché.

Nous avons donné satisfaction aux demandes des exposants, mais les solutions qui ont été mises en œuvre n'ont pas produit les résultats escomptés. Nous remettons donc l'œuvre sur le métier pour essayer de trouver d'autres solutions. Nous avons des pistes très sérieuses et substantielles qui, cette fois-ci je l'espère, permettront d'obtenir de meilleurs résultats.

Je pense que l'assemblée est pleinement informée sur ce sujet, je vous propose de passer au vote, en précisant que M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF a donné pouvoir à Mme Mercedes ZUNIGA. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que le « marché de la création » de Bastille, qui se tient tous les samedi sur le boulevard Richard-Lenoir, est l'un des deux seuls marchés d'artisans et d'artistes à ciel ouvert de Paris, qu'il est une vitrine de qualité pour attirer dans l'est de la capitale une population précieuse pour le 11<sup>e</sup> arrondissement de mécènes culturels, qu'il s'agisse de touristes ou de parisiens,

Considérant les désaffections croissantes des exposants permanents du marché de la création de Bastille, qui étaient plus de 60 à une époque, mais qui sont passés à 30 en 2017, 13 en 2018, et qui n'étaient plus que 7 début 2019,

Considérant que ces exposants permanents sont ponctuellement renforcés par des exposants non abonnés (appelés « volants ») qui n'apportent cependant aucune garantie de présence régulière, et délaissent le marché l'hiver notamment. Ainsi, depuis le début de l'année 2019, en cumulant les abonnés et les volants, les exposants n'ont été qu'une grosse douzaine sur place, ce qui est très décevant pour les clients, et génère un malaise certain chez les artistes ;

Considérant l'absence d'une politique parisienne volontaire pour valoriser ce marché, sa mise en valeur étant laissée dans les mains de son concessionnaire EGS, qui de façon étonnante ne déploie depuis son arrivée en mars 2018 aucun effort pour le dynamiser alors que ce serait dans son intérêt ;

Considérant que la mairie de Paris elle-même avait voulu le fermer fin 2014, la mobilisation des exposants, et l'intervention des élus Les Républicains au conseil du 6 novembre 2014 ayant contribué à empêcher cette décision. Mais cet épisode a laissé l'image d'un marché peu soutenu par le pouvoir politique parisien, ce qui est corroboré par les faits ;

Considérant que l'année 2018 a été particulièrement difficile pour les artistes exposants, qui n'ont pas pu travailler 22 weekends sur 52 ! En avril et mai du fait des manifestations des black blocks, puis depuis le début du mouvement des gilets jaunes ;

Considérant que les gênes liées à ces manifestations sont exacerbées par le peu de considération des pouvoirs publics à l'égard des exposants :

- ces 22 samedis n'ont pas fait l'objet d'une annulation officielle du marché de la part du Préfet à 14 reprises, ce qui a contraint les exposants à devoir payer leur place, sachant qu'il leur est délicat d'exposer leurs peintures et colliers de verre alors qu'à quelques dizaine de mètres des CRS peuvent charger des manifestants... risque énorme pour gain faible car que peu de touristes et parisiens viennent se promener à Bastille ces jours-là ;

- les 8 annulations officielles leur ont été annoncées à 17h la veille, avec comme dédommagement la possibilité d'exposer le lendemain dimanche au marché Quinet dans le XIV<sup>e</sup>, ce qui ne leur est pas toujours possible du fait de ce très court préavis ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre,

#### **EMET LE VŒU :**

- qu'une véritable dynamique culturelle soit mise en place par la mairie de Paris et son concessionnaire pour dynamiser l'attractivité du marché de la création Bastille,

- que les règles soient assouplies pour les exposants « volants », qui sont ceux qui pourraient revenir le plus rapidement sur le marché : ramener les tarifs à 22€ par samedi, baisser leur obligation d'assiduité à une fois par mois (contre 30 fois dans l'année aujourd'hui, soit plus de deux fois par mois),

- qu'en dédommagement d'une annulation du marché par la Préfecture lors de manifestations, il soit laissé la possibilité aux artistes d'exposer une fois à Quinet sans préciser de date, de façon à ce que les artistes aient le temps de s'organiser,

- que les exposants permanents soient incités à revenir en 2019 en leur laissant cette facilité d'exposer à Quinet une dizaine de fois en 2019 : ils ont tout de même souffert de 22 samedis non travaillés en 2018,

- que les abonnements soient mutualisés entre les deux marchés à ciel ouvert de Paris (Quinet et Bastille), de façon à permettre à davantage d'artistes de Bastille d'exposer à la fois le samedi et le dimanche, et d'être ainsi plus solides financièrement pour subir des fermetures ponctuelles de l'un de ces marchés.

**M. le Maire :** « Qui est pour l'adoption du vœu ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre, et Mme Leïla DIRI. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté mais cela ne nous empêchera pas de continuer à travailler sur le sujet. »

#### **Le vœu est rejeté à la majorité**

#### **V11201917 – Vœu visant à protéger les Parisiens contre les verbalisations abusives des stationnements en surface**

**M. le Maire :** « M. Jacques LEFORT présente ce vœu. M. Pierre JAPHET s'apprête à répondre. »

**M. LEFORT :** « Il s'agit d'une plainte récurrente que nous entendons de la part des habitants, mais aussi des commerçants et des exposants du marché de la création Bastille, pour ne pas les nommer. »

L'externalisation du contrôle du stationnement payant a conduit à ce que les contrôles soient faits un peu rapidement. Un certain nombre de personnes ne comprennent pas pourquoi elles ont été verbalisées. Elles essaient de contester mais n'y arrivent pas. Cela peut conduire à des sommes tout à fait conséquentes puisque le forfait de post-stationnement majoré peut parfois atteindre jusqu'à 85 € dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Et les personnes âgées ne comprennent pas pourquoi elles reçoivent une amende, alors qu'elles ont acheté leur droit de stationnement résidentiel en début de semaine et ont ostensiblement mis leur petit ticket sur le pare-brise. Elles la contestent et reçoivent alors un deuxième courrier où on leur redit qu'elles n'ont pas payé la première amende et qu'elles vont devoir payer une amende forfaitaire. Ces personnes ne savent pas à qui s'adresser parce que les documents ne sont pas lisibles, les réponses qu'on leur fait sont très administratives. Tout cela fait que ce sont les personnes fragiles qui sont pénalisées par ces disfonctionnements de verbalisation. J'ai moi-même eu vent de dossiers très précis qui étaient de façon très évidente des verbalisations abusives. Je ne comprends pas pourquoi ces dossiers ne sont pas traités plus rapidement par des services un tout petit peu plus à l'écoute de la population qu'un seul service situé à Dijon, éloigné des Parisiens.

Pour régler ces problèmes plus rapidement, nous proposons :

- qu'un dispositif d'accompagnement soit mis en place à la Mairie du 11<sup>e</sup> ou en mairie centrale de façon notamment à pouvoir accompagner les personnes qui sont perdues dans les procédures administratives de contestation, notamment les personnes âgées,
- qu'une communication sur ce dispositif ait lieu,
- que les agents des sociétés qui sont dédiés aux verbalisations soient mieux formés de façon à éviter ces plaintes récurrentes qui engorgent à la fois leurs propres services, ceux de l'administration, et qui font perdre beaucoup d'argent à des personnes qui en ont tant besoin par les temps qui courent. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET:** « Merci. M. LEFORT, comme souvent, à partir de quelques cas particuliers que vous rencontrez, vous peignez un tableau caricatural d'une situation que vous connaissez mal. Alors je voudrais répondre en rétablissant la vérité sur un certain nombre de points que vous évoquez dans vos considérants.

Sachez tout d'abord que toutes les contestations sont examinées par la Ville au cas par cas avec la plus grande attention.

Ensuite, je vous donne quelques chiffres : seulement 3 % des forfaits post stationnement font l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire, le RAPO, que vous évoquez dans votre vœu. Seule la moitié de ces RAPO sont à la faveur des usagers, comme vous l'indiquez. Les taux que j'indique sont tout à fait similaires aux taux observés par la Préfecture de police jusqu'en 2017, donc avant la réforme du stationnement.

Par ailleurs, les RAPO qui sont jugés en faveur des usagers, qui représentent donc 1,5 % des forfaits post-stationnement, ne relèvent généralement pas d'erreurs de la part des contrôleurs, mais le plus souvent d'erreurs de bonne foi des usagers ou de problèmes techniques. Ce sont par exemple des erreurs de saisie de l'utilisateur lorsqu'il saisit sa plaque d'immatriculation, une absence de carte PMR ou une carte illisible, et parfois une erreur informatique chez les prestataires.

Je précise que dans le cas d'erreurs de la part des usagers, les RAPO sont jugés en faveur des usagers dès lors que ceux-ci ont démontré leur bonne foi. *In fine* seuls 1,4 % des RAPO font l'objet d'une saisie de la commission du contentieux du stationnement payant.

Enfin, sachez que toute personne ayant des difficultés pour initier un RAPO peut se rendre en mairie pour avoir un accompagnement. Des agents d'accueil ont été formés pour cela. Ils peuvent également aider les usagers à payer leur forfait post-stationnement.

En conclusion, nous ne pouvons évidemment pas voter votre vœu qui laisse entendre que le personnel ne serait pas formé et que les RAPO seraient mal analysés, car ce n'est pas la réalité de la situation. Si vous rencontrez encore des usagers qui estiment avoir été mal informés ou mal accompagnés dans leurs démarches, je vous invite à leur communiquer mes coordonnées afin que je puisse examiner moi-même leur situation. Jusqu'à ce jour, je n'ai été saisi que de deux plaintes concernant la réforme du stationnement, et c'est un bon indicateur. Pour être très précis, ces deux plaintes concernaient dans un cas une infirmière qui n'avait pas reçu sa carte de stationnement professionnel, et qui l'a bien sûr reçue depuis, et une demande concernant la régie de quartier qui est en cours d'instruction. »

**M. le Maire :** « Merci pour ces éléments clairs et précis. M. LEFORT, on n'est pas obligé de répondre à tous les éléments. Il est minuit. Alors, je vous donne volontiers la parole. »

**M. LEFORT :** « M. JAPHET, je pense qu'il y a aussi le problème des personnes qui ne comprennent pas le fonctionnement du RAPO qui sortent de ces statistiques. Il pourrait être indiqué plus clairement sur les bornes de paiement, soit votre numéro de téléphone portable ... »

**M. le Maire :** « Franchement, si c'est pour dire cela M. LEFORT... »

**M. LEFORT :** « ... soit il faut expliquer plus clairement les procédures aux personnes. Parce que les dossiers que j'ai reçus et les plaintes que j'entends sont relatifs à une mauvaise compréhension du fonctionnement administratif de cette procédure de plainte. Ce qui fait que ce sont des gens qui ne rentrent pas forcément dans ces statistiques. Je pense qu'il y a donc un effort de communication plus évident à faire envers ces populations.

Nous n'allons pas retirer notre vœu. Nous comprenons les positions que vous avez évoquées et je vous remercie de nous donner l'opportunité de vous transmettre les cas particuliers que nous pourrions recevoir, nous le ferons. Néanmoins c'est votre opinion. Nous avons quand même été saisis d'un certain nombre de cas qui montrent que ce n'est pas un faux problème. Donc nous souhaitons maintenir l'alerte que nous faisons à la majorité par ce vœu. »

**M. le Maire :** « Bien. Je voudrais dire que la Ville a engagé une vraie révolution avec ce nouveau dispositif. Le stationnement qui était payant mais de façon un peu virtuelle, avec moins de 10 % des usagers qui s'acquittaient de leur dû, est maintenant réellement payé puisque les gens savent très bien que, à cause des contrôles mis en place, ils ont intérêt à payer plutôt qu'à risquer de régler un forfait post-stationnement. C'est donc une bonne chose qui devrait nous réjouir pour la bonne santé des finances publiques. De plus, cela libère de nombreuses places, réduisant ainsi la durée que passent les usagers avant de trouver un stationnement. Nous allons passer au vote.»

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que la Ville de Paris a choisi d'externaliser le contrôle du stationnement payant des véhicules dans la capitale ;

Considérant que les élus Les Républicains du 11<sup>e</sup> arrondissement sont depuis lors saisis de très nombreuses plaintes pour verbalisation abusive, dont les recours sont particulièrement mal analysés par les services ad hoc, notamment en ce qui concerne les stationnements résidentiels, ou celui de commerçants, dûment payés et affichés sur le pare-brise des véhicules ;

Considérant que les statistiques de la Ville sur les recours administratifs préalables obligatoires (« RAPO ») indiquent que la moitié des recours sont perdus *in fine* par la ville ;

Considérant que nombre de ces plaintes concernent des personnes âgées qui n'ont pas toujours la capacité de suivre ces procédures sur le long terme, et que les montants particulièrement élevés qui leur sont réclamés lorsque leur plainte n'est pas entendue (le forfait de post-stationnement majoré pouvant atteindre 85 € dans le 11<sup>e</sup>) affectent gravement leur trésorerie ;

Considérant que la mise en place de la Commission du contentieux du stationnement payant (« CCSP »), située à Limoges et qui permet aux usagers de contester les « RAPO » où ils n'auraient pas obtenu gain de cause, ne paraît pas adaptée aux problématiques des Parisiens âgés malhabiles avec les procédures internet ;

Considérant que le Défenseur de droits pourrait être submergé par ces demandes, et qu'il n'est toujours pas représenté à la Mairie du 11<sup>e</sup> ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

**EMET LE VŒU :**

- qu'un dispositif d'accompagnement soit mis en place à la Mairie du 11<sup>e</sup> ou en mairie centrale pour accueillir et aider les personnes perdues dans les procédures administratives de contestation de leurs amendes de stationnement ;
- qu'une communication sur ce dispositif ait lieu auprès des habitants du 11<sup>e</sup> verbalisés ;
- que les agents des sociétés dédiées aux verbalisations soient mieux formés pour éviter les plaintes récurrentes à leur égard.

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Mme Leïla DIRI. Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201918 – Vœu visant à rétablir la sécurité aux abords des distributeurs de billets**

**M. le Maire :** « Mme Nicole SPINNEWEBER va présenter le vœu. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. le Maire.

Considérant les agressions récentes subies lors de retraits de billets dans les distributeurs en façade des agences bancaires, faisant écho à des problèmes récurrents de ce type dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que les agences bancaires situées aux abords de la place Léon Blum semblent particulièrement visées par des équipes de jeunes gens très déterminés et agissant à deux selon un scénario bien rôdé ;

Considérant qu'une agence bancaire du boulevard Voltaire a signalé aux élus Républicains, enregistrer quasiment une fois par jours une contestation suite à une agression lors d'un retrait de billets,

Considérant que le commissariat de police du 11<sup>e</sup> arrondissement semble débordé par le nombre de plaintes diverses, une victime ayant même obtenu un rendez-vous sous trois semaines après son agression ;

Considérant que ces agressions pourraient avoir des conséquences très graves si les victimes subissaient des blessures ; or, les cibles sont souvent des personnes âgées ou vulnérables ;

Considérant que les jeunes agresseurs pourraient eux-mêmes pâtir d'une réaction brutale d'autodéfense d'une personne agressée ou d'un témoin excédé par l'impunité de tels actes ;

Considérant que les retraits frauduleux sont généralement effectués au plafond autorisé, soit 900 €, et débités immédiatement sur les comptes des victimes, ce qui est particulièrement pénalisant pour les plus modestes qui peuvent se retrouver en situation financière délicate, surtout lorsque les dossiers de recours auprès de leur banque sont retardés dans l'attente des copies du dépôt de plainte ;

Considérant que le manque de disponibilité de la police nationale pour faire face à cette délinquance de proximité, qui empoisonne la vie des Parisiens et entretient un sentiment d'insécurité, démontrant une nouvelle fois la nécessité d'une police municipale ;

Considérant que la Mairie de Paris dispose depuis 2018 de plus de 3 000 agents placés sous son autorité au sein de la DPSP, et qui sont notamment chargés de la tranquillité des quartiers et l'assistance aux catégories les plus fragiles ;

Les élus du groupe d'Union de Droite et du Centre émettent le vœu :

- que la Mairie de Paris mobilise davantage ses propres agents, en complément des équipes du Préfet de police, pour assurer la surveillance des abords des établissements bancaires disposant de distributeurs automatiques aux alentours de la place Léon Blum, et pour toutes agences connaissant ce type de vols répétés, jusqu'à ce qu'on constate le règlement durable du problème.
- que la Mairie approche le commissariat du 11<sup>e</sup> arrondissement afin de rechercher une amélioration dans l'accompagnement des victimes de ce type de délit ».

**M. le Maire :** « Merci Mme SPINNEWEBER. En l'absence de Stéphane MARTINET, j'ai le plaisir de vous apporter la réponse.

Nous partageons bien évidemment la nécessité d'assurer la sécurité aux abords des distributeurs de billets et plus généralement dans l'espace public. Toutefois, votre vœu soulève des problèmes et des faits qui sont de nature délictuelle et qui ne relèvent pas de la compétence de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris (DPSP). Ces actions de lutte contre la délinquance relèvent des compétences exclusives du Préfet de police. Donc la Ville, par l'intermédiaire de la DPSP, n'est pas compétente sur ce terrain.

Les agences bancaires travaillent en collaboration étroite avec le commissariat et informent en temps réel la police des faits qui se déroulent aux abords de leurs établissements. D'ailleurs, certaines agences qui souffrent de difficultés récurrentes font parfois appel à des vigiles. J'ajoute que ce travail d'alerte des agences bancaires vient en complément du dispositif qui est en place pour la surveillance de l'espace public à Paris. J'ai en mémoire une visite que j'ai effectuée au centre de veille opérationnelle avec le précédent préfet de police, M. DELPUECH, qui vient d'être démis de ses fonctions par le gouvernement. Depuis les salles de vidéosurveillance, nous avons pu voir directement comment la police travaillait pour identifier les endroits où des actes

de délinquance étaient perpétrés, ce qui permettait d'envoyer immédiatement des agents et des équipes pour rétablir l'ordre. Cela confirme bien que tout cela est une compétence du préfet.

Bien que la DPSP ne soit pas directement compétente, elle est sensibilisée à cette problématique et informée des sites qui sont les plus exposés. Ses agents restent très vigilants et intègrent cette problématique dans ces opérations et dans leurs rondes. La seule présence des agents sur le terrain dissuade parfois les auteurs de trouble de passer à l'acte dès lors qu'il y a des agents, fussent-ils de la Ville, qui sont en uniforme et donc visibles.

Aussi, je profite de cette occasion pour rappeler que la Ville a mis en place un service gratuit d'accompagnement des personnes âgées par des inspecteurs de sécurité de la DPSP, pour déposer ou retirer de l'argent à la banque ou au distributeur, sur un simple appel téléphonique au 01 42 76 77 77. Toute personne âgée qui décide d'effectuer des opérations bancaires peut bénéficier de ce service gratuit. Concrètement, le jour du rendez-vous, les inspecteurs viennent chercher la personne à la porte de son domicile, en civil et munis de leur carte professionnelle. Le transport jusqu'à l'établissement financier s'effectue en voiture banalisée, et climatisée en période de canicule. Les inspecteurs de sécurité se tiennent toujours près de la personne lorsqu'elle effectue ses démarches et la reconduisent à son domicile.

Dans le 11<sup>e</sup>, ce sont chaque année près de 200 accompagnements qui sont effectués par la circonscription dans ces circonstances. J'invite d'ailleurs chacune et chacun de faire connaître ce dispositif qui vient répondre très directement aux préoccupations de fond que vous évoquez.

Sur le dernier point qui concerne l'accompagnement des victimes, le commissariat m'informe que la procédure actuelle ne pose pas de difficultés particulières. J'ajoute que maintenant il peut y avoir des pré-plaintes déposées en ligne, ce qui permet d'avoir un rendez-vous et de ne pas faire la queue au commissariat pour déposer plainte. Dès lors que la victime dépose plainte, une copie du dépôt lui est remise, de manière à ce que la banque puisse procéder au remboursement. Tout cela est extrêmement bordé.

Le commissaire m'a dit toutefois que certaines victimes ne portent pas systématiquement plainte. Il est vrai que les auteurs de ces méfaits sont souvent des enfants, et pour une raison que je ne comprends pas totalement, cela conduit des personnes à ne pas souhaiter porter plainte. C'est ce que m'explique le commissaire.

Votre vœu ne peut donc pas être voté en l'état puisqu'il s'adresse à la Ville, alors qu'il s'agit d'une compétence préfectorale. Et pour ce qui concerne les actions à mettre en œuvre par la Ville, elles sont d'ores et déjà mises en place, comme je vous l'ai indiqué. Je vous propose donc tout simplement de le retirer. »

**Mme SPINNEWEBER :** « M. le Maire, je vais vous expliquer pourquoi je maintiens le vœu. Ce vœu est présenté parce qu'il y a une répétition très sensible en ce moment de ce genre de difficultés au niveau des distributeurs automatiques qui sont situés boulevard Voltaire et singulièrement des deux côtés de la mairie. Vous me dites qu'il s'agit d'un délit, donc la DPSP n'est pas compétente. Par contre, j'entends bien que le fait que des agents de la DPSP circulent à proximité de ces guichets où il y a des difficultés, aurait un effet quand même bénéfique.

Deuxièmement, les banques concernées - j'en ai interrogé deux - me confirment qu'il y a des délits tous les jours. Ils l'ont signalé au commissariat de police du 11<sup>e</sup> arrondissement qui leur a fait très clairement comprendre qu'ils ont autre chose à faire en ce moment, ce que je veux bien comprendre...

Ensuite, la vidéosurveillance, c'est très bien, elle permet d'identifier ce qui s'est passé au niveau du guichet. Par contre, je ne suis pas persuadée que ceux qui surveillent soient très attentifs à envoyer rapidement une patrouille, parce qu'on peut vous signaler sur quels guichets cela se passe tous les jours en ce moment.

Le service gratuit d'accompagnement que vous évoquez est un service intéressant, mais cela ne concerne que les personnes qui sont réellement en difficulté. Par contre, la grande majorité des gens qui se font bousculer lorsqu'ils font un retrait ne sont pas des personnes en grande difficulté. Elles se trouvent quand même perturbées et perdent très souvent confiance, pendant un certain temps, en leur capacité à se débrouiller tout seul. C'est quand même très dommageable.

Ensuite vous me dites qu'il y a un système de pré-plainte, ce qui est tout à fait vrai. Ce système de pré-plainte permet de signaler et de décrire les faits. Une fois que la pré-plainte est posée, le commissariat de police donne un rendez-vous pour la signature de la plainte et c'est à ce moment que le délai peut être très long. Quant aux banques, elles n'acceptent pas les pré-plaintes, elles n'acceptent que les plaintes qui ont été signées officiellement. Les gens sont alors confrontés à de vraies difficultés.

Je pense qu'il faudrait essayer de faire un effort au niveau de la surveillance et des rondes, de manière à limiter ou à faire déplacer le problème. Si on surveille un peu mieux le Crédit Lyonnais ou HSBC qui sont sur le boulevard Voltaire, ils vont se déplacer. Mais au moins, cela libérera la sécurité à ces niveaux. »

**M. le Maire :** « Mme SPINNEWEBER, je pourrais redévelopper chaque point mais on ne va pas s'enfermer dans un dialogue de sourds. La DPSP n'est pas compétente. Je vous l'ai dit, elle fait des rondes, elle adapte ses rondes en fonction des signalements qui sont opérées. Donc, ne faisons pas de... »

**Mme SPINNEWEBER :** « C'est ce que je fais, je vous signale. »

**M. le Maire :** « Ne faisons pas d'un cas particulier une règle générale. Encore une fois, je vous ai signalé une expérience différente que j'avais eue aux côtés du Préfet de police, et je n'en fais pas une règle générale non plus. Je fais confiance aux services de police pour faire correctement leur travail et allouer les moyens dont ils disposent sur les missions qui leur sont confiées. Qui a supprimé 13 000 postes de policiers à Paris lors de son mandat et qui a conduit à déshabiller la police à un niveau tellement bas que les gouvernements successifs réaffectent des postes sans arriver à reconstituer des effectifs qui sont cohérents avec les missions et les besoins de Paris ? C'est bien Nicolas SARKOZY à l'époque où il était président de la République. Pardonnez-moi de rappeler des choses qui sont désagréables, mais nous en payons le prix encore aujourd'hui, notamment dans la police du quotidien. Évidemment, si le commissaire du 11<sup>e</sup> arrondissement nous fait tout le temps la réponse qui est celle que vous relatiez, à savoir qu'ils affectent leur moyen là où les crimes les plus graves sont perpétrés, c'est précisément parce que la police a été complètement déshabillée de ses effectifs pendant un quinquennat entier, et parce que les gouvernements successifs n'arrivent pas à les reconstituer dans l'état actuel des finances publiques. Une fois qu'on a tranché, vous savez très bien qu'il est impossible de faire marche arrière, étant donné l'état des finances de ce pays. »

À un moment donné, il faut être cohérent jusqu'au bout dans les actions politiques et dans les responsabilités que nous portons. Nous assumons les nôtres. La DPSP est présente, elle circule et

elle accompagne les gens en tant que de besoin. Et la police fait son travail avec les moyens dont elle dispose.

On ne va pas reprendre le débat dès le début, je vous propose que nous passions au vote, l'assemblée étant pleinement informée. M. Pierre JAPHET a donné pouvoir à Mme Joëlle MOREL.

Qui s'abstient ? Mme Leïla DIRI. Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201919 – Vœu visant à rétablir une information juste sur le stade Ménilmontant et arrêter les travaux alors que des actions juridiques restent en cours**

**Q11201901 – Question orale à propos des informations erronées publiées sur le site internet de la Mairie du 11<sup>e</sup> au sujet du projet du 43-49 boulevard de Ménilmontant**

Sur le site internet de la Mairie du 11<sup>e</sup> figurent des informations inexactes à propos du projet du 49,53 boulevard de Ménilmontant, le TEP Ménilmontant, en particulier concernant le respect de la biodiversité, appelé « volet paysager » :

- Il est indiqué que la surface de l'espace paysager serait de 1650 m<sup>2</sup>. Dans la délibération présentée au Conseil de Paris, il est fait état d'une surface de jardin de 600 m<sup>2</sup> en partie en pleine terre et en partie en jardinières de béton et un jardin partagé d'une surface de 100m<sup>2</sup> en bacs, en espalier sur le rebord du terrain de sport d'un côté et de l'autre, quelques bacs de béton à quelques mètres de la fenêtre des locataires.  
  
Pour arriver à 1650 m<sup>2</sup>, ajoutez-vous les 775 m<sup>2</sup> de terrasses des appartements individuels ? Nous ne savons pas si ces terrasses seront végétalisées, en tous cas, nous savons qu'elles ne seront pas accessibles au public.
- La surface de terre pleine se réduit à 100 m<sup>2</sup> comme l'ont indiqué les architectes et paysagistes. Des arbres sans pleine terre permettant de développer leurs racines ne seraient que de petits arbustes sans ampleur. Nous ne pouvons donc pas parler de plantation d'arbres au sens habituel du terme.
- Les photomontages laissent supposer que le jardin de la Basilique, particulièrement bien boisé sur les visuels, serait accessible par le passage intérieur. Cette information est inexacte car la Ville de Paris a décidé de laisser au Diocèse de Paris la gestion de cette parcelle. Cette parcelle sera donc inaccessible au public.
- Le projet de densification et de bétonisation ne laisse aucune place au développement pour la biodiversité. Or, à ce jour celle-ci est encore présente sur la parcelle de l'ancien jardin partagé des Jeunes Pouces avec la présence en particulier de lézards des murailles, d'un couple de faucons, d'orvets et de chauve-souris.

Les moyens publics d'information municipale doivent être utilisés de façon respectueuse des citoyens et citoyennes. Ils ne peuvent pas être au service d'une propagande partisane. Madame Joëlle MOREL et les élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts demande donc au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement que ces éléments factuels soient mis à la connaissance des habitant-e-s du 11<sup>e</sup> arrondissement au plus tôt sur le site de notre mairie.

**M. le Maire :** « Nous en venons au dernier vœu qui concerne le TEP Ménilmontant, évoqué à plusieurs reprises au cours de la séance. Comme il y a une question orale de Mme Joëlle MOREL sur le même sujet, je vous propose de faire une discussion groupée entre le vœu de Mme Nicole SPINNEWEBER et la question orale de Mme Joëlle MOREL pour apporter une réponse d'ensemble. Si vous en êtes d'accord, on va procéder ainsi. Merci.

Mme Nicole SPINNEWEBER, vous avez la parole pour présenter le vœu. Ensuite, je passerai la parole à Mme Joëlle MOREL pour présenter la question. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Merci M. le Maire.

Considérant les interventions de plus en plus déterminées des riverains du terrain d'éducation physique Ménilmontant contre le projet de la Mairie, avec notamment des chaînes humaines organisées les 19 février et 11 mars pour s'opposer au démarrage du chantier ;

Considérant le retournement politique du Conseil de Paris en décembre contre la bétonisation du stade Ménilmontant, avec le vote majoritaire d'un vœu demandant l'arrêt du projet ;

Considérant la mise en ligne fin février 2019 sur le site de la Mairie de Paris 11<sup>e</sup> d'un texte illustré des photos du dossier de l'architecte Vincent LAVERGNE, particulièrement trompeur sur le projet :

– en ce qui concerne la présentation du « volet paysager », on lit, je cite :  
« Enfin, le volet paysager du projet n'est pas en reste, grâce à la création, autour de nouveaux équipements et des logements, d'un espace paysager de 1650 m<sup>2</sup> traversé par deux larges promenades dans lesquelles seront plantés 19 arbres, et qui accueillera également un jardin partagé. » :

Or, l'adjoint au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement en charge de l'urbanisme avait indiqué lors du Conseil d'arrondissement du 30 mai 2016, je cite :

« Concernant les espaces végétalisés, je rappelle les surfaces allouées aux espaces verts :

- 670 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés accessibles au public (hors jardins partagés et hors surfaces minérales)
- 100 m<sup>2</sup> de jardins partagés
- végétalisation complémentaire : 400 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées, dont 135 m<sup>2</sup> de plantations hautes », sachant que ces toitures ne sont pas accessibles au public ;

– en ce qui concerne les logements sociaux, il est annoncé, je cite :  
« Ces logements seront destinés aux familles les plus modestes comme aux classes moyennes, offrant une véritable mixité sociale »

Or, nous ne disposons d'aucun élément sur la répartition entre les différentes catégories de logements sociaux qui seront construits (PLAI, PLS et PLUS) qui permettrait de valider cette information.

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- Que le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement cesse de présenter des informations fallacieuses sur ce projet pour tenter de le faire accepter par une population qui lui est de plus en plus hostile, et précise clairement sur son site internet :
  - comment se répartissent les 1650 m<sup>2</sup> d'espace paysagé annoncés, sachant que le projet voté en Conseil de Paris faisait état d'une surface de jardin public de 770 m<sup>2</sup> seulement ;
  - que le photomontage précise que le jardin de la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours, qui améliore sensiblement le visuel global de verdure, ne fait pas partie du projet ;

- que la vue sur la basilique est réservée au passage de la Folie-Regnault, qui connaît un niveau de circulation confidentiel, vue qui sera complètement occultée à partir du boulevard Ménilmontant.
- Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement fasse immédiatement cesser les travaux qui démarrent, afin d'attendre que les procédures juridiques contre le projet soient définitivement closes ;
  - Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement reconnaisse que ce projet qui remonte à 2011 a fait l'objet de modifications successives qui ne correspondent plus à l'esprit initial des délibérations votées et du permis de construire accordé, et que la Mairie propose un moratoire sur ce projet pour prendre le temps de le revoir avec les habitants, afin de mettre en conformité avec les déclarations de la Mairie de Paris, notamment en matière de protection de la nature. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL ».

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire.

Au lendemain du succès de la « Marche du siècle », alors qu'Anne HIDALGO était présente à Opéra, comment pouvez-vous, M. le Maire, continuer à vouloir densifier et à bétonner la dernière parcelle libre du 11<sup>e</sup> ?

Le TEP de Ménilmontant, par la mobilisation des citoyennes et des citoyens, est emblématique d'un nouveau rapport à l'aménagement de la Ville. Il est temps de montrer aux Parisiens et aux Parisiennes que vous les avez entendus et que vous êtes capables de revenir sur un projet que vous avez pensé en 2010. Nous sommes en 2019 et la demande d'espaces verts, d'espaces de respiration, d'espaces de pleine terre, d'espaces d'infiltration et d'espaces de biodiversité n'est plus un gadget comme vous l'imaginiez en 2010.

Je vous ai adressé un courrier au nom des élus Écologistes pour vous demander de rectifier les informations erronées publiées sur le site internet de la Mairie du 11<sup>e</sup> au sujet des surfaces végétales. Je n'ai pas eu de retour à mon courrier. Je renouvelle donc mes demandes concernant les informations inexactes que vous publiez sur le site de la Mairie du 11<sup>e</sup>. Les moyens publics d'information municipale doivent être utilisés de façon respectueuse des citoyens et des citoyennes. Ils ne peuvent pas être au service d'une propagande partisane.

Je vous demande donc que les éléments factuels inclus dans ce courrier soient mis à la connaissance des habitants du 11<sup>e</sup>, ou plutôt sur le site de notre Mairie. Le groupe Écologiste vous demande d'être impartial. »

**M. le Maire :** « Bien, je vais passer la parole à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

**M. BLOCHE :** « Avec plaisir, M. le Maire. J'ai du mal à comprendre cette controverse sur les informations qui ont été mises en ligne sur le site internet de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement. J'ai entendu les termes information fallacieuse ou manque d'impartialité. En l'occurrence, il est fait mention sur le site internet de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, d'un espace paysager de 1650 m<sup>2</sup>, traversé par de larges promenades, qui accueillera également un jardin partagé.

Je l'avoue, avec M. le Maire, nous n'arrivons pas à comprendre en quoi ces informations sont inexactes. En effet, les 1650 m<sup>2</sup> d'espace paysager comprennent :

- 1023 m<sup>2</sup> d'espace public comprenant les deux allées en pavé enherbées qui représentent 720 m<sup>2</sup>, bordées par des surfaces végétalisées avec une épaisseur de terre de 70 cm en moyenne, partie longeant le TEP bas (303 m<sup>2</sup>) et un jardin partagé de 127 m<sup>2</sup>. Sur ces 1023 m<sup>2</sup>, environ 385 m<sup>2</sup> seront en pleine terre, espace planté et allées ;
- à cela, il faut ajouter 297 m<sup>2</sup> de surface végétalisée le long des immeubles de Paris Habitat, profondeur moyenne de 60 cm ;
- 404 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées accessibles aux futurs résidents, avec une profondeur de terre de 30 cm.

Si on fait le calcul, cela fait même d'ailleurs un total de 1724 m<sup>2</sup>, mais il nous a été demandé de ramener ces surfaces à 1650 m<sup>2</sup>. Je tiens à préciser que nous avons sorti de ce calcul les 60 m<sup>2</sup> d'espaces paysagers accessibles uniquement aux usagers des TEP, ainsi que les 107 m<sup>2</sup> d'espaces paysagers accessibles uniquement aux résidents de Paris Habitat. Si on les ajoutait, on arriverait à une surface de 1891 m<sup>2</sup>.

Je tiens également à préciser que nous n'avons évidemment pas intégré les 542 m<sup>2</sup> d'espaces de toitures végétalisées non accessibles au public. De ce fait, il y aura 435 m<sup>2</sup> en pleine terre, comprenant 385 m<sup>2</sup> dans les espaces principaux et 50 m<sup>2</sup> dans les espaces accessibles uniquement aux usagers des TEP.

Voilà les indications qui font qu'on ne peut pas considérer que les informations mises en ligne sur le site internet de la Mairie sont mensongères ou fallacieuses.

Je réponds également sur le fait que le programme comprendra 17 PLAI (logements très sociaux), 46 PLUS (médiants) et 22 PLS intermédiaires, pour un total de 85 logements. On voit bien que la mixité est respectée.

Concernant le jardin de la basilique, il s'intègre dans la trame verte créée par l'aménagement du site et sera beaucoup plus visible qu'aujourd'hui car il ne sera séparé des nouveaux espaces paysagers que par une grille. Il a donc parfaitement vocation à être représenté dans les visuels. Il existe, on ne va donc pas l'enlever des visuels.

Paris Habitat a missionné un écologue pour faire un état des lieux de la biodiversité du site. Sans attendre la fin de l'étude, il a été demandé à l'architecte de valoriser tous les dispositifs, toutes les plantations qui permettent à la faune et à la flore de se développer. Dans le cas de présence avérée de la faune spécifique sur le site, l'entreprise Eiffage adaptera l'organisation du chantier afin de prendre en compte cette biodiversité.

Paris Habitat est le maître d'ouvrage et non pas la Mairie du 11<sup>e</sup>. Donc, le vœu visant à ce que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrête le chantier évidemment n'est pas recevable en l'état.

J'ai essayé de répondre à toutes les questions formulées dans le vœu pour dire ce qu'il en est de ce projet. Je rappelle que le projet du TEP de Ménilmontant n'a pas supprimé un espace vert, mais un TEP dont l'état était quand même, avouons-le, particulièrement dégradé et qui fera place à deux TEP en plein air et à un gymnase, augmentant considérablement l'offre sportive. Mais je pense que tout le monde l'avait retenu. »

**M. le Maire :** « Oui tout le monde a en tête l'image de ce TEP qui était goudronné. C'était une surface artificielle, ce n'était pas une surface de pleine terre. »

Le débat s'engage et chacun peut intervenir. Mme Nicole SPINNEWEBER et ensuite Mme Liliane CAPELLE vont prendre la parole. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Je vous remercie pour ces informations, M. BLOCHE. Ce sont des chiffres qui ne correspondent pas à ceux que nous avons eus dans les précédents procès-verbaux, mais j'en prends acte.

Je note quand même que, on va simplifier, sur les 1800 m<sup>2</sup> que vous annoncez d'espace vert, je peux déduire déjà 720 m<sup>2</sup> qui ne sont que des allées en pavé. Je ne considère pas que des allées en pavé entre lesquelles il y a de maigres herbes qui poussent de temps en temps soient de l'espace vert. Je pense qu'on a du mal à retrouver 1650 m<sup>2</sup> d'espace vert tel que présenté.

Ensuite, 400 m<sup>2</sup> réservés aux résidents, ce n'est pas de l'espace vert à la disposition du 11<sup>e</sup> arrondissement puisqu'ils sont en étage. Ce sont les éléments que j'ai notés par rapport à vos explications que vous nous donnez. Donc je ne suis pas convaincue sur le descriptif des 1650 m<sup>2</sup>, ni des 1800 m<sup>2</sup> que vous nous indiquez. Ces chiffres n'ont jamais été communiqués jusqu'à présent au cours d'une délibération. »

**M. le Maire** : « On va continuer les prises de parole. M. Patrick BLOCHE a parlé d'espace paysager, pas d'espace vert. Mme Liliane CAPELLE. »

**Mme CAPELLE** : « Merci M. le Maire, je vais être très brève parce que vous l'avez dit, ce n'était pas... n'employez pas le terme de stade, cela n'a jamais été un stade. »

*[Intervention d'un membre du public]*

**M. le Maire** : « On va suspendre la séance le temps que le calme soit rétabli dans cette salle. La séance est suspendue. »

*À 0h22, la séance est suspendue.*

*La séance reprend à 0h24.*

**M. le Maire** : « Je rappelle que nous sommes dans un débat, qui plus est public, ce qui fait que chacun peut être tenu pour responsable de ses propos. Mme CAPELLE, vous seule avez la parole. »

**Mme CAPELLE** : « Je souhaitais juste dire, que j'étais lundi dernier en réunion avec une association du 11<sup>e</sup> arrondissement, l'Entente Sportive et Culturelle du 11<sup>e</sup> (ESC XI), pour parler d'un nouveau TEP qui va s'inscrire impasse Charrière. C'est une négociation qui s'est faite avec des boulistes, dont on dit tout le temps qu'on ne peut pas parler avec eux. On a parlé avec eux. Ils n'utilisaient pas les deux terrains de boules, on a donc pris un terrain. Avec l'aide de l'Association du quartier Saint-Bernard, un nouveau terrain de sport va s'installer à cet endroit. Les choses se passent bien.

À la fin de la réunion, le président de l'ESC XI est venu me voir et m'a dit : « *Au fait, quand est-ce qu'on discute des créneaux pour le gymnase du passage de la Folie Regnault et boulevard Ménilmontant ?* » Je lui ai dit : « *Écoutez, je verrai cela certainement avec mon successeur ou ma successeuse mais je ne peux rien vous proposer* ». Il me dit : « *Comment cela vous ne pouvez rien me proposer ?* ». Je dis : « *Non, avec des recours sur recours, des arrêts de chantier ou des non démarrages de chantier, il n'y a rien pour l'instant, donc je ne peux pas vous dire.* » Sa réponse a été cinglante : « *Donc, on ne fait pas de sport dans le 11<sup>e</sup>, on ne peut plus avancer* ». Les associations refusent par centaines des jeunes dans leurs clubs parce qu'il n'y a plus de créneaux. Donc si vous refusez globalement le projet, vous refusez aussi le gymnase. Je ne parle pas des TEP qui ont leur utilité mais des gymnases avec des créneaux. Et comme c'est un

gymnase qui pouvait aussi accueillir des compétitions, nous avons même éventuellement prévu que des escrimeurs sur des fauteuils puissent venir.

Nier ce besoin de sport dans le 11<sup>e</sup> et savoir qu'on n'aura pas de gymnase, alors qu'on va avoir les équipements sportifs sur les boulevards grâce aux Jeux Olympiques, cela me fait mal au cœur. »

**M. le Maire :** « Mais si, on l'aura. Qui demande la parole ? Mme Leïla DIRI. »

**Mme DIRI :** « M. le Maire, chers collègues, je pense qu'il est encore temps effectivement de faire marche arrière ou de se réinterroger en tout cas, sur la nature de ce projet qui suscite, au-delà des craintes, une réelle colère des habitants du 11<sup>e</sup>. Leurs appels à la mobilisation, encore ces derniers jours, sont soutenus par beaucoup d'élus quel que soit leur bord politique. Au-delà même des sujets qui viennent d'être évoqués, je voudrais rappeler très rapidement ou citer quelques chiffres que j'ai sous les yeux :

- Londres : 5 600
- Madrid : 5 300
- Mumbai : 20 700
- New-York : 10 000 habitants au kilomètre carré.

Le 11<sup>e</sup> arrondissement, c'est 42 000 habitants au kilomètre carré. »

**M. le Maire :** « Merci. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. M. Patrick BLOCHE, voulez-vous réagir ? »

**M. BLOCHE :** « J'ai voulu vraiment répondre à la fois au vœu et à la question orale sur une controverse concernant 1650 m<sup>2</sup>, je répète, d'espaces paysagers. C'est ce que j'ai dit dans mon intervention et ce que je redis maintenant. 1650 m<sup>2</sup> d'espaces paysagers, c'est ce qui est inscrit sur le site internet de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement. Espaces paysagers et espaces verts sont de natures différentes. Évidemment des allées enherbées avec des pavés font partie d'un espace paysager mais ne sont pas à proprement parler un espace vert en tant que tel.

J'ai voulu répondre de la manière la plus précise, et j'espère la plus honnête qui soit. Je tiens même à apporter cette précision, qu'il n'y ait pas de confusion en tant que tel. Je ne l'ai pas évoqué - cela a été évoqué je crois dans un vœu - le jardin partagé était conçu pour accueillir des bacs. En effet, à l'occasion de la réunion de concertation en mars 2016 avec l'association « Pouce on plante ! », qui s'est depuis retirée du projet, l'association avait indiqué préférer un jardin avec des bacs. Alors, au cas où la future association gestionnaire ne souhaiterait pas de bacs, les plantations pourront se faire directement en terre, avec des épaisseurs allant de 60 cm à 160 cm, ainsi qu'en pleine terre.

J'apporte ces précisions et je ne pense pas qu'il faille aller plus loin. La densité du 11<sup>e</sup>, on la connaît bien entendu, mais si on est honnête là aussi... »

*[Intervention d'un membre du public]*

**M. BLOCHE :** « Si je peux terminer mon propos, avouons que nous ne sommes pas dans un quartier de forte densité, avec quand même, entre le jardin de la Roquette et les cimetières du Père-Lachaise, deux poumons d'oxygène que je souhaiterais qu'on intègre.

Je tiens également à préciser qu'il y avait des constructions passage de la Folie Regnault qui avaient été démolies du temps où Georges SARRE était maire, pour le projet de gymnase. Le

jardin qui a été installé était temporaire, dans la perspective de la construction de ce gymnase. Donc la construction du gymnase ne date pas de la précédente législature, mais d'une législature antérieure et sans doute dès 2001.

Donc je vous apporte toutes ces précisions pour qu'au moins, au-delà des désaccords que je n'avais pas l'ambition de lever, que tout le monde soit persuadé qu'il n'y a pas eu d'informations mensongères sur le site internet de la Mairie du 11<sup>e</sup>. »

**M. le Maire :** « Absolument. Merci beaucoup M. Patrick BLOCHE pour ces éléments factuels, précis et tout à fait exacts. Nous allons donc passer au vote sur le vœu. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant les interventions de plus en plus déterminées des riverains du terrain d'éducation physique Ménilmontant contre le projet de la mairie, avec notamment des chaînes humaines organisées les 19 février et 11 mars pour s'opposer au démarrage du chantier ;

Considérant le retournement politique du Conseil de Paris en décembre contre la bétonisation du stade Ménilmontant, avec le vote majoritaire d'un vœu demandant l'arrêt du projet ;

Considérant la mise en ligne fin février 2019 sur le site de la mairie de Paris 11e d'un texte illustré de photos du dossier de l'architecte Vincent LAVERGNE, particulièrement trompeur sur le projet :

- en ce qui concerne la présentation du « volet paysager », on lit :

*« Enfin, le volet paysager du projet n'est pas en reste, grâce à la création, autour des nouveaux équipements et des logements, d'un espace paysager de 1 650 m<sup>2</sup> traversé par deux larges promenades dans lesquelles seront plantées 19 arbres, et qui accueillera également un jardin partagé. » :*

Or, l'adjoint au Maire du 11<sup>e</sup> en charge de l'urbanisme avait indiqué lors du conseil d'arrondissement du 30/05/2016 :

*« Concernant les espaces végétalisés, je rappelle les surfaces allouées aux espaces verts :*

- 670 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés accessibles au public (hors jardins partagés et hors surfaces minérales)
- 100 m<sup>2</sup> de jardins partagés
- végétalisation complémentaire : 400 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées, dont 135 m<sup>2</sup> de plantations hautes », sachant que ces toitures ne sont pas accessibles au public ;

- en ce qui concerne les logements sociaux, il est annoncé :

*« Ces logements seront destinés aux familles les plus modestes comme aux classes moyennes, offrant une véritable mixité sociale »* or nous ne disposons d'aucun élément sur la répartition entre les différentes catégories de logements sociaux qui seront construits (PLUS, PLAI, PLS) qui permettraient de valider cette information.

Sur proposition de Madame Nicole SPINNEWEBER et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

### **EMET LE VŒU :**

- Que le Maire du 11<sup>e</sup> cesse de présenter des informations fallacieuses sur ce projet pour tenter de le faire accepter par une population qui lui est de plus en plus hostile, et précise clairement sur son site internet :

- comment se répartissent les 1650 m<sup>2</sup> d'espace paysagé annoncés, sachant que le projet voté en Conseil de Paris faisait état d'une surface de jardin public de 770 m<sup>2</sup> seulement ;
- que le photomontage précise que le jardin de la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours, qui améliore sensiblement le visuel global de verdure, ne fait pas partie du projet ;
- que la vue sur la basilique est réservée au passage de la Folie-Regnault, qui connaît un niveau de circulation confidentiel, et que cette vue complètement occultée à partir du boulevard Ménilmontant.

- Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement fasse immédiatement cesser les travaux qui démarrent, afin d'attendre que les procédures juridiques contre le projet soient définitivement closes ;

- Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement reconnaisse que ce projet qui remonte à 2011 a fait l'objet de modifications successives qui ne correspondent plus à l'esprit initial des délibérations votées et du permis de construire accordé, et que la mairie propose un moratoire sur ce projet pour prendre le temps de le revoir avec les habitants, afin de le mettre en conformité avec les déclarations de la maire de Paris, notamment en matière de protection de la nature.

**M. le Maire** : « Qui est pour l'adoption du vœu ? Les élus des groupes Union de la Droite et du Centre, Europe Écologie-Les Verts, et Mme Leïla DIRI. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est repoussé. Il n'y a pas de vote sur la question orale. »

### Le vœu est rejeté à la majorité

## QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

### Q11201902 – Question orale relative au financement des « cafés du maire »

Considérant la tenue d'une dizaine de « cafés du maire » depuis fin 2018, qui rassemblent à chaque fois une grosse trentaine de riverains dans des restaurants du 11<sup>e</sup>, et au cours desquels le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement défend son bilan ;

Considérant que ces « cafés du maire » font l'objet d'une diffusion sur budget municipal sous la forme de cartons A5 en couleurs au logo de la mairie et à l'effigie du Maire ;

Considérant que ces documents sont distribués très largement dans les boîtes aux lettres des habitants et déposés chez les commerçants, dans un périmètre d'au moins 300 mètres du lieu d'accueil. Soit de l'ordre de 20 000 exemplaires pour chaque opération vue la densité de l'arrondissement, ce qui fait plusieurs centaines de milliers de cartons à l'échelle des opérations déjà menées et à venir ;

Considérant que la largesse municipale va jusqu'à offrir croissants et cafés aux personnes présentes, ce qui n'a pas manqué de susciter quelques étonnements ;

Considérant que cette initiative du maire a lieu à quelques mois du démarrage de la campagne municipale ;

Considérant que cette opération est parallèle à la diffusion des vœux du Maire fin décembre, un carton grand format en couleurs qui semble avoir été envoyé aux 100 000 électeurs du 11<sup>e</sup>, vue la quantité d'habitants qui nous ont dit l'avoir reçu sans pour autant être impliqués dans la vie de leur quartier ;

Monsieur Jacques LEFORT et les élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre, posent au Maire du 11<sup>e</sup> les questions :

- Quel est le nombre de flyers édités à chaque « café du maire » ?
- Combien d'opérations de ce type sont encore prévues ?
- Quel est le budget dévolu à cette opération de communication : impressions, boîtages, location de salles ?
- À quel moment ce budget a-t-il été voté par les élus du conseil d'arrondissement ?

**M. le Maire** : « M. Jacques LEFORT a la parole pour la question orale. »

**M. LEFORT** : « M. le Maire, vous avez visiblement commencé votre campagne municipale. J'aurais aimé savoir à quel moment nous avons voté le budget pour la production des flyers que

nous avons pu trouver en plusieurs milliers d'exemplaires dans nos boîtes aux lettres. Parfois à une distance d'une station de métro du lieu de réception, ce qui fait que cela fait à peu près 20 000 flyers par opération. Il y a une dizaine d'opérations de ce type qui se sont déjà tenues et qui vont peut-être encore se tenir. Cela fait quand même une coquette somme. Bien sûr, je ne parle pas des croissants et des cafés qui sont offerts.

J'aurais aimé avoir un tout petit peu plus d'informations sur les modalités pratiques, le nombre de flyers que vous avez édités, si d'autres opérations de ce type étaient encore prévues, le budget que vous avez dévolu à cette opération de communication, puis, encore une fois, à quel moment nous avons voté ce budget. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Luc LEBON vous répond. »

**M. LEBON :** « Vous souligniez tout à l'heure qu'il fallait varier les formes de contact et de démocratie entre la municipalité et les habitants. Ces « cafés du maire » s'inscrivent totalement dans ce souhait de trouver des formules qui permettent à des gens qui ont du mal à se libérer le soir, pour raisons personnelles, professionnelles ou autres, de pouvoir rencontrer le Maire, discuter, échanger, et parfois engueuler, cela fait partie des relations courantes entre un élu et les habitants.

Vous nous posez la question, mais vous auriez pu aussi la poser directement à vos collègues Les Républicains de Paris parce que Mme Florence BERTHOUT, Mme Delphine BURKLI et M. Geoffroy BOULARD organisent aussi ce type de manifestation. Mais puisque vous nous la posez, on va répondre.

Il y a effectivement environ 19 000 flyers édités pour chaque petit-déjeuner. Sept éditions ont été organisées pour le moment. D'autres petits déjeuners sont programmés, deux dates ont été retenues et sont sur le site de la Mairie.

Le coût de chaque petit-déjeuner oscille entre 40 € et 400 € suivant le format. Les impressions coûtent 350 € et les boîtages 600 € par édition.

Ces dépenses relèvent de l'enveloppe de l'animation locale et culturelle de l'arrondissement, et s'inscrivent dans l'état spécial d'arrondissement (ESA) que nous avons adopté en conseil d'arrondissement le 29 octobre 2018. C'est dans le chapitre 011 et la ligne 62-34 « réception ». Nous avons voté pour 2019 un budget de 65.068 €, qui est en très nette réduction par rapport à celui de 2018 (90.000 € pour le BP 2018). On reste donc dans le cadre des enveloppes votées. On fait attention aux dépenses. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. S'agissant d'une question orale, il n'y a pas de débat mais celui qui a posé la question peut reprendre la parole. Je la donne donc à M. LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Cela fait effectivement à peu près 1.200 € par opération en moyenne. Si on multiplie par le nombre d'opérations, cela fait un budget de l'ordre entre 10.000 € et 15.000 € s'il y a une grosse dizaine d'opérations, mais il y en aura peut-être beaucoup plus.

Nous voulions souligner le fait que cette opération est nouvelle. Elle n'avait pas eu lieu depuis quatre ans alors que dans les autres arrondissements de l'ouest, puisque vous les mentionnez M. LEBON, elles ont eu lieu depuis plus longtemps. Donc on voit bien la nécessité de faire évoluer la démocratie, comme vous dites pudiquement, à un an des municipales...

Cela étant dit, je vais quand même répondre au sujet des arrondissements de l'Ouest, puisque nous nous sommes aussi interrogés sur les pratiques de nos collègues et maires de Droite. Mme Florence BERTHOUT fait des cafés mais en éditant 2 000 exemplaires de son flyer et non pas 19 000 exemplaires. C'est beaucoup plus raisonnable.

Quant à Geoffroy BOULARD, et éventuellement Philippe GOUJON, ils ne font pas des « cafés du maire » de ce type pour vanter leur bilan municipal, mais plutôt des « cafés travaux » : au moment où il y a un projet, ils invitent les habitants à venir discuter du projet qui les concerne au niveau de leur quartier. C'est donc à but très précis et non pas à vocation d'autopromotion. D'autant plus que ce n'est pas vraiment de la démocratie locale que de venir défendre ainsi son projet. La démocratie locale, c'est permettre aux habitants de venir proposer des solutions de façon concertée, et non pas de venir faire des tribunes dans les cafés, aux frais du contribuable.

Je vous remercie néanmoins pour les éléments chiffrés que vous avez apportés à notre question. »

**M. le Maire :** « Je ne peux pas vous laisser traduire cet exercice de démocratie directe de manière aussi grossière. Pardonnez-moi, l'heure est tardive. Néanmoins, quand je regarde les affiches de Brigitte KUSTER, le café semble bien rempli sur chacune de ses affiches. Quand je vois celle de Geoffroy BOULARD, ou d'autres maires d'arrondissement de Gauche aussi d'ailleurs, comme Ariel WEIL dans le 4<sup>e</sup>, c'est un exercice qui me semble tout à fait naturel que de se mettre à disposition des habitants pour répondre à leurs questions et être sur leur ordre du jour, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Vous présentez cela comme une tribune politique de campagne. J'ai le sentiment qu'entre nous deux, celui qui est le plus parti en campagne n'est pas celui que vous accusez. Mais laissons cela de côté. De toute façon, le temps se déroule tranquillement et notre action aussi. Il s'agit d'une action extrêmement banale.

Si j'ai un seul regret, nous nous retrouverons peut-être sur ce point, c'est de ne pas avoir eu l'idée plus tôt dans ce mandat. Cela fait maintenant plus de six mois que ces opérations ont commencé. Elles n'ont donc pas été lancées un an avant les municipales, mais à un moment où personne ne parlait encore des municipales.

Puisque vous comparez le nombre de flyers nécessaires dans le 5<sup>e</sup> et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, je voudrais juste rappeler que le 11<sup>e</sup> arrondissement a trois fois plus d'habitants que le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Je considère que vous avez eu les informations que vous demandiez, avec un niveau de détail tout à fait satisfaisant. »

### **Q11201903 – Question orale relative aux équipes de prévention, sécurité et protection de la Ville de Paris mises à la disposition de la Mairie du 11<sup>e</sup>**

Considérant qu'à Paris, la sécurité des biens et des personnes et la gestion de l'ordre public restent de la responsabilité de la police nationale, placée sous l'autorité du Préfet de police de Paris ;

Considérant la Mairie de Paris possède ses propres équipes, regroupées en 2016 au sein de la Direction de la Prévention, Sécurité et Protection (DPSP), appelée aussi « brigade de lutte contre les incivilités ». Ces agents municipaux verbalisent tous les troubles qui ne relèvent pas de la sécurité des biens et des personnes : dépôts, déjections, nuisances sonores, terrasses, surveillance des espaces verts, etc. Ils font aussi de la médiation et de la dissuasion. Ils peuvent dresser des procès-verbaux, notamment pour les jets de mégots et déchets sur la voie publique. Ils agissent sur le périmètre de l'une des 10 « circonscriptions de proximité » de Paris ;

Considérant que ces agents sont passés à 3200 en 2018, soit potentiellement 160 par arrondissement, notamment par le transfert des agents chargés du contrôle du stationnement ;

Considérant que ces 3200 agents de la DPSP sont répartis comme suit :

- BIP / Brigade d'intervention de Paris : 300 agents. Cette brigade intervient en soutien aux circonscriptions de la DPSP pour les situations d'urgence, ils agissent sur tout Paris et sur des horaires élargis : soirée, week-end, nuit.
- AAS, agents d'accueil et de surveillance : 600 anciens gardiens de square.
- ASP, agents de surveillance de Paris : 1600 agents anciennement chargés du contrôle du stationnement. Ils sont armés de gilets pare-balles, de tonfa ou de bâton de défense, de bombes lacrymogènes et de menottes.
- ISVP, inspecteurs de sécurité de la ville de Paris : 700 anciens agents de sécurité qui verbalisaient terrasses et incivilités. Ils ont le même équipement que les ASP.
- GPIS / Groupement parisien inter bailleurs de surveillance : intervention dans les logements sociaux de 19h à 5h par ronde ou sur appel des locataires dans 10 arrondissements.
- CVO / Centre de veille opérationnelle : coordination des équipes, télésurveillance des bâtiments municipaux, gestion de crise en lien avec la Préfecture de police de Paris.
- OPTP / Observatoire parisien de la tranquillité publique : recensement et analyses des troubles dans les bâtiments de la ville de Paris ;

Monsieur Jacques LEFORT et les élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre, posent au Maire du 11<sup>e</sup> les questions :

- Quel est le nombre d'agents de la DPSP affectés au 11<sup>e</sup> arrondissement pour chacune de ces 7 catégories ?
- Comment est organisée leur relation avec la Mairie du 11<sup>e</sup> d'un point de vue hiérarchique et fonctionnel?
- Quel est le lien entretenu par ces agents avec le commissariat de police du 11<sup>e</sup>, notamment dans le choix des missions ? Les Parisiens ont en effet plus l'habitude d'appeler la police que la DPSP pour des nuisances sonores par exemple.

**M. le Maire** : « Nous en venons à la dernière question orale. M. Jacques LEFORT, vous avez la parole. »

**M. LEFORT** : « Les sujets de sécurité sont souvent l'occasion de débats en Conseil municipal, au cours desquels la réponse de la Mairie se borne à expliquer qu'il s'agit de sujets qui émanent de la Préfecture et donc que la Mairie ne peut agir à son modeste niveau.

Or, il y a une réforme qui a eu lieu en 2018, qui a permis de faire passer les agents de la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection), qui sont sous l'égide de la Mairie de Paris, à 3 200 agents, soit environ 160 agents par arrondissement si je divise par 20. Dans le 11<sup>e</sup>, si jamais on imagine une répartition de ces agents au prorata de la taille des arrondissements, ils pourraient être beaucoup plus nombreux.

Enfin, la question est : comment s'organisent les questions de sécurité dans le 11<sup>e</sup> arrondissement entre la Préfecture et la DPSP puisqu'il y a plusieurs centaines d'agents de la DPSP qui sont à la main de la Mairie de Paris et qui sont potentiellement mis à disposition du 11<sup>e</sup> arrondissement ? Or, il s'avère que la Mairie les évoque assez peu pour traiter les problèmes de sécurité dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. D'autant plus que dans leurs missions, il est clairement expliqué que ces agents peuvent verbaliser tous les troubles qui ne relèvent pas de la sécurité des biens et des personnes. Or, ce sont ces troubles que l'on connaît en très grande partie dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, notamment tout ce qui relève des nuisances sonores ou des problèmes de surveillance. Nous avons d'ailleurs évoqué des problèmes du Clara et de ces boîtes de nuit qui essaient dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous pourrions mobiliser ces agents pour arriver à apaiser l'espace public à leur proximité, ce qui n'est pas fait. Donc nos questions sont :

- Quel est le nombre d'agents de la DPSP affectés au 11<sup>e</sup> arrondissement pour chacune des différentes catégories d'agents de la DPSP ? Ils sont cités dans la question orale.
- Comment organisez-vous votre relation avec la Mairie ? Comment est-ce que ces agents de la DPSP organisent leur relation avec la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement ? Est-ce que vous avez un mot à dire ou est-ce uniquement la Mairie centrale qui peut s'exprimer sur ces sujets dans leur mise en œuvre de ces agents pour régler nos problèmes locaux ?
- Quel est le lien entretenu par ces agents avec le commissariat de police du 11<sup>e</sup> arrondissement, notamment dans le choix des missions ? Parce que quand il y a un problème de nuisance sonore, le Parisien moyen, qu'est-ce qu'il fait ? Il appelle la police. Est-ce que la police appelle la DPSP ? Parce que la réponse que nous, élus, avons souvent c'est : « La police nous a dit qu'elle n'avait pas envie de se déplacer ». N'y a-t-il pas de moyens plus simples de mettre en œuvre ces agents pour régler tous ces petits problèmes qui peuvent devenir de grands problèmes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ? »

**M. le Maire :** « Merci. Avant tout, pour clarifier les termes du débat, il faut souligner que dans cette question, des services et des corps de personnels sont mélangés dans la liste que vous indiquez. Par exemple la Brigade d'Intervention de Paris (BIP) est un service et non pas un corps. C'est un service qui est composé de 300 inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris (ISVP), qui est un corps. De même, les agents d'accueil et de surveillance (AAS) qui sont dans votre liste sont un corps. Par contre, le Groupement Parisien Inter bailleurs de Surveillance (GPIS) est un service. Il y a donc une confusion dans les chiffres et l'organisation qui est décrite ici. Je vous concède que ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans l'organisation du service public, néanmoins il est important d'avoir ceci en tête.

Deuxièmement, le GPIS est un service qui n'appartient pas à la Ville. Il s'agit d'un partenaire de la Ville mais qui est financé, organisé et piloté par les bailleurs sociaux, auquel la Ville apporte une contribution financière. Mais il reste un service des bailleurs.

L'organisation de la DPSP ne permet pas de répondre à la question du nombre d'agents qui sont affectés à tel ou tel arrondissement. En effet, notre circonscription compte 150 agents mais couvre les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements. Il n'est donc pas possible de dire combien d'agents sont affectés uniquement au 11<sup>e</sup>. Ils interviennent en fonction des besoins et en fonction des heures parce que la vie du 11<sup>e</sup> et celle du 12<sup>e</sup> ne s'exercent pas sur les mêmes horaires. Cela se traduit par des interventions des agents à différents moments aux différents endroits. Il y a 150 agents mais on ne peut pas dire que les 150 agents sont tous affectés au 11<sup>e</sup>. Mais on ne peut pas dire non plus qu'aucun ou 75 le sont car cela dépend des moments et des besoins. C'est un service qui a été mutualisé entre deux arrondissements pour avoir une meilleure souplesse et réactivité.

Si les agents d'accueil et de surveillance sont affectés à des équipements, par exemple la Mairie ou les parcs des jardins, les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris (ISVP), eux, ont vocation à intervenir sur les deux arrondissements. Certains des agents interviennent sur des équipements spécifiques localisés, donc on peut les compter dans un arrondissement, mais pas pour d'autres. La question que vous posez est donc plus complexe qu'il n'y paraît.

J'évoquais tout à l'heure la Brigade d'Intervention de Paris (BIP). De la même manière, quand vous posez ces 300 ISVP, aucun agent n'est affecté à un arrondissement de la BIP, elle intervient en fonction de l'heure, du besoin et des problèmes qui surviennent. Néanmoins, pour notre arrondissement, ceux-ci sont très présents et beaucoup plus qu'ils ne le sont dans d'autres arrondissements d'ailleurs, et en particulier dans le cadre des opérations communes que nous avons installées dès le début du mandat entre la DPSP et la Préfecture de police. J'évoque les opérations communes sur le secteur d'Oberkampf dans lequel nous avons des brigades mixtes

avec la police et la DPSP à travers la BIP pour balayer et verbaliser ou sanctionner en fonction des incivilités qui sont rencontrées.

Comme tout service déconcentré, notre interlocuteur pour cette organisation est la cheffe de la circonscription, avec laquelle il y a évidemment un lien fonctionnel. Les échanges sont quotidiens, de même qu'avec le commissaire.

Dernier point, la coordination avec le commissariat se fait également à travers une nouvelle cellule qui a été installée récemment. Et je vous rassure, ce n'est pas parce que c'est une nouveauté que c'est un élément de campagne. Il s'agit de la cellule d'écoute et de traitement des doléances (CETD) qui a été mise en place par le commissaire et à laquelle nous participons. Cette cellule permet de traiter les sollicitations que nous recevons et de convenir collectivement des actions qui sont à mettre en œuvre en fonction des compétences respectives des uns et des autres. Je vous remercie.

Je vous propose de nous séparer sur ces bonnes paroles. Je vous souhaite une excellente fin de nuit et vous dis à très bientôt. Merci aux agents qui ont veillé jusqu'à 1h00 du matin. »

**À 0h55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**